

Commission de l'Éducation du
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2020–2021

2 FÉVRIER 2021

COMPTE RENDU INTÉGRAL
SÉANCE DU MARDI 2 FÉVRIER 2021 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Interpellation de Mme Elisa Groppi à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Prise en main de la détresse des jeunes» (Article 78 du règlement)	4
2	Question orale de Mme Marie-Martine Schyns intitulée «Soutien aux adolescents en temps de pandémie» (Article 78 du règlement)	4
3	Question orale de Mme Mathilde Vandorpe intitulée «Apport de périodes complémentaires pour le soutien éducatif et psychosocial des élèves» (Article 78 du règlement)	4
4	Question orale de M. Kalvin Soiresse Njall intitulée «Rôle des acteurs culturels dans la prévention de la détresse psychologique des élèves» (Article 78 du règlement)	4
5	Questions orales (article 82 du règlement)	14
5.1	Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Compensations des coûts de mesures sanitaires pour 2021 (suivi)»	14
5.2	Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Perspectives sanitaires et pédagogiques dans les écoles d'ici le congé de détente de carnaval et au-delà»	15
5.3	Question de Mme Françoise Schepmans à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Fermeture du Collège Saint-Michel à Etterbeek»	15
5.4	Question de M. Jean-Philippe Florent à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Progression du coronavirus dans les écoles»	15
5.5	Question de Mme Fatima Ahallouch à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Évolution de l'épidémie»	15
5.6	Question de Mme Françoise Mathieux à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Nouveaux protocoles de testing à la Covid-19 dans les écoles»	15
5.7	Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Éducation physique et sports dans les écoles (suivi)»	20
5.8	Question de M. Matteo Segers à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Statut des modèles vivants et soutien à leurs pratiques	22
5.9	Question de M. Hervé Cornillie à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Pérennisation du projet scolaire de la Ligue handisport francophone»	23
5.10	Question de M. Hervé Cornillie à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Valise pédagogique "Fêter les fêtes de fin d'année autrement"»	24
5.11	Question de Mme Anne Laffut à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Justification et contrôle de l'utilisation des subventions de fonctionnement»	25
5.12	Question de Mme Rachel Sobry à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Enseignement à distance et ateliers manuels»	25
5.13	Question de M. Jean-Philippe Florent à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Rapport de la Ligue des familles sur le harcèlement scolaire»	26
5.14	Question de Mme Latifa Gahouchi à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Harcèlement scolaire. Procédure instaurée au sein des établissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles»	26
5.15	Question de Mme Caroline Cassart-Mailleux à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Proposition de la Ligue des familles d'un cadre légal contre le harcèlement scolaire»	26
5.16	Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Dossier d'accompagnement des élèves (DAcCE)»	29
5.17	Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Gestion informatisée des dossiers informatiques des enseignants»	30

5.18	Question de M. Jean-Philippe Florent à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Tutorat pour les nouveaux enseignants issus de parcours non pédagogiques»	32
5.19	Question de M. François Bellot à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Normes d'encadrement pour les récréations»	33
5.20	Question de M. Matthieu Daele à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Mise en œuvre du plafonnement du coût des sorties et voyages scolaires»	34
5.21	Question de Mme Delphine Chabbert à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Plafonnement des activités réalisées dans le cadre scolaire».....	34
5.22	Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Lumumba et la décolonisation belge dans les programmes scolaires»	37
5.23	Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Report des évaluations externes non certificatives en primaire et secondaire (circulaire 7926) et adaptation des épreuves externes certificatives».....	38
5.24	Question de Mme Joëlle Maison à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «École comme lieu de repérage de l'inceste».....	39
5.25	Question de Mme Joëlle Maison à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Masques inclusifs»	40
5.26	Question de Mme Joëlle Maison à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Soutien aux académies, bulles d'oxygène pour les jeunes».....	42
5.27	Question de Michele Di Mattia à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Situation et perspectives pour l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR) (suivi)».....	42
5.28	Question de M. Kalvin Soiresse Njall à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Développement du mal-être chez les enseignants lié à la crise sanitaire».....	45
5.29	Question de Mme Latifa Gahouchi à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Enquête TALIS»	46
5.30	Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Existence de cours et d'animations sur les thématiques de l'environnement et de la biodiversité en Fédération Wallonie-Bruxelles»	47
5.31	Question de M. Kalvin Soiresse Njall à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Sollicitation de parents par certaines écoles pour des paiements supplémentaires dans le cadre des remédiations»	48
5.32	Question de M. François Bellot à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Lacunes en natation chez les enfants»	49
5.33	Question de M. Nicolas Janssen à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Stimulation de l'entrepreneuriat à l'école»	49
5.34	Question de M. Jean-Paul Wahl à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Spécificité des réseaux d'enseignement».....	51
5.35	Question de M. Nicolas Janssen à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Avancement du chantier du rythme scolaire annuel»	51
5.36	Question de Mme Latifa Gahouchi à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Startech's Days 2020-2021».....	52

Présidence de Mme Latifa Gahouchi, présidente.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 12h15.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Interpellation de Mme Elisa Groppi à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Prise en main de la détresse des jeunes» (Article 78 du règlement)

2 Question orale de Mme Marie-Martine Schyns intitulée «Soutien aux adolescents en temps de pandémie» (Article 78 du règlement)

3 Question orale de Mme Mathilde Vandorpe intitulée «Apport de périodes complémentaires pour le soutien éducatif et psychosocial des élèves» (Article 78 du règlement)

4 Question orale de M. Kalvin Soirresse Njall intitulée «Rôle des acteurs culturels dans la prévention de la détresse psychologique des élèves» (Article 78 du règlement)

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre cette interpellation et ces trois questions orales. (*Assentiment*)

Mme Elisa Groppi (PTB). – Une réunion du Comité de concertation (Codeco) consacrée à la jeunesse et à l'enseignement devait avoir lieu le 28 janvier. Elle a été remplacée par une autre réunion, destinée à avaliser le retour aux loisirs pour les adolescents et les restrictions pour les plus jeunes. Ne comprenant pas les raisons de l'annulation de cette réunion du Codeco «spécial jeunesse», j'interrogerai le gouvernement à ce propos lors du débat qui aura lieu demain en séance plénière.

Après des semaines et des mois de sensibilisation et de mobilisation du secteur associatif et des acteurs de terrain et après des centaines d'appels à agir, le gouvernement semble avoir pris

la mesure de la situation. Madame la Ministre, tout comme la ministre de la Jeunesse et de l'Enseignement supérieur, vous avez évoqué, dans différents médias, les mesures que le gouvernement souhaitait prendre pour les jeunes.

De plus en plus de jeunes expriment leur désespoir. De nombreux témoignages sur les réseaux sociaux et dans les médias font état de leur état psychologique catastrophique. Des enquêtes du secteur associatif et des études universitaires relayent le problème. Notre groupe interpelle le gouvernement depuis plusieurs mois à propos de cette détresse psychologique. Face à nos questions et interpellations, il nous répète sans cesse qu'il mesure la situation et qu'il comprend les jeunes. Ceux-ci demandent que leur bien-être mental soit une priorité absolue dans les prochaines mesures des différents gouvernements et dans la gestion politique de la crise de la Covid-19 en général.

Madame la Ministre, il est indispensable que le bien-être des jeunes devienne une priorité. Le 22 janvier dernier, presque un an après le début de la crise, vous déclariez au journal télévisé de la RTBF: «Je suis en train de lancer des pistes».

Le temps passe et chaque jour perdu enfonce nos jeunes dans la souffrance psychologique. Plus que des pistes, il faut des actes concrets, des avancées, des plans d'action. Vous avez également dit: «Ils sont privés de tout ce qui est chouette dans leur vie». Oui, ils sont privés «de ce qui est chouette», mais surtout, ils sont privés de leurs contacts sociaux, de leurs repères, d'un enseignement de qualité, de perspectives d'avenir. De plus, ils sont souvent pointés du doigt par une partie de la population qui les considère comme responsables de la crise.

Enfin, vous annoncez qu'il faut dégager un peu de temps pour s'occuper du bien-être des jeunes. Vous espérez, en recentrant les apprentissages sur les points essentiels, donner du temps pour la santé mentale et permettre aux élèves de s'exprimer. En effet, il me semble important de proposer aux enseignants de ne plus courir après le programme, de privilégier la relation, le contact et l'écoute. Les professeurs sont aussi en première ligne pour détecter un mal-être, un décrochage. Nous avons beaucoup de retours d'enseignants inquiets et démunis face à ces problématiques. Certains jeunes sont en décrochage scolaire grave et dans des situations d'isolement très préoccupantes. Il faut leur consacrer beaucoup de temps et d'écoute.

Quelles directives ont-elles été données aux équipes pédagogiques en ce qui concerne l'écoute des jeunes? Quel soutien de professionnels de la santé mentale a-t-on accordé à ces équipes? Les jeunes ont besoin d'aide psychologique. Elle doit être accessible et donc débiter à l'école. En effet, une fois en dehors de l'école, les élèves sont confrontés à une autre réalité, familiale ou sociale: des petits frères et sœurs à accompagner, des

courses à faire, des repas à préparer. Cela les empêche parfois de demander une aide psychologique extrascolaire, par exemple d'un psychologue privé ou d'un service d'aide à la jeunesse (SAJ).

Vous dites que les équipes des centres psycho-médico-sociaux (PMS) sont qualifiées pour venir en aide aux équipes éducatives. Je n'en doute pas. Nous constatons toutefois sur le terrain que les centres PMS sont débordés et n'ont pas assez de moyens pour aider tous les jeunes en détresse. Aujourd'hui, certaines écoles assurent pendant une journée une permanence pour recevoir les jeunes. Prévoyez-vous une aide psychologique gratuite et accessible supplémentaire dans les écoles? En effet, au cours d'une journée de permanence, si le psychologue enchaîne les rendez-vous, il peut rencontrer dans le meilleur des cas de huit à dix jeunes. Est-il par exemple envisageable de doubler cette permanence? Selon moi, il est possible d'agir à d'autres niveaux de pouvoir. Je pense notamment à la mesure adoptée par l'État fédéral. Pour soutenir les indépendants psychologiquement fort touchés par la crise, celui-ci a décidé de rembourser intégralement les honoraires des consultations psychologiques. Serait-il possible de demander à l'État fédéral d'étendre cette mesure à l'ensemble des citoyens, en l'occurrence ici aux jeunes?

Selon une étude de l'Université de Mons (UMONS) dont nous avons déjà abondamment parlé ici, 15 % des élèves en hybridation se disaient en décrochage et 43 % en risque de décrochage. Les données de votre administration permettent-elles de confirmer ou de nuancer ces chiffres? Lors de la dernière réunion de notre commission, vous avez annoncé une augmentation de 40 % du décrochage scolaire au cours du premier trimestre par rapport au premier trimestre de l'année passée, ce qui confirme les résultats de l'enquête de l'UMONS. Quels sont les retours des équipes mobiles et des médiateurs scolaires qui sont intervenus en cas de décrochage? Que disent-ils des besoins des jeunes? Que préconisent-ils? Comment avez-vous réagi? Avez-vous donné certaines consignes aux équipes mobiles, aux médiateurs ou aux équipes pédagogiques des écoles?

Quant aux cours à proprement parler, il faut montrer aux élèves que le système scolaire est à l'écoute de leurs besoins et qu'il est là pour leur permettre de réussir et d'acquérir des savoirs et des compétences. Il ne s'agit pas de niveler par le bas – je ne pense pas que ce soit votre intention – mais d'adapter les programmes en fonction de la situation exceptionnelle que nous vivons actuellement.

Nous avons abordé plusieurs fois la thématique au sein de notre commission. Vous avez mis votre administration au travail, lui demandant de définir les essentiels, les matières à aborder en priorité. Ce document existe et se trouve sur le site officiel www.enseignement.be, mais il n'est visiblement pas parvenu à tous les enseignants. La

récente enquête de l'UMONS a révélé que seuls 36 % des enseignants sont au courant et en ont pris possession.

Après un rapide coup de sonde auprès de mes collègues enseignants, je vous confirme que le message n'est effectivement pas passé auprès de tous. La circulaire de la rentrée évoquait ce document, mais comment est-il parvenu aux équipes pédagogiques? Un travail collaboratif est-il prévu, peut-être à l'aide de conseillers pédagogiques ou d'inspecteurs pour que les enseignants s'approprient ce document et réfléchissent à la manière d'adapter leurs cours à ces nouvelles mesures?

Ensuite, vu le retard scolaire et l'écart qui s'est encore agrandi entre les élèves, il me semble absolument indispensable de créer des programmes supplémentaires de remédiation, de tutorat à l'école en renforcement des équipes pédagogiques, mais aussi de tutorat entre pairs. Des mouvements de jeunes comme *RedFox* réclament également de telles mesures. Tous ces éléments figurent sur le papier, dans vos circulaires depuis avril, mais qu'en est-il des professeurs? Parmi tout ce qu'ils doivent gérer, entre enseignement partiellement à distance et prise de contact avec les élèves en décrochage, quels moyens leur sont-ils donnés pour faire de la remédiation? Avez-vous eu écho de bonnes pratiques qui pourraient être diffusées aux équipes pédagogiques?

L'accès au numérique constitue un défi majeur pour l'enseignement. Nous avons interpellé le gouvernement à de nombreuses reprises au sujet de l'équipement en ordinateurs et nous nous réjouissons que des efforts aient été faits dans ce sens pour équiper une partie des élèves. Toutefois, l'accès à l'enseignement à distance nécessite une connexion internet de qualité. Or de trop nombreux jeunes sont encore en situation de précarité numérique et ne disposent pas d'un accès à un réseau wifi de qualité. Trois ménages à faibles revenus sur dix en Belgique n'ont pas accès à internet à la maison. Dans la situation actuelle de crise, lorsque la moitié des cours se donne à distance et une partie de ceux-ci par internet, il est fondamental que tous nos jeunes puissent y accéder. Cet accès ne peut pas être la source d'un creusement des inégalités sociales. Il faut pour cela que cet accès soit de qualité et gratuit pour tous.

Aujourd'hui, deux opérateurs de télécommunications, Proximus et Telenet, mettent à la disposition des étudiants un accès wifi gratuit grâce à un système de *hotspots*. Je devine qu'il s'agit d'une collaboration entre votre administration et ces opérateurs puisque l'information est disponible sur le site www.enseignement.be. Les établissements scolaires ou les CPAS donnent un identifiant et un mot de passe aux élèves qui en font la demande. Selon nos informations, peu d'étudiants semblent toutefois au courant de ces mesures.

Madame la Ministre, quels moyens avez-vous utilisés pour promouvoir cet accès gratuit au wifi? Combien d'élèves profitent-ils de ce système? Combien d'écoles ont-elles fourni des codes d'accès à leurs élèves? Ces relais internet ne sont pas toujours performants en fonction des régions et des localisations. Pouvez-vous confirmer que les accès wifi proposés sont de qualité et garantissent un haut débit qui permet de travailler et de participer à des vidéoconférences? La crise se répercute sur de nombreux domaines qui ont une influence sur la santé psychologique de nos jeunes.

Madame la ministre, vous devez agir, en concertation avec vos collègues, dans de nombreux domaines: apporter une aide au niveau pédagogique ainsi qu'un accès à internet, détecter la souffrance psychologique et fournir un accompagnement psychologique, donner des perspectives concrètes, offrir un soutien pédagogique et psychologique. Notre jeunesse est en danger et, aujourd'hui, il est temps d'agir. Il ne faut pas de demi-mesures, mais un plan clair, concret et ambitieux pour que nos jeunes n'aient plus l'impression d'appartenir à une génération sacrifiée.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Ma question porte plus précisément sur les adolescents et l'enseignement hybride à 50 % en présentiel et 50 % en distanciel, ainsi que sur les problématiques liées aux activités extérieures. Les activités sportives sont très limitées, également lors des phases de présentiel à l'école. À part se balader, les adolescents ne peuvent pas faire grand-chose. Les autres activités extérieures sont, elles aussi, très limitées, car les enseignants et les directions ne prennent souvent aucun risque, souhaitant éviter les contaminations. Cela limite le champ des possibles et attise la démotivation. Un réel problème de perspectives se pose actuellement pour les jeunes. Je n'aborderai pas la question des lacunes pour cause de quarantaine, maladie ou décrochage.

À la suite de la dernière réunion du Codeco, vous avez confirmé, Madame la Ministre, la poursuite du code rouge. La consigne est donc la suivante: un enseignement en présentiel dans l'enseignement maternel, dans l'enseignement primaire et pour le premier degré de l'enseignement secondaire, et un enseignement hybride pour les autres.

Ne pourrions-nous pas mobiliser davantage les associations de terrain pour trouver des pistes de solutions et imaginer des partenariats dans de bonnes conditions sanitaires? Nous venons d'ailleurs d'en parler lors de l'examen de la proposition de résolution relative à la santé mentale. Dans les services d'aide en milieu ouvert (AMO) et les maisons de jeunes, les personnes en contact avec les adolescents ont eu l'impression d'être dépossédées d'une partie de leurs capacités d'action, alors qu'il s'agit d'institutions reconnues

et subventionnées, gérées par des professionnels. Ceux-ci n'ont pu amener un soutien suffisant. Quelles possibilités pouvez-vous prévoir dans le respect des règles sanitaires?

J'avais pensé à des suivis individualisés de jeunes par des AMO et des maisons de jeunes. L'organisation d'activités de 30 personnes n'est évidemment pas pensable, mais des suivis par petits groupes ou individualisés sont envisageables. Quand j'ai rédigé la question, les réunions de la semaine dernière n'avaient pas encore eu lieu. Nous avons donc aujourd'hui l'occasion de faire le point sur ce qui est permis ou non et sur la façon dont les acteurs vont pouvoir aménager les choses.

J'en viens à ma dernière question. Les animateurs des organisations de jeunesse pourraient venir dans les écoles, dans des conditions sanitaires encore à déterminer, pour construire des projets collectifs artistiques et libérer la parole. Il s'agit maintenant de savoir quels sont les consignes sanitaires et les champs d'action pour ces opérateurs. Ils ne demandent pour leur part qu'une chose: venir au contact des jeunes, dans un cadre différent de ce qu'ils vivaient jusqu'à présent. Cela pourrait consister en des interventions sur le temps de midi ou après l'école. Des pistes existent en tout cas. Je vous remercie d'avance de faire la clarté sur les possibilités concrètes actuelles.

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – L'ordre du jour du conseil des ministres de ce 28 janvier prévoyait la «mise en place de périodes complémentaires permettant un soutien éducatif et psychosocial renforcé des élèves durant la seconde moitié de l'année scolaire 2020-2021 dans l'enseignement secondaire». Ce point mentionnait également la mobilisation du fonds d'urgence.

Le gouvernement a-t-il pris une décision à ce sujet? Dans l'affirmative, quel budget le gouvernement dégage-t-il dans ce cadre? À quelle catégorie de personnel ces périodes pourront-elles être affectées? Quelles sont les modalités et quels sont les critères d'octroi de ces périodes? Jusqu'à quand pourront-elles être utilisées? L'ensemble des écoles secondaires pourront-elles en bénéficier ou la mesure sera-t-elle limitée à quelques établissements seulement? Les personnes engagées devront-elles disposer de titres pédagogiques ou envisage-t-on de convertir les périodes pour rémunérer, par exemple, des logopèdes, des assistants en psychologie ou des assistants sociaux? Quels barèmes leur seront-ils appliqués?

Pourquoi seul l'enseignement secondaire est-il visé et non l'enseignement fondamental? Parle-t-on dans ce cadre à la fois de l'enseignement ordinaire et spécialisé? Peut-on imaginer que les centres PMS bénéficient de ces périodes, par exemple grâce à un transfert de personnel des écoles vers ces centres ou une convention de détachement? Quand les écoles recevront-elles une information claire et précise à ce sujet?

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Tout à l’heure, mes collègues ont abordé à raison le même problème sous des angles particuliers. Il est évident que la culture peut servir d’outil pour répondre à plusieurs aspects du problème, tant au niveau pédagogique qu’au niveau psychologique.

Il est certain que la crise va durer plus longtemps que prévu dans la mesure où le virus se transforme et que des variants apparaissent. Selon les experts, il pourrait en réalité y avoir trois épidémies en une. Il y a, d’une part, les variants sud-africain et britannique, dont on ignore l’évolution future et, d’autre part, la souche principale, la Covid-19 elle-même.

En plus de la crise sanitaire, il y a une autre crise, plus insidieuse. Bien qu’elle se développe en silence, de plus en plus de voix s’élèvent désormais pour la dénoncer, notamment parmi les principaux intéressés, c’est-à-dire les jeunes. Cette crise est pernicieuse, car il est difficile de quantifier ses effets néfastes sur la psychologie de la population. Cependant, je gage qu’à long terme, les conséquences de cette crise seront plus manifestes et laisseront des traces indélébiles, plus coriaces encore que le virus lui-même, comme la détresse psychologique et mentale.

En outre, il y a quelque chose qui, pour moi, est plus dangereux encore. C’est le fait de ne plus avoir le goût de se projeter, de ne plus percevoir un sens à sa vie et de ne plus disposer de l’élan nécessaire pour avancer et s’insérer dans la société. En effet, l’école ne remplit plus ce rôle primordial. Ce sentiment est partagé par un grand nombre de mes anciens élèves, d’étudiants et de jeunes. La situation m’inquiète au plus haut point. Ne plus trouver de sens à la situation actuelle et surtout à ses études est foncièrement dangereux, en particulier pour les enfants et les jeunes. Dans quelques années, nous mesurerons l’impact de cette situation sur la construction de notre société.

Madame la Ministre, vous l’avez vous-même affirmé dans les médias: «On reçoit de plus en plus de messages inquiétants nous disant que les enfants, les élèves, mais aussi les étudiants du supérieur commencent à être vraiment très mal.» Le décrochage passif et une rupture de confiance profonde avec l’école guettent de nombreux élèves. Dans le journal *«Le Soir»* du 23 janvier dernier, les conclusions de deux études réalisées par la *Katholieke Universiteit Leuven* (KULeuven) et de l’Université de Liège (ULiège) sur la situation des étudiants mettaient en avant la nécessité de rétablir le réseau social des jeunes dans les limites de ce qui est virologiquement sûr. Selon les auteurs, la mise à disposition de ressources psychologiques supplémentaires, certes précieuses, permet seulement de gérer la détresse mentale des jeunes et non de la prévenir. Or, c’est là l’essentiel, car la crise sera encore longue. Ce raisonnement vaut principalement pour les adolescents de l’enseignement secondaire, qui sont plus touchés que ceux de l’enseignement fondamental.

Les centres PMS sont débordés. Dans certains cas, les élèves n’ont plus cours en raison des quarantaines. Les jeunes ont le besoin urgent de retrouver du sens et les activités culturelles au sein des écoles peuvent jouer un rôle important à cet effet.

Madame la Ministre, lors de réunions de commission précédentes, vous avez évoqué à plusieurs reprises le cadastre des acteurs associatifs envoyé aux écoles par les directeurs de zone (DZ) et les délégués aux contrats d’objectifs (DCO). Ces acteurs sont susceptibles de participer au suivi des élèves en difficulté. Vu l’impact positif des activités culturelles sur les élèves dans ce moment particulièrement critique, ce cadastre comprend-il les opérateurs culturels? Sinon, comptez-vous les y intégrer, comme ils le souhaitent eux-mêmes? Envisagez-vous d’autres pistes permettant de lutter contre cette détresse mentale?

Par ailleurs, vous avez affiché votre intention de vous concerter avec vos collègues Bénédicte Linard et Valérie Glatigny au sujet des difficultés rencontrées par les élèves et les étudiants afin de proposer des initiatives communes au ministre-président. Cette concertation a-t-elle déjà eu lieu? Le cas échéant, quels en sont les résultats?

Mme la présidente. – La parole est à Mme Maison.

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Madame la Ministre, comment entendez-vous outiller et responsabiliser les établissements scolaires pour le dépistage de la détresse psychologique des jeunes et le développement de lieux de parole et de forums de discussion au sein des écoles?

Par ailleurs, comment allez-vous combiner la liberté pédagogique, à laquelle DéFI est également très attentif, avec le fait que doit cesser cette course au programme dans laquelle se sont lancés certains établissements, qui est, dans cette crise, tout à fait délétère pour la santé psychologie des jeunes et qui met bon nombre de ceux-ci sur le côté?

Enfin, comment ressentez-vous les décisions qui ont été prises la semaine passée par le Codeco? L’élargissement des activités extrascolaires aux adolescents, que vous ressentez certainement comme moi de manière très positive, est toutefois compensé par un rétrécissement des activités pour les moins de 12 ans. Personnellement, je le ressens très mal. J’estime qu’on établit ainsi une forme de concurrence entre enfants, entre jeunes, et qu’elle est particulièrement néfaste dans le contexte sur lequel nous venons de nous appesantir durant toute la matinée en parlant de la santé mentale des jeunes. La pédopsychiatre Sophie Maes le confirme. Je viens d’ailleurs de lire un de ses courriels et j’en suis tout à fait abasourdi. Elle y souligne en effet que cette mesure est absolument catastrophique, car elle place les enfants et les familles en concurrence et est délétère pour l’adhésion de la population aux mesures sanitaires.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Mesdames les députées, Monsieur le Député, le bien-être des jeunes me préoccupe et concentre toute mon attention depuis le début de la crise. La période que nous vivons est particulièrement pénible pour eux, notamment parce que la crise dure depuis bientôt un an. Il ne se passe plus un jour sans que nous n'évoquions la détresse des jeunes et le risque de décrochage, non seulement scolaire, mais aussi social.

C'est dans ce contexte extrêmement difficile que je me bats depuis un an, avec l'ensemble du gouvernement, pour garantir au mieux le droit à l'éducation. Les élèves de l'enseignement fondamental et du premier degré sont à l'école à 100 % depuis le mois de septembre. Si vous observez les pays alentours, vous constaterez que nous sommes un des seuls à garantir ce droit depuis septembre, avec une toute petite suspension des cours d'une semaine supplémentaire à la Toussaint. À part la France, aucun autre pays à ma connaissance n'a agi de la sorte.

Effectivement, les élèves à partir de la troisième année secondaire sont dans un système d'enseignement hybride. Vous savez tous que cela n'était pas mon souhait, mais que, dans un contexte de crise sanitaire aigu, c'était la moins mauvaise solution. J'ai cependant toujours affirmé que, pour moi, rien ne remplaçait un enseignant dans sa classe face à ses élèves. Aujourd'hui, nous en avons peut-être la démonstration la plus éclatante. Les jeunes sont clairement en manque de ce contact en présentiel, un contact quotidien avec leurs professeurs et leurs copains de classe.

Il est important de souligner que les enseignants souffrent aussi vraiment de la situation. Un représentant des organisations syndicales me disait qu'ils estiment ne pas avoir choisi d'exercer leur métier dans ces conditions. Ils vivent très difficilement le contexte sanitaire, malgré tous nos efforts de soutien, les formations à l'hybridation et autres propositions. La situation n'est facile pour personne.

La question du bien-être des jeunes préoccupe tous les membres du gouvernement, en particulier mes collègues Valérie Glatigny et Bénédicte Linard. Lors de la réunion du 22 janvier du Codeco, nous avons réussi, avec nos homologues flamands, à obtenir un assouplissement pour certaines activités extrascolaires «non récréatives». Nous avons voulu rouvrir de manière cadrée des services de soutien, dont la mission est de lutter contre les difficultés d'apprentissage et le décrochage, tant scolaire que social. Un protocole a été rédigé la semaine dernière et est en cours de validation par les experts. Il permettra notamment aux écoles de devoir et au secteur de la jeunesse de travailler avec des écoles pour permettre le suivi individualisé de certains élèves en difficulté, seuls ou en petits groupes jusqu'à huit personnes, faire de la remédiation, fournir des livres d'étude, donner accès à un matériel informatique, offrir un

cadre où les jeunes peuvent s'oxygéner l'esprit et renouer du lien social.

Madame Schyns, les services AMO et les autres associations destinées à cette tâche pourront, de cette manière, reprendre leurs missions de terrain vis-à-vis des jeunes en décrochage social. Je n'entrerai pas dans les détails, car ces questions concernent le secteur de mes collègues, avec lesquelles je travaille en étroite collaboration pour faire le lien avec le monde scolaire. Monsieur Soiresse, je réponds ainsi aussi à votre question.

Nous avons travaillé avec nos collègues pour établir des protocoles. Je m'en réjouis. Il s'agit notamment d'une demande du Délégué général aux droits de l'enfant. Les associations de terrain doivent servir de relais parce que, seule, l'école ne pourra pas tout. D'autres secteurs ont aussi pour métier de prendre en charge les jeunes. Il était important qu'ils puissent à nouveau exercer leurs missions. Il est vrai que les mesures sanitaires pour les plus de 12 ans limitaient jusqu'ici fortement les associations. Je suis heureuse qu'on ait pu assouplir la situation. D'ailleurs, le cadastre des opérateurs associatifs établi par les DZ, dans le cadre des stratégies de raccrochage et de remédiation et avant la suspension de l'ensemble de l'extrascolaire, est une ressource utile. Pour la première fois, on a mobilisé les DZ sur cette question, effectué un travail conséquent et lancé un projet positif. Mais paradoxalement, ce dernier ne s'est pas réalisé sur le terrain à cause des restrictions sanitaires. Nous avons enfin pu lever cet obstacle.

L'autre point d'actualité concerne l'accord qui a pu être trouvé la semaine dernière sur la réouverture des activités en dehors du cadre de l'enseignement obligatoire pour les 13-18 ans. J'en profite, Madame Groppi, pour vous dire que je ne peux pas vous donner d'explications sur l'annulation d'une réunion du Codeco consacrée à la jeunesse, comme la presse a pu l'indiquer. J'ai été invitée par le Premier ministre, avec les autres ministres de l'Éducation, pour faire le point sur la situation, mais cette réunion a été annulée, car, entre-temps, les ministres compétents notamment pour la jeunesse et l'extrascolaire se sont rencontrés de manière informelle. Cependant, il ne s'agissait pas d'une réunion officielle «Jeunesse» du Codeco; cela n'a jamais existé.

Les enfants et les adolescents pourront donc sélectionner une activité, par exemple sportive, artistique ou encore un mouvement de jeunesse, et s'y adonner dans le respect des protocoles prévus à cet effet. Cette décision a été présentée comme un glissement, entre les groupes d'âge, de la possibilité d'accéder à des activités hors du cadre de l'enseignement obligatoire, d'une sorte de rééquilibrage en faveur des 12-18 ans et au détriment des moins de 12 ans. Évidemment, si cette décision est présentée de la sorte, elle ne peut être qu'insupportable. À mes yeux, ce n'est pas de

cette manière qu'il faut la comprendre. Dans le contexte d'incertitude lié à l'apparition des variants, il s'agissait, dans le but de préserver l'ouverture des écoles, de diminuer le nombre d'activités extrascolaires.

Il faut toujours évaluer les décisions au moment où elles sont prises. Je rappelle dès lors qu'il y a deux semaines, les experts étaient extrêmement inquiets – ils le sont d'ailleurs toujours – quant à la part des nouveaux variants dans l'ensemble des contaminations. En effet, des *clusters* significatifs avaient été découverts, notamment dans les écoles primaires. On s'interrogeait donc sur le nombre de contacts que pouvaient avoir des enfants de moins de 12 ans alors qu'ils n'avaient jamais été soumis à restriction dans le cadre des activités extrascolaires. C'est donc plutôt la multiplication des différentes activités qui posait question aux experts.

Pour éviter les mélanges de groupes d'enfants et les contacts avec d'autres encadrants que les membres du personnel enseignant, ainsi que les contacts entre les parents qui viennent chercher et déposer leurs enfants, des restrictions ont dû être prises pour l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR) et l'accueil extrascolaire pour les moins de 12 ans. De plus, du point de vue psychosocial, il y avait bien urgence à redonner une bouffée d'air aux jeunes de plus de douze ans, durement marqués par la durée de la crise, et pour qui, en revanche, aucune activité extrascolaire n'est permise depuis maintenant des mois.

Déjà plusieurs fois évoqué, l'accord de la semaine dernière est né de cette double préoccupation, dont chaque ligne possède sa justification même si je conçois aisément qu'il soit difficile à lire par les parents et à accepter par les secteurs. Une nouvelle fois, je souligne que cet aspect relève majoritairement des compétences de mes collègues. Un débat thématique est par ailleurs prévu demain en séance plénière.

Pour en revenir aux questions relatives à l'enseignement et au décrochage, les chiffres sont alarmants et ne cessent de croître par rapport à la même période de 2019. Au 15 décembre, une augmentation de plus de 40 % du décrochage a été relevée dans toutes les provinces. Les équipes mobiles et les médiateurs constatent chez les élèves pour lesquels ils ont été amenés à intervenir de lourds retards pédagogiques, de l'absentéisme, du décrochage passif – c'est-à-dire la présence devant un écran, mais sans investissement – et un manque de motivation, de manière générale. Ils font également face à des phénomènes marqués de cyberharcèlement. On a parfois tendance à dire qu'il existe une saison pour cela; nous y sommes et c'est confirmé. La corrélation avec le fait d'être davantage devant un écran est une possibilité à envisager.

À l'instar de ce que nous disent les associations de pédopsychiatres, des psychologues et d'autres professionnels, la dimension émotionnelle est pointée dans l'analyse des situations; les besoins psychosociaux, affectifs et relationnels des élèves sont également mis en exergue. J'insiste sur la collaboration nécessaire à instaurer avec les centres PMS qui doit s'élargir aux partenaires locaux, mais également aux acteurs de la santé, notamment pour les situations les plus aiguës nécessitant une prise en charge pour répondre aux besoins psycho-médico-sociaux des élèves sous des formes multiples et adaptées, individuelles ou collectives. À ce titre, la reprise des activités de certaines structures dédiées à la jeunesse que j'évoquais tout à l'heure va permettre le rétablissement de certains relais me paraissant fondamentaux dans l'encadrement des jeunes.

Au sujet des moyens dégagés, je vais débiter par les questions relatives aux périodes supplémentaires d'accompagnement personnalisé octroyées grâce aux 17 millions d'euros dont nous avons déjà beaucoup parlé. Les écoles ont pu engager du personnel amené à épauler les élèves de manière diverse en fonction de leurs besoins. Certains établissements ont opté pour l'engagement d'enseignants pour créer un dispositif de différenciation, d'autres ont plutôt choisi d'engager des éducateurs, des assistants sociaux ou encore des psychologues formés à se concentrer sur le mieux-être des élèves. Dans le courant du mois de février, je recevrai un rapport des DCO qui contiendra des éléments d'évaluation de ce dispositif.

Les points de matières essentiels de nos apprentissages ont clairement été définis au sein d'un document rédigé par le Service général de l'inspection (SGI) et la Direction des standards éducatifs et des évaluations. Son objectif est, notamment, de laisser du temps aux équipes éducatives pour aménager les grilles horaires en fonction des besoins des élèves et d'y insérer, par exemple, de la remédiation, de l'écoute des jeunes ou d'autres activités favorisant leur bien-être.

À la rentrée de septembre, les chefs d'établissements scolaires ont reçu le document pour qu'ils relayent l'information à leurs équipes. Je l'ai également diffusée par différents canaux, car je souhaite vivement diminuer la pression, exercée tant sur les enseignants que sur les élèves. La communication relative aux dates de passation des épreuves externes certificatives de 2021 faisait, par ailleurs, mention du document et ce dernier sera repris dans les circulaires relatives à l'organisation de ces épreuves qui seront bientôt diffusées.

Les fédérations de pouvoirs organisateurs et notamment leurs conseillers au soutien et à l'accompagnement constituent un relais précieux pour les écoles dans l'appropriation des essentiels. J'ai martelé ce message dans la presse, mais les pouvoirs organisateurs et les réseaux doivent aussi

le relayer. C'est uniquement par cette approche et en reliant cette question avec celle des évaluations externes que nous parviendrons à diminuer la pression.

Madame Vandorpe, le gouvernement a approuvé ma proposition d'organiser, au bénéfice des élèves de l'enseignement secondaire, un soutien éducatif et psychosocial renforcé durant la seconde moitié de l'année scolaire 2020-2021. Le budget qui y sera consacré s'élève à 19 millions d'euros et il sera imputé au fonds d'urgence, ce qui devrait faire rapidement l'objet d'un texte réglementaire. En ce qui concerne la philosophie et les objectifs du projet, je proposerai d'accorder de manière temporaire un volume de périodes permettant de déployer des pratiques d'accompagnement psychosocial et éducatif. Parmi les 19 millions d'euros, un montant sera aussi consacré au renforcement des équipes des centres PMS. La répartition du budget entre ces deux volets fondamentaux n'a pas encore fait l'objet d'un accord.

J'ai discuté longuement avec des directeurs de centres PMS de l'enseignement libre et avec l'Association francophone des agents PMS (AFAPMS). Les centres PMS ont besoin de moyens humains supplémentaires pour affronter la crise. C'était déjà le cas avant la crise, mais le nombre d'entretiens individuels a explosé depuis le début de l'année. Ils sont outillés pour créer des lieux de paroles et pour dépister. Nous devons donc consacrer des moyens supplémentaires à ces équipes professionnelles.

La faisabilité juridique et budgétaire du mécanisme est en cours d'étude. Nous avons eu une réunion avec les acteurs de l'enseignement, hier après-midi, à ce sujet. C'est pourquoi je ne puis tout vous expliquer en détail, d'autant que nous n'avons pas encore pris l'ensemble des décisions. Je suis persuadée qu'un double soutien scolaire et émotionnel ou psychologique s'avérera indispensable à la poursuite de cette année scolaire, quel que soit le scénario sanitaire envisagé. Même si nous repassons en code orange demain, tout le monde n'ira pas mieux d'un coup! Ce soutien sera encore nécessaire pendant de nombreux mois.

Je défends le postulat selon lequel apprentissage et santé mentale vont de pair; certains élèves ne peuvent pas apprendre s'ils ne vont pas bien. Nous devons donc en faire une priorité.

L'accompagnement spécifique visera, avec le travail effectué en classe, à soutenir la santé mentale et le bien-être des élèves et dès lors la motivation des équipes éducatives, à développer et garantir un climat scolaire serein et bienveillant, propice à la différenciation des apprentissages, et à renforcer l'acquisition des savoirs, savoir-faire et compétences définis comme essentiels par le SGI. Nous devons trouver un équilibre entre veiller au bien-être et apporter des solutions aux réelles difficultés d'apprentissage des élèves. Le dispositif

s'appuiera non seulement sur des enseignants, mais aussi sur des acteurs du champ de l'intervention sociale, notamment les centres PMS, avec des psychologues et des assistants sociaux, tous susceptibles d'établir des relations d'aide, de soutien et de confiance avec les différents publics de l'école.

Enfin, nous avons choisi de privilégier cette fois les établissements de l'enseignement secondaire. Les difficultés y sont plus marquées, car c'est au degré supérieur que les élèves sont soumis à l'hybridation. Les élèves et les enseignants de ce niveau semblent particulièrement touchés par les mesures de code rouge appliquées depuis le mois de novembre. Madame Vandorpe, l'enseignement spécialisé de formes 3 et 4 est également concerné par le dispositif.

Soyez assurés qu'une information claire et précise parviendra aux équipes éducatives dès que possible. Le but est d'en bénéficier le plus largement possible d'ici la fin de l'année scolaire. Nous devons travailler très rapidement; vous serez donc sollicités pour voter des textes très rapidement également.

Enfin, Madame Groppi, nous avons veillé à diffuser une communication sur www.enseignement.be, afin d'informer les enseignants des possibilités pour leurs élèves d'obtenir un accès gratuit à internet.

Par ailleurs, le ministre-président et le ministre Daerden étudient la question de la connectivité au-delà de la crise actuelle, dans une perspective plus structurelle. De plus, nous avons mis à disposition un document mentionnant les lieux équipés d'ordinateurs et de connexions disponibles à certains moments de la journée, pour permettre aux élèves qui n'en ont pas la possibilité chez eux de suivre les enseignements à distance.

Madame Maison, cette cartographie a été réalisée avec les lieux concernés. Entre-temps, il est possible que certaines mesures sanitaires aient encore restreint l'accès. Ce document devrait être mis à jour. Toutefois, le nombre de lieux va augmenter grâce aux assouplissements évoqués précédemment. Je pense notamment à ceux qui sont liés aux secteurs de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse.

L'objectif est de fournir un panel de solutions alternatives liées à l'usage d'outils numériques. Les parents disposent ainsi d'offres de solutions se trouvant dans les périmètres de l'établissement scolaire et du domicile de l'élève. Je vous rappelle que les élèves peuvent toujours être invités à se rendre à l'école, s'ils ne disposent pas de l'environnement adapté.

L'action du gouvernement pour venir en aide aux jeunes est protéiforme. J'ai bien conscience qu'il faut de toute urgence pallier les difficultés psychosociales soulevées par la crise sanitaire. Nous faisons le nécessaire pour agir en ce sens et

au plus vite. Souvenez-vous, il y a peu, nous avons discuté de la proposition du groupe PTB sur la meilleure manière de mettre des moyens complémentaires à disposition. J'espère vous apporter aujourd'hui un début de réponse. Dans les toutes prochaines semaines, nous vous soumettrons des textes pour qu'ils puissent être mis en œuvre rapidement dans les établissements.

Mme Elisa Groppi (PTB). – Madame la Ministre, votre réponse contient de très bonnes nouvelles. Le fait que vous assouplissiez les conditions de l'accueil extrascolaire prouve que vous faites confiance aux acteurs concernés et que vous vous rendez compte de leur importance dans la prise en charge globale des jeunes et des enfants. Je me félicite de cette décision.

Nous avons déposé une proposition de décret visant à garder les membres du personnel engagés en septembre et en octobre afin de soutenir les équipes pédagogiques. Cette proposition de décret a été rejetée, mais je me réjouis d'entendre qu'il y aura un renforcement pédagogique.

Nous parlons ici de 19 millions d'euros. J'imagine que nous apprendrons dans les prochains jours comment ils seront répartis exactement, mais j'entends bien qu'une partie ira directement aux écoles et une autre partie aux centres PMS. Je n'ai donc pour l'instant pas l'information qui me permettrait d'évaluer si le renforcement des équipes PMS est à la hauteur de leurs besoins. Ce renforcement est un bon début, mais il faudra voir comment aller plus loin pour soutenir les équipes de ces centres, qui sont indispensables dans le soutien psychologique des jeunes, à la fois en tant qu'individus et en tant qu'intervenants au sein d'une classe. Les centres PMS ne sont pas les seuls acteurs. Beaucoup de possibilités existent pour permettre aux jeunes de s'exprimer, en faisant appel à des intervenants extérieurs. Il est possible d'être très créatif.

Par rapport au décrochage scolaire, il faut aider et soutenir les professeurs qui consacrent une énergie considérable à contacter les jeunes qui ne viennent plus à l'école. Il faut leur venir en aide, y compris avec des moyens humains. Il faut par exemple prendre un moment pour téléphoner aux jeunes et à leurs familles afin de s'assurer que tout se passe bien, de connaître leurs besoins, matériels ou non, et d'évaluer la nécessité de les faire revenir. Les élèves en situation de décrochage scolaire ou éprouvant des difficultés peuvent recourir à cette possibilité. C'est clairement mentionné dans les circulaires, mais cela demeure encore flou. Comment met-on cela en place? Va-t-on les chercher et les fait-on revenir avec une intention prioritaire? Cela manque de clarté pour les écoles.

Par contre, je me réjouis des deux bonnes nouvelles que vous avez annoncées. J'avais préparé une proposition de motion, mais, après votre réponse, je vais devoir l'adapter et la retravailler. Elle s'adresse à l'ensemble du gouvernement et

pas uniquement à vous, Madame la Ministre. Elle demande de considérer le bien-être des jeunes comme une priorité pour vos décisions futures. Cette proposition est axée sur un accès gratuit à une aide psychologique. En outre, elle demande le renforcement des équipes des centres PMS qui se déplacent dans les écoles, ainsi que la multiplication des partenariats, notamment avec les centres de santé mentale.

Il faudrait également être en mesure de travailler sur le remboursement des consultations psychologiques. Il serait judicieux de demander au gouvernement fédéral d'élargir le remboursement des consultations psychologiques à l'ensemble de la population.

Je constate qu'un effort a été réalisé pour la diffusion du document *«Essentiels et balises diagnostiques pour la rentrée 2020»*. Mais il n'est visiblement pas arrivé partout sur le terrain. Pour aller encore plus loin, je propose d'organiser dans les écoles des séances d'information et de concertation en équipes. De cette manière, elles pourraient véritablement s'approprier ce document, voir comment adapter leur cours et réorganiser ces derniers.

Il est important également de donner les outils matériels et de formation afin de permettre aux équipes pédagogiques de prendre en compte la détresse des jeunes. À cet égard, nous suggérons de mettre en place des pratiques comme les ateliers d'écriture, les cercles de parole et l'expression artistique ou corporelle.

Enfin, il y a de nombreux acteurs à l'intérieur et à l'extérieur de l'école et nous demandons qu'ils soient mobilisés afin de collaborer de manière créative avec les équipes pédagogiques au sens large, c'est-à-dire au-delà du corps enseignant.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Des protocoles sont donc en cours de réalisation pour les écoles de devoirs et le secteur de la jeunesse. Je les lirai attentivement. J'espère qu'ils seront praticables: pour avoir lu récemment ceux destinés aux clubs de sport et aux mouvements de jeunesse, je puis vous assurer que la situation sur le terrain n'est pas simple, ces protocoles ayant été établis dans l'urgence la semaine dernière. Dans ce cas-ci, je suppose que les acteurs de terrain ont été consultés.

Par ailleurs, Madame la Ministre, vous avez souhaité renforcer les centres PMS grâce à une partie de l'enveloppe de 19 millions d'euros. Je ne puis que vous féliciter. Il y a un peu plus d'un an, nous avons déjà suggéré de soutenir les centres PMS, spécifiquement dans les zones en tension démographique, eu égard à l'augmentation du nombre de demandes. La crise n'a fait qu'amplifier ce phénomène.

Enfin, vous parlez du manque de lien entre les enseignants et les élèves; c'est l'un des grands

enjeux de l'enseignement hybride. L'autre enjeu est celui de l'organisation du travail pour les élèves et les enseignants. Un petit outil technique de planification pourrait être proposé et diffusé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, car il n'est pas toujours simple de se coordonner entre enseignants. Je suis sûre que certains inspecteurs et conseillers pédagogiques seraient d'accord et que des enseignants ont déjà créé un tel outil.

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces éléments de réponse. Je comprends que nous ne puissions pas obtenir maintenant toutes les réponses puisque certains points doivent encore être négociés. J'espère que nous les recevrons très vite. Il est question de la seconde moitié de l'année scolaire. Or nous y sommes bel et bien! Ce texte doit absolument paraître très rapidement pour donner des consignes claires et précises aux écoles. Une répartition entre les écoles et les centres PMS a tout son sens. Ils ont un grand rôle à jouer, comme le rappelait ma collègue Marie-Martine Schyns. Ce rôle était déjà important avant la crise qui a été un véritable révélateur. S'il faut les aider de manière ponctuelle, il faudra aussi envisager l'aide structurelle à apporter aux centres PMS.

Madame la Ministre, nous espérons donc recevoir ce texte rapidement pour analyser la situation et envisager la manière dont cette aide pourra être apportée concrètement sur le terrain.

M. Calvin Soiresse Njall (Ecolo). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces éléments de réponse. Vous nous avez quelque peu rassurés sur la concrétisation de toutes ces actions. Je me réjouis du véritable travail accompli pour supprimer certains obstacles et resserrer le lien entre la culture et l'école. J'espère que nous poursuivrons sur cette voie, c'est essentiel. Il doit y avoir moyen de mieux rassurer les acteurs de l'éducation, notamment les écoles et les pouvoirs organisateurs, pour permettre l'intervention d'opérateurs extérieurs, dans le respect des mesures sanitaires.

Il faut faire preuve de pédagogie. Nous devons absolument trouver un équilibre aujourd'hui entre les mesures strictes qui relèvent du sanitaire et la nécessité de remédier à la détresse psychologique et mentale. Je répète que nous devons trouver un juste milieu entre tous les outils que nous pouvons utiliser dans ce sens. Ce n'est évidemment pas facile, surtout quand, comme le gouvernement, il faut agir à une grande échelle. Je pense aussi aux directions qui sont tiraillées entre certains parents effrayés par le virus et d'autres qui craignent beaucoup plus la détresse mentale de leurs enfants.

Vos propos sur l'importance du double soutien émotionnel et psychologique ont retenu toute mon attention. Nous devons absolument poursuivre tous ensemble, à commencer par le gouvernement, un travail pédagogique pour rassurer

celles et ceux qui prennent la décision de faire intervenir les acteurs culturels dans les écoles.

Mme la présidente. – J'ai été saisi de deux projets de motion.

Le premier, signé par Mme Groppi et M. Kerckhofs, est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,

ayant entendu l'interpellation de Mme Elisa Groppi à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée "Prise en main de la détresse des jeunes",

considérant les nombreuses études qui alertent sur la détresse psychologique grandissante des jeunes en cette période de crise,

considérant les témoignages de désespoir relayés par de nombreux jeunes sur différents canaux: messages sur les réseaux sociaux, actions, cartes blanches, etc.,

considérant les besoins des jeunes de s'exprimer, d'être entendus, d'avoir des relations sociales, de s'engager, de participer aux décisions,

considérant que la Fédération Wallonie-Bruxelles dispose de moyens d'action, au travers des politiques qui sont de son ressort: écoles, centres PMS, services d'aide à la jeunesse, organisations de jeunesse, etc.,

considérant les retours de terrain des acteurs de l'enseignement et de la jeunesse: enseignants, éducateurs, animateurs de mouvements de jeunes, entraîneurs sportifs, etc.,

considérant la continuité de la crise et même son éventuelle aggravation à cause de l'apparition de nouveaux variants,

considérant que l'évolution des mesures prises pour enrayer l'épidémie ne permet pas à l'heure actuelle d'envisager une vie plus ou moins normale avant l'été,

considérant l'hybridation de l'enseignement et le besoin indispensable d'avoir une connexion internet de qualité,

considérant que peu de professeurs ont connaissance du document "*Essentiels et balises diagnostiques pour la rentrée 2020*",

demande au gouvernement:

de prendre en compte prioritairement le bien-être des jeunes lors des décisions politiques,

de mettre en place l'accès gratuit à une aide psychologique pour tous les jeunes qui en ont besoin, en doublant les permanences PMS qui ont lieu dans les écoles et en orientant vers les services de santé mentale,

de mettre sur pied, dans les services de santé mentale, des points d'écoute sous la forme de permanences destinées aux jeunes de 15 à 25 ans à raison de deux heures par jour, quatre jours par

semaine, à l’instar de ce qui se fait en Région bruxelloise,

d’intervenir auprès du niveau fédéral en faveur de l’élargissement du remboursement des consultations psychologiques prévu pour les indépendants,

d’informer les équipes pédagogiques de l’existence du document “*Essentiels et balises diagnostiques pour la rentrée 2020*”,

de faire en sorte que les équipes pédagogiques s’approprient ce document en organisant des moments d’information et de concertation en équipe (webinaires donnés par les inspecteurs, conseillers pédagogiques ou les délégués aux contrats d’objectifs),

de permettre aux équipes pédagogiques de prendre en compte la détresse psychologique et sociale des jeunes, d’être à leur écoute et de leur permettre de s’exprimer à travers des groupes de parole, des conseils des élèves, des ateliers d’écriture, de l’expression artistique et corporelle, des débats philosophiques, des cercles de lecture ou des activités de théâtre-action,

de permettre aux équipes pédagogiques de prévoir du soutien scolaire entre pairs, sous la forme de tutorat, qui permettrait de renouer des contacts sociaux, d’aider ceux qui en ont besoin et de revoir des points de matière pour les élèves qui donneraient ce soutien,

de renforcer le soutien scolaire et la remédiation en accordant des périodes supplémentaires aux écoles, également en partenariat avec les autres acteurs de l’éducation comme le secteur de l’accueil extrascolaire et le secteur de la jeunesse,

de renforcer des équipes qui aident les jeunes au quotidien comme les centres PMS, les services d’aide à la jeunesse, etc.,

d’informer les élèves sur la possibilité d’avoir un accès wifi grâce à l’école et d’œuvrer éventuellement avec les autres niveaux de pouvoir à la mise à disposition d’une connexion wifi de qualité, accessible et gratuite pour tous les jeunes.»

Le second projet de motion, pure et simple, est signé par Mme Gahouchi et MM. Soiresse Njall et Janssen, et est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,

ayant entendu la réponse apportée en Commission de l’Éducation par Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation, à l’interpellation de Mme Elisa Groppi, intitulée “Prise en main de la détresse des jeunes”,

considérant le cadre étroit dans lequel les activités scolaires et extrascolaires sont inscrites à la suite des mesures prises par le Comité de concertation et basées sur l’avis des experts afin de limiter la propagation de l’épidémie,

considérant la concertation continue depuis le début de la crise sanitaire entre la ministre et les différents acteurs de l’éducation ainsi qu’avec les experts de la santé afin d’évaluer la situation,

considérant que la fréquentation de l’école est indispensable tant pour des raisons pédagogiques que pour des raisons psychosociales, comme les pédiatres ne cessent de le répéter, et que la mise en place de l’enseignement hybride pour une partie des élèves est le seul moyen de leur permettre de continuer à fréquenter leur école,

considérant que les écoles belges, dans l’enseignement fondamental et le premier degré de l’enseignement secondaire, sont restées ouvertes depuis septembre et que les cours y ont été donnés à 100 % en présentiel, sauf pour la semaine suivant le congé d’automne,

considérant que, depuis le début de l’année scolaire, ces cours se sont déroulés en présentiel pour la grande majorité des élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce qui est quasiment unique en Europe, la plupart des pays européens ayant fermé leurs écoles ou ayant élargi leurs stratégies d’hybridation des cours à l’ensemble des élèves,

considérant les mesures prises par le gouvernement afin de soutenir les équipes éducatives et les directions dans leur travail quotidien et en vue de permettre au plus grand nombre d’élèves de rester dans les classes,

considérant les mesures prises pour permettre des stratégies de remédiation et d’accompagnement des élèves en vue de lutter contre le décrochage scolaire,

considérant qu’à cet effet, 17 millions d’euros ont été dégagés, par le décret du 17 juillet 2020 visant l’octroi, pour l’année scolaire 2020-2021, de moyens supplémentaires permettant de déployer, suite à la crise sanitaire COVID-19, des pratiques de différenciation des apprentissages dans les écoles de l’enseignement fondamental et secondaire ordinaires relevant des classes 1 à 10 en vertu du classement établi par l’arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 avril 2020 établissant le classement des implantations de l’enseignement fondamental et de l’enseignement secondaire en application de l’article 4 du décret du 30 avril 2009, organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française afin d’assurer à chaque élève des chances égales d’émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité,

considérant que cette mesure a été dupliquée, pour ne pas dire recopiée, par le PTB dans sa proposition de décret n° 182 du 4 janvier 2020 qui ne proposait que de doubler les montants octroyés sans analyser si cette mesure était la plus appropriée pour venir en aide aux acteurs de terrain et

aux jeunes en détresse et qui a donc clairement été déposée à des fins de communication,

considérant que, forte de l'expérience des moyens complémentaires délivrés en juillet 2020 et de leur utilisation et tenant compte de l'évolution de la crise sanitaire sur les besoins réels nécessaires sur le terrain, ainsi que de la nécessité d'agir rapidement face aux conséquences de la prolongation de la crise sanitaire sur le décrochage scolaire et le bien-être psychosocial des jeunes, la ministre de l'Éducation a proposé au gouvernement une mobilisation du fonds d'urgence afin que soient octroyées des périodes complémentaires permettant un soutien éducatif et psychosocial renforcé des élèves durant la seconde moitié de l'année scolaire 2020-2021 dans l'enseignement secondaire,

considérant que le gouvernement a validé, le 28 janvier dernier, l'imputation de 19 millions d'euros à cet effet,

considérant que ces 19 millions viseront non seulement à accorder de manière temporaire un volume de périodes permettant de déployer des pratiques d'accompagnement de type psychosocial et éducatif, mais également de renforcer les équipes des centres PMS afin de répondre aux demandes actuelles du terrain,

considérant qu'en outre, les établissements scolaires devraient également pouvoir convertir tout ou en partie des périodes auxquelles ils auraient droit dans le cadre du dispositif, en vue de créer des services de remédiation et d'accompagnement scolaire pendant les vacances de printemps,

considérant que ces mesures poursuivent l'objectif de rencontrer, sous le bénéfice de l'urgence, les préoccupations actuelles des acteurs de terrain, sans verser dans les effets d'annonce et les formules simplistes visant à uniquement doubler les crédits sans réfléchir à leur mise en œuvre et à leur affectation là où ces moyens seraient le mieux utilisés,

considérant le groupe de travail créé afin de lutter contre le décrochage scolaire ainsi que les budgets dégagés afin d'instaurer un accompagnement individualisé des élèves,

considérant l'ensemble des mesures prises par le gouvernement depuis le début de la crise afin d'outiller les enseignants et les élèves face à l'instauration de l'enseignement à distance,

passé à l'ordre du jour.»

Mme la présidente. – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations est suspendue à 13h15 et est reprise à 14h10.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

5 Questions orales (article 82 du règlement)

5.1 Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Compensations des coûts de mesures sanitaires pour 2021 (suivi)»

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – Ce n'est un mystère pour personne et les dernières annonces en attestent: les mesures sanitaires encadrant le maintien de l'ouverture des écoles sont bien nécessaires. Elles pourraient même rester en vigueur jusqu'à l'été, voire se renforcer, compte tenu de l'existence de variants plus contagieux de la Covid-19.

Le coût de l'achat de gel hydroalcoolique et les frais de nettoyage explosent le budget dont disposent les pouvoirs organisateurs (PO). À ces frais s'ajoute le «manque à gagner» au niveau des garderies du matin et du soir dans l'enseignement fondamental. En effet, même si le nombre d'enfants à garder est moindre dans certaines implantations rurales, il n'est pas possible de regrouper les enfants. Les écoles libres et même les écoles communales rurales doivent ainsi continuer à employer une personne et à la rémunérer comme il se doit.

Les cantines scolaires étant fermées, certaines communes ont la possibilité de réorienter le personnel polyvalent de cuisine vers le nettoyage, mais, dans les petites écoles où il n'existe pas de personnel de cuisine structurel, l'augmentation des heures de nettoyage va avoir une incidence considérable sur les budgets. À titre d'exemple, une commune brabançonne indiquait qu'entre mars et juin 2020, ses recettes avaient chuté de 78 000 euros à 19 800 euros par rapport à l'année précédente, avec une économie en frais de personnel d'à peine 5 000 euros. Cela représente un coût pour la commune de 53 200 euros, soit 46 euros par élève.

Entre septembre et décembre 2020, on parle de recettes de près de 70 000 euros contre 97 000 euros l'année précédente, soit 28 000 euros de déficit pour la commune et donc 25 euros par élève. En d'autres termes, on en arrive à un coût de 71 euros par élève pour 2020. Nous sommes donc loin des 21 euros octroyés par élève par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous parlons pourtant d'un PO disposant d'une capacité fiscale et donc d'un levier sur ses recettes propres. Que dire des petits PO qui n'ont pour seule recette que les subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Nous nous doutions bien que le virus n'allait pas s'arrêter le 31 décembre à minuit!

Les nettoyages se poursuivront en 2021, de même que l'achat de gel hydroalcoolique, voire le remplacement des masques.

Dès lors, ne serait-il pas temps que le gouvernement planche sur une nouvelle compensation financière eu égard aux mesures qu'il impose aux PO? Dans l'intérêt des élèves et des enseignants, il convient de ne pas attendre le mois d'avril pour proposer un soutien financier. Il ne faudrait pas que les petites écoles voient leurs moyens pédagogiques réduits à cause de frais supplémentaires de nettoyage, de l'achat de gel ou de l'application d'autres mesures préventives. En clair, quelles mesures le gouvernement compte-t-il prendre dans ce domaine et quand?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, compte tenu du fonctionnement en code rouge – prévu au moins jusqu'aux congés de carnaval – et de tous les frais qui y sont liés, j'ai proposé au gouvernement d'octroyer un nouveau soutien aux écoles pour compenser partiellement les différents surcoûts auxquels elles doivent continuer à faire face en 2021. Le gouvernement a marqué son accord sur ma proposition le 28 janvier dernier.

À titre indicatif, le calcul est basé sur la période de six semaines séparant la rentrée de janvier et la date officielle du début des vacances de carnaval. Sur la base d'une simple règle de trois appliquée au montant de 20 millions d'euros dégagés pour les cinq mois de fonctionnement en 2020, l'octroi de six millions d'euros additionnels s'impose aujourd'hui. Comme précédemment, cette somme sera versée très rapidement aux écoles de l'enseignement obligatoire et de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR) au prorata de leur population scolaire.

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – Madame la Ministre, j'entends que vous consentirez à faire un effort supplémentaire pour soutenir les écoles dans le cadre de leurs achats de matériel quotidien ou, du moins, destiné à répondre aux mesures imposées pour des raisons sanitaires. Je n'ai pas fait le calcul durant votre exposé, mais, si le montant octroyé est identique à celui précédemment proposé, il devrait avoisiner les 21 euros par élève. Or, nous étions déjà loin du compte la première fois. Les petites écoles se retrouvent une nouvelle fois lésées et doivent aller chercher de l'argent dont elles ne disposent pas.

5.2 Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Perspectives sanitaires et pédagogiques dans les écoles d'ici le congé de détente de carnaval et au-delà»

5.3 Question de Mme Françoise Schepmans à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Fermeture du Collège Saint-Michel à Etterbeek»

5.4 Question de M. Jean-Philippe Florent à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Progression du coronavirus dans les écoles»

5.5 Question de Mme Fatima Ahallouch à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Évolution de l'épidémie»

5.6 Question de Mme Françoise Mathieux à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Nouveaux protocoles de testing à la Covid-19 dans les écoles»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces cinq questions orales. (*Assentiment*)

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – Le mot d'ordre a été lancé à la veille du week-end des 23 et 24 janvier. Madame la Ministre, vous vous êtes exprimée dans les médias traditionnels et sur les réseaux sociaux et vous avez fait paraître une nouvelle circulaire afin de donner des perspectives aux jeunes et à leurs parents, inquiets de voir leurs enfants se morfondre.

Dans sa carte blanche du 23 janvier parlant d'une génération sacrifiée, la rectrice de l'Université libre de Bruxelles (ULB) disait en substance que «les décrochages scolaire et universitaire sont là, réels, comme l'échec – nous en paierons le prix pédagogique, dans les mois et les années à venir. Mais il y a plus grave. Nos étudiants connaissent un sentiment de mission impossible et de perte de sens: ils n'arrivent pas, pour la plupart, à réaliser ce qui est exigé. On leur demande d'assumer une responsabilité trop forte face à la pandémie. (...) C'est là une souffrance sournoise, mais dont l'impact, en termes de santé mentale, sera considérable. La dépression est là, palpable, comme l'anxiété, le repli sur soi, le découragement».

Face à cette souffrance, qu'il faudra apaiser et dépasser, je souhaite vous interroger à la fois sur l'aspect sanitaire et pédagogique. Votre circulaire, parue à la fin du mois de janvier, insiste-t-elle sur le maintien, voire le renforcement des mesures sanitaires dans les écoles, voire à la proximité des écoles? Le dimanche 24 janvier, l'agence Belga annonçait que les élèves de l'enseignement primaire qui s'étaient assis en classe ou au réfectoire à côté d'un élève infecté par la Covid-19 seraient considérés dès le lundi, soit le 25 janvier, comme des contacts à haut risque. S'agit-il d'une directive fédérale ou est-ce votre décision? Pouvez-vous donner davantage de précisions à ce sujet? Avez-vous informé les directions concernées officiellement?

Au-delà de votre message portant sur la santé mentale des jeunes, quelles mesures concrètes

prenez-vous pour aider les jeunes dans le cadre scolaire? Les scénarios prévus pour la rentrée du congé de détente envisagent-ils un retour à des cours en présentiel pour tous en cas de diminution de la contamination? Dans la négative, pouvez-vous détailler les différents scénarios? Ou bien conserverez-vous le modèle actuel, inchangé? Préparez-vous de nouveaux scénarios concernant l'organisation des écoles pour la fin du deuxième trimestre, voire la fin de l'année scolaire?

Au niveau macro-pédagogique, les témoignages que j'ai reçus font état de failles dans le système d'apprentissage hybride. Les équipes éducatives ont vraiment fait preuve de créativité. Au départ, les enseignants eux-mêmes parlaient de bricolage, mais ils sont parvenus au fil du temps à organiser des séquences d'apprentissage plus structurées. Cependant, c'est loin d'être le cas partout. Dans certaines écoles ou avec certains enseignants, force est de constater soit un déficit de travail à distance, soit, à l'inverse, un excès de travail. Or, le travail collaboratif est clairement inscrit dans la charge des enseignants. Ne serait-il pas temps de le rappeler afin qu'une réelle coordination – mon groupe l'indiquait déjà en avril – s'établisse en ce qui concerne le travail à distance, en mode hybride pour l'instant? Quelle est votre position à propos du travail collaboratif?

Concernant les moments d'enseignement en présentiel, quel que soit le niveau d'études c'est encore un peu la course au programme pour certains, notamment dans les années certificatives. Certains élèves se voient asséner de la matière «en survol», suivie juste après de contrôles certificatifs. La pression sur les résultats en vue des bulletins est importante. Ce n'est peut-être pas une généralité, mais c'est le cas dans plusieurs écoles. Le Service général de l'inspection (SGI) avait préparé les points «essentiels» pour chaque matière, en collaboration avec les réseaux d'enseignement. Ce document très complet a-t-il vraiment été intégré dans la pratique des classes? Avez-vous des retours du SGI à ce propos? Dans mon entourage, certains l'ont lu attentivement et le respectent; d'autres l'ont lu, mais ne le jugent pas essentiel et décident de faire à leur manière; d'autres encore n'ont même pas pris la peine de le parcourir. Prévoyez-vous une nouvelle communication à ce propos? Dans l'affirmative, sous quelle forme?

Enfin, en ce qui concerne les évaluations externes non certificatives en lecture et production d'écrit, prévues en octobre, puis reportées en février par le biais d'un arrêté de pouvoirs spéciaux, une circulaire du Service général du pilotage annonce leur report à l'année scolaire prochaine. Un nouvel arrêté de pouvoirs spéciaux est-il en préparation à ce sujet? Cette annonce préfigure-t-elle une décision concernant les épreuves externes certificatives – certificat d'études de base (CEB), certificat d'études du premier degré de l'enseignement secondaire (CE1D), certificat

d'enseignement secondaire supérieur (CESS) – de juin prochain?

Mme Françoise Schepmans (MR). – Deux jours à peine après les nouvelles mesures annoncées par le Comité de concertation (Codeco), le 22 janvier, plusieurs écoles ont dû fermer leurs portes en raison d'une flambée de cas de coronavirus en Région bruxelloise. C'était le cas du Collège Saint-Michel à Etterbeek, qui compte pas moins de 1 500 élèves et 160 enseignants. La décision de fermer l'établissement a été prise par la direction, en accord avec le médecin scolaire, à la suite des contaminations de sept personnes au variant britannique et 18 autres au virus classique de la Covid-19. Dans un premier temps, 270 élèves considérés en contact à bas risque ont été écartés de l'école et tenus de se faire tester.

S'en est malheureusement suivi une saga cacophonique largement relayée dans les médias, avec pour origine l'absence d'une analyse de risques qu'aurait dû établir la Commission communautaire commune (COCOM). Ce rapport est tombé mardi dernier. Le ministre bruxellois Alain Maron a annoncé l'obligation de test pour l'ensemble des élèves et des enseignants. Le directeur de l'école secondaire l'a appris par la presse et a fait part de son désarroi en indiquant que la COCOM sortait de la circulaire très claire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Finalement, les enseignants ont été testés jeudi dernier. Le lendemain soir, les parents ont reçu un courriel les invitant à conduire dès samedi matin leurs enfants au centre de dépistage à Mérode. Nous avons vu les images de ces longues files d'attente de parents et d'enfants sous la pluie. La direction de l'école espérait la reprise des cours pour ce mardi. Toutefois, je viens d'apprendre ce matin que la section primaire, à l'inverse des classes secondaires, ne rouvrira pas ses portes avant mardi prochain en raison de difficultés liées à la réception des résultats des personnes testées et à l'organisation de l'encadrement.

Ce n'est d'ailleurs pas le seul cas de fermeture d'école. Ainsi, la commune de Molenbeek, qui a opéré une action de dépistage sur une base volontaire de tous ses enseignants, a également pris la décision de fermer l'École communale Augusta Marcoux à la suite d'une découverte d'un foyer de contamination.

À travers ces cas, la situation sanitaire dans plusieurs écoles semble donc préoccupante. Madame la Ministre, quelles sont les dernières informations sur la situation du Collège Saint-Michel? Combien d'écoles sont-elles actuellement fermées en Fédération Wallonie-Bruxelles pour cause de Covid-19? Combien de temps resteront-elles fermées? Avez-vous donné des consignes supplémentaires aux directions lorsque des cas de variants du coronavirus sont détectés? Le directeur du Collège Saint-Michel affirme que la COCOM est sortie du cadre de la circulaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Est-ce le cas? Que pensez-

vous de cette affirmation? Enfin, comment sont gérées ces situations de crise, particulièrement angoissantes pour le personnel scolaire, les élèves et les parents?

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – J’entends des signaux contradictoires autour de la situation sanitaire dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. D’une part, les chiffres de la pandémie sont globalement stables depuis le mois de novembre et oscillent autour de 2 000 cas journaliers, ce qui reste malgré tout au-dessus du seuil de sécurité fixé à 800 cas par jour. Tenant compte de cette stabilité, Madame la Ministre, vous plaidez le 22 janvier pour un assouplissement des protocoles de manière à offrir des perspectives aux élèves. Parallèlement, vous invitiez les écoles à recourir à la possibilité de proposer plus de cours en présentiel, singulièrement lorsque la santé mentale des élèves est en jeu.

D’autre part, certaines écoles ont commencé à fermer en raison d’infections au variant britannique. Il ne s’agissait que de quelques-unes en Fédération Wallonie-Bruxelles, mais d’une cinquantaine en Flandre. Le ministre fédéral de la Santé, M. Vandenbroucke, a alerté sur la transmission du virus dans les écoles alors que, jusqu’à présent, les écoles n’étaient pas considérées comme des moteurs de la transmission.

Nous sommes tous conscients de la détresse vécue par de nombreux élèves qui supportent de plus en plus mal les mesures d’hybridation. Madame la Ministre, quelles pistes envisagez-vous pour offrir les nouvelles perspectives que vous évoquez? L’hybridation pourrait-elle être réduite en fonction de certains critères: par bassins, pour des classes plus petites? Ou alors, est-ce que les contaminations au variant anglais éloignent cette perspective?

C’est peut-être l’occasion de rappeler la proposition avancée par les signataires de la carte blanche «*Une école en bonne santé se construit dès à présent tous ensemble!*» publiée dans «*Le Soir*» du 7 octobre. L’idée était d’appliquer un code orange flexible: les directions auraient alors la faculté, sur la base d’éléments définis – absence importante de professeurs, quarantaine dans certaines classes, risque sanitaire plus aigu dans leur région, etc. –, de passer ou non en cours à distance, de manière partielle ou totale. Vos services ont-ils étudié cette proposition? Est-elle applicable dans le contexte actuel?

Pour mieux connaître la transmission dans les écoles, la Fédération Wallonie-Bruxelles a financé une étude épidémiologique menée par l’Université catholique de Louvain (UCLouvain), l’Université de Liège (ULiège) et l’Université libre de Bruxelles (ULB) dans huit écoles en Wallonie et à Bruxelles. Cette étude a démarré le 14 janvier. Prend-elle en compte le nouveau contexte du variant britannique? Quand disposerez-vous des résultats? Pouvez-vous ouvrir de nou-

velles perspectives positives aux jeunes qui sont de plus en plus en souffrance, parfois en réelle détresse?

Enfin, certains enseignants ont des difficultés à sortir des matières scolaires. Cette course au programme n’aide pas forcément les jeunes qui ont déjà perdu le sens de tous ces apprentissages. Vous avez affirmé publiquement qu’il fallait prendre en compte le découragement des élèves et ne pas rester figé sur le programme. Je suis entièrement d’accord avec vous. Un appel plus formel sera-t-il émis en ce sens dans une prochaine circulaire?

Mme Fatima Ahallouch (PS). – Erika Vlieghe, présidente du groupe d’experts en charge de l’*Exit Strategy* (GEES), a fait part de son inquiétude au sujet des contaminations au coronavirus dans les écoles. La Flandre a décidé de prendre des mesures plus strictes en matière de *testing*. Une réunion s’est ensuite tenue à ce sujet au niveau des Communautés.

Par ailleurs, le journal «*Le Soir*» a donné la parole à plusieurs acteurs de premier plan au niveau francophone; ceux-ci ne comprennent pas l’emballement médiatique autour de la fermeture de six écoles sur l’ensemble des établissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Madame la Ministre, pourriez-vous faire un compte rendu de la réunion du 25 janvier dernier avec les acteurs de terrain et Mme Vlieghe? Compte tenu de la propagation des nouveaux variants du coronavirus sur le territoire belge, les experts demandent que les autorités soient prêtes à enclencher un plan B si la situation sanitaire venait à se détériorer rapidement. Quels sont les détails de ce plan B? Quel serait son impact pour les écoles maternelles, primaires et secondaires?

Mme Françoise Mathieux (MR). – En ce début d’année, la prolifération de cas positifs à différents variants de la Covid-19 inquiète. Les variants sont en effet considérés comme plus contagieux. Afin de prévenir une nouvelle vague de contaminations, de nombreux protocoles sont revus. Le ministre fédéral de la Santé, Frank Vandenbroucke, préconise notamment de repenser le rôle des élèves et de multiplier les tests, y compris les tests PCR qui permettent de détecter la présence d’un variant. Dans un article daté du 25 janvier, «*La Nouvelle Gazette*» revient sur la nouvelle stratégie mise en place dans les écoles afin de limiter les contagions, notamment celles des écoliers qui sont aujourd’hui considérés comme des contacts à haut risque.

En Flandre, une soixantaine de centres de *testing* rapide devrait être créée d’ici la fin de la semaine afin de prendre des mesures plus rapides et plus efficaces et d’avoir une vision précise de la chaîne de contamination.

Madame la Ministre, avez-vous modifié les protocoles de *testing* à la suite de la prolifération

de contaminations aux différents variants de la Covid-19? Dans l'affirmative, quelles sont ces modifications? Dans la négative, pour quelles raisons n'envisagez-vous pas ces modifications?

Disposez-vous de chiffres relatifs au pourcentage de cas positifs à un variant sur l'ensemble des cas positifs à la Covid-19 dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Des estimations ou des prévisions ont-elles été réalisées à ce sujet? Dans l'affirmative, qu'en ressort-il?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Vos différentes questions me permettent de faire le point sur la situation sanitaire qui évolue sans cesse. J'ai rencontré très régulièrement les experts et les acteurs, spécialement dans les moments d'évolution, durant lesquels nous devons nous voir ou nous entendre quasiment quotidiennement.

La situation sanitaire a connu quelques changements au cours de ces deux dernières semaines. J'ai rencontré une première fois les experts sanitaires et puis les acteurs pour refaire un bilan avant le 22 janvier et pour déterminer si nous devions activer un plan B, c'est-à-dire une anticipation ou un prolongement du congé de détente. Les experts nous ont dit que la situation était stable. Selon eux, il n'y avait pas de nécessité d'appliquer ce plan, qui aurait cependant pu être une mesure de prévention. Avec les acteurs, nous avons décidé de ne pas proposer d'anticipation. Parallèlement, le gouvernement flamand a choisi d'anticiper les vacances avec une semaine d'enseignement à distance pour les classes de l'enseignement secondaire. Or, nous avions largement parlé de la souffrance des jeunes, notamment par rapport à l'hybridation. Comme une suspension n'était pas nécessaire sur le plan épidémiologique, nous avons donc décidé de ne pas rajouter une semaine d'enseignement à distance.

Ensuite, j'ai revu les experts, les 25 et 28 janvier. Le 25 janvier, l'inquiétude régnait parmi eux, notamment parce que la part des variants identifiés dans le total des contaminations était considérable et en progression: ils craignaient le début d'une troisième vague. En outre, nombre d'écoles fermaient en Flandre; un *testing* massif y faisait apparaître l'émergence de *clusters* notables, avec de nombreux cas de contamination chez les enfants.

Les experts observent donc la situation au jour le jour et invitent à faire preuve d'une grande prudence, notamment face à ces variants. Du côté francophone, globalement, la situation reste assez stable. Quatre ou cinq écoles ont dû fermer, d'abord; cependant, il y a davantage d'écoles fermées aujourd'hui. L'Agence pour une vie de qualité (AVIQ) ou la COCOM peut en effet décider très rapidement de procéder à la fermeture d'un établissement sur la base de quelques cas, ou de différents cas au sein d'une fratrie, pour ne pas prendre de risques. Le *testing* dans les écoles est

beaucoup plus important qu'auparavant, ce qui fait apparaître plus de cas. Ce matin, 30 implantations étaient fermées: 20 l'étaient pour des raisons sanitaires et 10 pour des raisons organisationnelles, par exemple, en raison du non-remplacement d'un ou plusieurs professeurs en quarantaine. Il ne s'agit toutefois que de 30 implantations sur 2700. À l'échelle du territoire, ce nombre reste marginal. Les établissements concernés par des fermetures sanitaires ferment en général entre cinq et dix jours; ce délai permet de réaliser les tests en fonction de la situation locale et des recommandations des services de promotion de la santé à l'école (PSE) ou des prescriptions de l'AVIQ ou de la COCOM.

D'après les chiffres de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), pour la semaine du 18 au 24 janvier, 691 cas de Covid-19 à l'école ont été signalés aux équipes PSE, dont 469 cas parmi les élèves de l'enseignement fondamental et secondaire. Il s'agit clairement d'une augmentation par rapport à la période précédente, mais l'incidence reste inférieure à celle qu'a la maladie dans la population en général. Pour vous donner un ordre de grandeur, les incidences de nouveaux cas dans les écoles, calculées sur les 14 jours, sont de 91 cas sur 100 000 élèves en primaire et de 125 en secondaire. Dans la population en général, l'incidence s'élève à 252 cas pour 100 000 habitants.

Le nombre total de cas signalés est semblable à ceux observés durant la seconde moitié du mois de septembre ou bien en novembre et décembre. Depuis l'instauration du code rouge, la situation reste stable. L'ONE appelle même à nuancer l'augmentation constatée puisque le nombre de tests réalisés dans les écoles est aussi en hausse depuis la rentrée de janvier, en raison de l'arrivée des nouveaux variants et de l'augmentation des capacités de *testing*.

Aujourd'hui, si l'attention est tournée vers les écoles – et surtout les écoles primaires –, les différents experts soulignent que c'est la conséquence de la détection de plusieurs *clusters* dans ces écoles à la suite de tests plus fréquents. Il n'en reste pas moins que l'arrivée de nouveaux variants en Belgique a connu une augmentation que les experts sanitaires mandatés par le gouvernement fédéral qualifient de significative. Les incertitudes qui entourent encore ces variants sont nombreuses; plusieurs études sont en cours dans tous les pays touchés par ces variants.

De manière générale, j'évite de céder à la panique: à ce stade, aucun élément ne remet en question l'observation selon laquelle les enfants semblent être moins sensibles à l'infection; d'après cette observation, les enfants, lorsqu'ils sont infectés, sont moins susceptibles de transmettre le virus que les enfants plus âgés et les adultes. Cependant – ce n'est certes pas toujours facile à faire comprendre –, la contagiosité des variants est plus importante, et ce, dans toutes les

tranches d'âges augmentant ainsi le nombre d'enfants contaminés.

Ce contexte appelle une vigilance renforcée. Différentes mesures recommandées par les experts ont été mises en œuvre au niveau de l'enseignement et des enfants en général pour contrôler au mieux la propagation du virus. C'est ce qui explique l'arrivée du débat sur les activités extrascolaires. Lors de sa réunion du 28 janvier, le Codeco a décidé de la limitation des activités de groupe pour les enfants de moins de 12 ans en dehors de la sphère scolaire. Le but de cette mesure est de réduire autant que possible les mélanges de groupes d'enfants fréquentant des écoles et des groupes classes différents ainsi que les contacts entre adultes, ou avec des adultes, ayant lieu dans ce cadre. L'accueil extrascolaire avant et après l'école, ainsi que le mercredi après-midi n'est cependant pas concerné par ces mesures.

Les capacités de *traçage*, de *test* et de mise en quarantaine ont été renforcées. Les contacts sont désormais systématiquement testés lorsqu'un *cluster* est détecté, en articulation avec l'AViQ et la COCOM, comme cela a été le cas lors de la fermeture du Collège Saint Michel d'Etterbeek et d'autres écoles en Wallonie.

Concernant le Collège Saint Michel, Madame Schepmans, je vous invite à interpellier soit Mme Linard, chargée de la tutelle sur la PSE, soit M. Maron en Région de Bruxelles-Capitale. Je n'ai pas d'information à ce sujet. Toute l'école secondaire du collège a été fermée et les tests ont été réalisés en masse. Le bourgmestre d'Etterbeek a appelé ses collègues à être vigilants par rapport aux frères et sœurs des élèves qui fréquentent le collège et à les placer aussi en quarantaine. Sa réaction a été à la fois très rapide et très efficace. Mais concernant les rapports avec la COCOM, je suis incapable de vous répondre et je dois vous renvoyer vers les ministres compétents.

La classification des cas dans l'enseignement primaire a été revue par Sciensano, ce qui est une autre mesure permettant de détecter d'éventuels foyers au plus vite. Jusqu'à il y a peu, les enfants du même groupe de classe étaient tous considérés comme des contacts à faible risque. Depuis le 25 janvier, dans l'enseignement primaire, les enfants assis à côté des cas signalés positifs dans la salle de classe ou pendant la pause de midi, de manière générale à l'intérieur, doivent être classés comme des contacts à haut risque et être mis en quarantaine.

L'ONE travaille actuellement à la rédaction d'un nouveau protocole de gestion des cas, mais il a néanmoins déjà transmis les éléments pertinents concernant cette nouvelle classification de contacts aux services PSE et aux centres psychomédico-sociaux (PMS) pour Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE). Ceux-ci contiennent toute l'information utile pour gérer au mieux les différentes situations. Ce sont bien les services

de médecine scolaire qui restent les premiers interlocuteurs des écoles lorsque des cas de Covid-19 sont détectés. Comme pour les centres de *testing*, les services PSE ont retrouvé de la disponibilité pour mieux gérer la situation. La situation n'est pas similaire à celle du mois d'octobre où tous les services étaient surchargés et débordés.

En ce qui concerne les scénarios de sortie, nous avons fixé dès juin 2020 un code de couleurs allant du vert, correspondant à une situation normale, au rouge, correspondant à une situation critique. Les codes orange et jaune seront destinés à être activés si la situation nous permet d'envisager un assouplissement. Vous pouvez retrouver le détail de ces codes couleur dans les circulaires 7796 et 7797.

Par ailleurs, Monsieur Florent, la flexibilité est prévue dans le code orange pour l'enseignement secondaire: ce code permet aux pouvoirs organisateurs d'instaurer l'hybridation des apprentissages si certains critères sont respectés. La situation sanitaire actuelle ne permet pas encore de revenir au code orange.

Plus globalement, je souhaite évidemment sortir le plus rapidement possible du code rouge pour permettre aux élèves de l'enseignement secondaire de revenir à 100 % en présentiel et pour normaliser au maximum l'organisation de la vie scolaire pour tout le monde. Rien ne peut remplacer l'enseignement en présentiel. J'exprimais d'ailleurs déjà cette conviction dans mes circulaires de rentrées. Je me suis battue pour préserver l'enseignement en présentiel autant que possible. Je suis également convaincue que certaines activités, comme les sorties culturelles ou la pratique sportive pour ceux qui en sont privés, manquent cruellement à nos élèves.

Si les chiffres se stabilisent ou s'améliorent, j'ai l'intention de soumettre à nouveau la question d'un assouplissement aux experts sanitaires. Je préfère toutefois ne pas m'engager sur une date, car, très humblement, je dois reconnaître que je ne sais pas où en sera la pandémie dans une ou deux semaines. S'il est important de donner des perspectives, il est aussi dangereux de s'engager dans des promesses sans être certain de les tenir. Les experts eux-mêmes continuent de nous demander de suivre la situation au jour le jour. Ils ne sont pas encore tout à fait rassurés sur l'émergence de ces variants.

Enfin, Monsieur Florent, l'étude de la *task force* pédiatrique a seulement démarré au mois de janvier parce qu'il a fallu récolter les accords parentaux. Cela a pris un peu de temps et il est encore trop tôt pour vous livrer des résultats. Pour le surplus, Madame Vandorpe, vous avez posé plusieurs questions sur le bien-être des jeunes, l'hybridation et les évaluations externes, auxquelles je réponds dans le cadre d'autres interventions. Je me permettrai donc de vous y renvoyer.

Mme Mathilde Vanderpe (cdH). – Je n’ai finalement obtenu de réponse qu’à deux de mes questions. C’est un peu compliqué, du fait que plusieurs questions sont jointes sur un même sujet. Dans le cadre de cette jonction, vous n’abordez que les autres questions, Madame la Ministre. Ce problème devrait être soumis à la Conférence des présidents pour analyse. Il y a un réel problème concernant le lien qui est fait entre les sujets des différentes questions.

Finalement sur les deux réponses que j’ai pu obtenir, l’une concerne la classification établie par Sciensano sur les élèves voisins de cas positifs, qui deviennent contacts à haut risque. Le renforcement du *testing* pour éviter les *clusters* est la bonne stratégie. L’autre question concerne le code couleur et les différents scénarios. Je me souviens des codes présentés en début d’année. La situation évoluant, je voulais savoir si des modifications avaient eu lieu.

Concernant mes autres questions, notamment le travail collaboratif des enseignants, les failles du système hybride, la course aux programmes, les évaluations externes, j’attendrai la fin de notre réunion pour voir si vous leur apportez des réponses. Dans le cas contraire, je reviendrai vers vous, car les enseignants sont en attente.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse. Il est vrai que nous vivons des moments très particuliers et que les citoyens sont fatigués de ces mesures qui s’éternisent. Évidemment, nous n’avons pas d’autre choix et nous devons tout faire pour poursuivre nos efforts, y compris dans les écoles. Cependant, dans cette situation de stress, une communication optimale entre tous les acteurs est indispensable: les autorités publiques, les experts, les directions d’écoles, les parents et les jeunes.

Concernant le Collège Saint-Michel, cette communication a été chaotique; or, une bonne communication est la clé de l’adhésion des citoyens aux mesures contraignantes. Il faut expliquer ces mesures et les raisons qui les justifient. Le cas de ce collège illustre bien les difficultés rencontrées dans la pratique. Sans concertation avec les acteurs, c’est le chaos. Les parents des différentes écoles touchées souhaitent en tous cas obtenir des informations claires quant à la reprise des cours.

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Tant que l’enseignement reste en code rouge, il est très difficile d’offrir une bulle d’oxygène aux jeunes. La prudence est de mise et elle est légitime au vu de l’évolution de la pandémie et de la grande incertitude qui règne sur la propagation des variants anglais et sud-africain. Toutefois, cette prudence entre en tension avec une autre prudence: celle que nous devons aux élèves et aux jeunes qui, aujourd’hui, s’épuisent. Nous n’avons pas de réponse définitive à offrir à ces jeunes. Je peux le

comprendre, mais je le regrette pour eux, car je me mets à leur place: leur situation n’est pas simple.

J’ai fait une remarque supplémentaire qui ne figurait pas dans le texte de ma question et qui concerne les programmes qui restent très chargés dans certains enseignements, et ce, malgré l’épuisement des élèves. Il faut entamer une réflexion à ce propos. Ne serait-il pas utile d’envoyer aux enseignants, de manière plus formelle au moyen d’une circulaire leur demandant de sortir des programmes et d’alléger la tension qui pèse sur les épaules des élèves? Je vous invite à cette réflexion, Madame la Ministre.

Mme Fatima Ahallouch (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos éléments de réponse. J’ai bien noté que vous avez employé le mot «rassurant»: depuis l’instauration des mesures du code rouge, la situation restait relativement stable. Cela ne vous a cependant pas empêchée de parler de vigilance renforcée, notamment concernant la contagiosité des variants, qui consiste dans la pratique à développer les *testings* et *trackings* avec l’AVIQ ou la COCOM.

Finalement, les interventions de tous les députés, depuis ce matin, et vos réponses illustrent la grande difficulté à trouver un équilibre entre, d’une part, la sécurité des élèves et des membres des équipes pédagogiques ainsi que la santé publique et, d’autre part, les apprentissages et la santé mentale. Je trouve que chacun d’entre nous ici a été suffisamment nuancé pour se rendre compte de la difficulté de l’exercice et, je vous remercie, Madame la Ministre, de prendre vos responsabilités en la matière.

5.7 *Question de Mme Mathilde Vanderpe à Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation, intitulée «Éducation physique et sports dans les écoles (suivi)»*

Mme Mathilde Vanderpe (cdH). – Madame la Ministre, les nouvelles décisions du Comité de concertation (Codeco) du 22 janvier, ainsi que la circulaire 7929 m’amènent à vous interroger sur la situation particulière des enseignants d’éducation physique et sportive (EPS). En effet, en relisant vos circulaires de la fin du mois d’octobre 2020, je constate quelques ambiguïtés ou contradictions qui amènent des situations variables dans les écoles. Des enseignants nous interpellent à ce sujet.

Au sujet de l’enseignement fondamental, vos recommandations, reprises dans la circulaire 7797, sont les suivantes: «Les activités en plein air doivent être privilégiées, dans la mesure du possible; le vestiaire peut être utilisé par un groupe-classe; les élèves doivent se laver les mains avant et après s’être changés; [...] les cours de natation peuvent être maintenus dans le respect des protocoles sport; le cas échéant, les règles sanitaires doivent

être respectées pendant le déplacement vers le lieu d'activité; si l'application de ces normes pose difficulté, le cours peut être suspendu et remplacé par des activités éducatives en classe avec l'enseignant d'éducation physique». Pour l'enseignement secondaire, la circulaire 7816 indique en page 7 que «les cours sont suspendus et peuvent être remplacés par des activités éducatives en classe avec l'enseignant d'éducation physique» et, dans une autre rubrique, à la page 12, que «le masque est temporairement enlevé pendant les activités sportives en veillant au strict respect de la distance physique». Il en résulte que, dans certaines écoles secondaires, les cours ont été purement et simplement supprimés de la grille horaire des élèves.

Or, dès le mois de mars en distanciel, ou depuis septembre, des enseignants ont élaboré des stratégies pour maintenir la forme physique et morale de leurs élèves. Certains ont réussi à organiser des visioconférences d'une demi-heure par semaine avec leurs différents groupes. Ils ont profité de ce moment pour maintenir le contact avec leurs élèves, répondre à leurs questions, expliquer les documents écrits reprenant les consignes de leur travail de la semaine. Les élèves ont fait de la danse, de l'expression corporelle ou de l'aérobic. Les vidéos et montages de vidéos qu'ils ont envoyés ont été à la hauteur, voire plus, des espérances de leurs enseignants. Les élèves sont restés en mouvement. Ils ont tous appris à travailler sur le rythme d'une musique et à mémoriser des chorégraphies. Ils ont été créatifs et ont appris à faire des montages de vidéos. Des enseignants ont donc beaucoup travaillé pour motiver leurs élèves. Certains ont travaillé sur les gestes qui sauvent.

Depuis des mois, nos jeunes sont privés d'activités sportives, de compétitions ou de loisirs extrascolaires. Certains élèves ont une mauvaise condition physique et se sédentarisent chaque jour un peu plus. Quant aux enseignants d'EPS, ils se sentent dévalorisés en tant que professionnels de l'enseignement par rapport à leurs collègues. Leurs cours sont simplement supprimés, comme s'ils n'avaient aucune importance.

Madame la Ministre, peut-on ainsi supprimer les cours d'éducation physique de l'horaire des élèves de l'enseignement secondaire? Ce cours ne fait-il pas partie des socles de compétences essentielles au terme des premier, deuxième et troisième degrés de l'enseignement secondaire?

Les élèves de l'enseignement secondaire ne pourraient-ils pas bénéficier, à l'instar de leurs condisciples de l'enseignement fondamental, d'activités à distance ou en extérieur, comme des promenades dans le respect des règles sanitaires, dont le port du masque?

Quel avis portez-vous sur les activités pédagogiques sportives que je viens de vous décrire? Les considérez-vous comme de bonnes pratiques à

diffuser ou non? Quand les enseignants pourront-ils à nouveau donner cours à leurs élèves, alors même que les cours d'option en éducation physique ont pu reprendre en respectant les règles sanitaires? Certaines activités extrascolaires ont également repris.

Envisagez-vous de moduler vos circulaires à ce propos? Dans la négative, quelles perspectives pouvez-vous donner à ces enseignants prêts à mettre leurs compétences au service de la santé mentale et physique de leurs élèves?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, je vous assure que je ne fais pas disparaître des cours ou des pratiques scolaires par plaisir personnel. S'il n'y avait pas de pandémie, donc pas de mesures sanitaires imposées dans les écoles sur la base de recommandations d'experts, je n'aurais jamais imposé de restrictions à l'organisation des cours d'EPS.

Les cours de sport font l'objet d'une attention particulière parce qu'il s'agit d'un moment particulier de la journée où les élèves fournissent un effort physique, où ils ne peuvent pas porter le masque et où ils partagent les vestiaires. Il a donc été décidé, pour ces raisons, de les suspendre en code rouge pour l'enseignement secondaire qui fait par ailleurs l'objet d'une limitation du temps en présentiel d'une partie des élèves. Je vous rappelle que le code rouge est le niveau de risque le plus élevé. Les experts considèrent toujours que nous sommes dans une situation inquiétante compte tenu de la propagation du virus dans l'ensemble de la société, qui plus est avec l'émergence des nouveaux variants.

Comme je l'ai déjà expliqué à certains de vos collègues en commission le 8 décembre dernier, la circulaire 7868 fixant le code rouge prévoit néanmoins que les cours d'éducation physique peuvent être remplacés par des activités extérieures, comme une promenade au parc ou dans les alentours de l'école, dans le respect de la distanciation physique si le masque n'est pas porté.

Je ne comprends pas votre question à ce sujet, car j'y avais déjà répondu la fois précédente. Un assouplissement a par ailleurs été prévu pour les options sport-études, éducation physique, animateur sportif et métiers du cheval, c'est-à-dire toutes les options dans lesquelles le sport est une orientation d'études. Pour le surplus, je vous invite à consulter la circulaire précitée.

Lors de la commission du 8 décembre, j'ai par ailleurs attiré l'attention sur le fait que, si les assurances scolaires couvrent les activités sportives données dans le cadre d'un cours d'éducation physique, ce n'est plus le cas lorsque ces cours sont suspendus. S'ils ne l'étaient pas, cette couverture dépendrait de la police d'assurance contractée par le PO. Il conviendra donc d'être vigilants sur ce plan en cas de levée de la suspension des cours et de possibilité d'organiser des

cours d'éducation physique à distance. Cependant, rien n'empêche les professeurs d'éducation physique de recommander aux élèves d'avoir une activité physique régulière. Cela se fait souvent.

S'agissant des perspectives, j'espère pouvoir en donner le plus rapidement possible, car il est évidemment primordial que nos élèves retrouvent une activité physique, bien que certains puissent déjà, depuis ce lundi, reprendre une activité sportive extrascolaire. Je ne suis cependant pas maîtresse de la situation au niveau épidémiologique.

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – Madame la Ministre, je peux bien entendu comprendre la partie de votre réponse qui concerne les assurances. Néanmoins, je me mets à la place des enseignants d'EPS qui ont tenté de créer des activités pour redynamiser les élèves. J'ai notamment pu lire le témoignage d'une enseignante qui affirme: «Nous avons été convoqués par la direction. Le couperet est tombé. Nos cours ne seront pas remis à l'horaire, mais nos cours à distance seront également supprimés dès la semaine prochaine pour que nous fassions de la surveillance. Nous sommes devenus des pions. Au mieux, nous serons des animateurs, mais pas des éducateurs et encore moins des professeurs.»

Nos enseignants ont en effet essayé d'être créatifs pour proposer des solutions alternatives. De la clarté doit être apportée à cette directive, car certaines directions ont aujourd'hui décidé de supprimer purement et simplement toute possibilité physique ou distancielle d'organiser une quelconque activité sportive. Cela devient problématique. Je ne peux que soutenir ces enseignants qui se retrouvent aujourd'hui dans une situation abracadabrante.

5.8 *Question de M. Matteo Segers à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Statut des modèles vivants et soutien à leurs pratiques»*

M. Matteo Segers (Ecolo). – Le statut des modèles vivants est important. Aujourd'hui, les personnes qui exercent ce métier sont en danger en raison de la crise sanitaire. L'apprentissage des arts plastiques appelle souvent à l'exercice technique et artistique à partir de modèles vivants. Il ne s'agit pas forcément de modèles nus, mais de personnes qui posent pour permettre à l'apprenant de s'exercer. En effet, pour appréhender les formes du vivant, pour que le travail du regard et du geste gagne en précision, il est important que l'apprenant soit directement mis en contexte avec le modèle. L'être est un métier. Et malgré la place qu'il occupe dans l'histoire de l'art et celle de notre société, souvent associé à de grandes œuvres artistiques et au lien entre l'art, l'artiste et le public, le modèle vivant ne bénéficie toujours pas ni

d'une reconnaissance ni d'un statut. Son statut professionnel reste flou.

À ce titre, le groupe Ecolo plaide pour que ces travailleurs soient directement associés à un droit garanti pour les intermittents culturels. Je souhaite attirer votre attention, Madame la Ministre, sur les particularités de ce métier et sur les conditions dans lesquelles il s'exerce. Ainsi, il me paraît nécessaire de baliser un premier champ de travail. Des établissements recourent-ils à des collaborations avec des modèles vivants dans l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR) ou dans d'autres institutions sous votre tutelle organisant des cours d'art? Dans l'affirmative, dans quelle proportion? La crise actuelle a-t-elle réduit ces collaborations à la suite des conditions et des protocoles sanitaires? Plus largement, avez-vous une vue sur la pratique d'engagement des modèles, là où des collaborations pourraient exister? Sous quels statuts professionnels sont-ils rémunérés? Plus généralement, quel est votre point de vue sur la nécessité de développer l'apprentissage des arts plastiques dans une relation directe entre le modèle vivant et l'artiste apprenant?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Monsieur le Député, la Fédération Wallonie-Bruxelles n'accorde pas de moyens ou de subventions, sous quelle que forme que ce soit, à l'engagement de modèles vivants par les académies organisant le domaine des arts plastiques, visuels et arts de l'espace. En revanche, il arrive que des pouvoirs organisateurs des ESAHR, des communes ou des ASBL, en engagent. L'administration ne dispose pas d'informations sur le statut qui leur est octroyé ni de statistiques à ce sujet. Mes services n'ont donc pu me fournir aucune information quant à l'impact de la crise sanitaire sur le recours au modèle vivant.

Faire appel à des modèles dépend uniquement du projet éducatif du pouvoir organisateur, du projet artistique et pédagogique d'établissement ou du programme de cours spécifiant un éventuel recours à cette pratique. Certaines académies organisent des cours de dessin ou de sculpture basés sur l'observation d'un modèle vivant. Ce type de cours est un moyen d'observation et d'expression dont la traduction plastique et graphique rend un état de la compréhension de l'état du monde contemporain, ou encore une traduction d'un rapport au monde par l'élève. Dans ce cas, le recours au modèle sert seulement de support de pensée et d'expression. C'est un prétexte au geste qui, guidé par le regard, transite par la pensée. Il constitue un moyen d'exploiter et de cultiver le développement et la singularité de chaque élève au départ de ce modèle. Des cours de recherche graphique et picturale de la spécialité peinture peuvent également faire appel au modèle vivant selon les compétences visées.

Seuls les pouvoirs organisateurs pourraient vous informer du statut professionnel appliqué aux modèles vivants, car les contrats sont conclus directement avec eux. Ces pratiques d'enseignement relèvent de la liberté pédagogique des pouvoirs organisateurs. Eux seuls sont en mesure d'estimer les degrés d'incidence de ces apprentissages sur le développement de la créativité des pratiques artistiques et de la pensée artistique des élèves. En tant que représentante du pouvoir régulateur, il ne m'appartient pas d'exprimer un point de vue sur cette question.

M. Matteo Segers (Ecolo). – Madame la Ministre, votre réponse ne me déçoit pas, car je comprends que cette question ne relève effectivement pas directement de votre compétence, mais elle permet d'identifier à qui je dois m'adresser: aux pouvoirs organisateurs. Une association des modèles vivants a été créée. Elle pourrait donc se concerter avec les pouvoirs organisateurs afin d'assurer la continuité de la pratique. Effectivement, l'exercice du geste avec le vivant est très important pour la construction de l'expression artistique. Je vais également interroger la ministre de l'Enseignement supérieur. Nous verrons comment assurer un statut digne pour ces personnes.

5.9 Question de M. Hervé Cornillie à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Pérennisation du projet scolaire de la Ligue handisport francophone»

M. Hervé Cornillie (MR). – Madame la Ministre, la Ligue handisport francophone (LHF) est l'interlocuteur de référence en matière de handisport en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle nourrit de nombreux projets, parmi lesquels un projet scolaire destiné aux établissements dont vous êtes chargée et mis en œuvre depuis 2015.

Ce projet requiert beaucoup d'énergie et de ressources humaines, car il implique une campagne de sensibilisation dans les écoles, des animations, une compétition sportive spécifique dédiée et toute une série d'actions liées à l'univers scolaire. Depuis 2019, il bénéficie d'un soutien de 25 000 euros accordé à l'époque par Mme Schyns. En 2020, une manifestation de grande envergure rassemblant de nombreuses écoles devait d'ailleurs avoir lieu au complexe sportif de Blocry, à Louvain-la-Neuve. Elle n'a pas eu lieu en raison de la crise sanitaire.

L'année 2020 est exceptionnelle. Espérons retrouver rapidement un rythme ordinaire pour que ces activités scolaires puissent de nouveau avoir lieu. Cette problématique pose également la question de la pérennisation de ce projet qui présente une haute valeur ajoutée vis-à-vis du monde de l'enseignement. Il y intègre en effet la dimension du handisport. Au regard des ressources financières limitées de la LHF, le vif succès du projet

ne nous garantit pas forcément qu'il perdurera dans le temps. Pourtant, je crois que les retombées sont positives, tant pour le monde scolaire que pour le monde sportif. Madame la Ministre, quelle est votre inclination par rapport à ce projet à long terme?

Dans notre contexte éducationnel, nous souhaitons développer une école plus inclusive qui intègre les dimensions propres au handisport. Comment jugez-vous l'apport et l'importance de ce projet scolaire multifacettes mis en œuvre par la LHF? Au-delà de la subvention actuelle, comment la Fédération Wallonie-Bruxelles soutient-elle la Ligue? En dehors de l'aspect sportif dont je connais les paramètres de financement, y a-t-il des éléments que vous voulez porter à notre connaissance sous les angles de l'éducation et de la pédagogie? Le maintien de la subvention actuelle est-il d'ores et déjà garanti pour les années à venir? En d'autres termes, si vous estimez que l'action de la LHF est importante, voire indispensable pour les écoles, comptez-vous aider à la pérennisation de ces activités par le maintien d'un soutien financier à tout le moins identique, voire supérieur?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Outre son travail dans le domaine strictement sportif, la LHF souhaite sensibiliser le monde scolaire à la pratique du handisport et propose de mettre à disposition des dossiers pédagogiques «Handisport» pour les professeurs d'éducation physique, de créer des formations continues en handisport ou encore d'organiser des journées de sensibilisation au handisport dans les écoles.

En 2018, la LHF a souhaité se doter d'un détachement pédagogique. Ma prédécesseure a donné une suite favorable à cette demande et a accordé, en parallèle, une subvention facultative par définition non récurrente de 25 000 euros destinée au financement de l'année scolaire 2018-2019. Celle-ci couvre l'équivalent d'un mi-temps engagé à durée déterminée. À mon arrivée en 2019, j'ai été sollicitée par la LHF pour renouveler ce soutien non structurel. Disposant alors encore d'un peu de budget sur ces mêmes crédits facultatifs pour l'exercice budgétaire 2019, j'ai décidé d'accorder à titre exceptionnel une subvention du même montant qui devait couvrir l'année scolaire 2019-2020.

Par la suite, aucune demande ne m'est parvenue concernant les budgets 2020. En revanche, en ce début d'année 2021, la LHF a réintroduit un dossier, sollicitant cette fois l'octroi de 80 000 euros. La LHF souhaite en effet amplifier ses actions et recruter ainsi davantage de personnel. Les budgets dont dispose le département de l'éducation pour ce type de subvention ne reposent sur aucun dispositif décréteil et sont donc très limités. Pourtant, au regard des articles 24, §§ 4 et 5 de la Constitution, ce type de dispositif est indispensable dans le cadre du financement de l'enseignement. Partant de ce constat, il m'est

impossible de donner une suite favorable à toutes les demandes de ce type qui me parviennent, et encore moins de les pérenniser ou de financer structurellement du personnel. D'autant que, même si le projet a pour but de sensibiliser le monde scolaire, il touche à une matière qui ne relève pas de mes compétences. Cette année, en guise de soutien symbolique, j'ai ainsi octroyé une dernière subvention de 5 000 euros à l'association.

M. Hervé Cornillie (MR). – Madame la Ministre, vous avez rappelé les initiatives prises concernant non seulement les élèves, mais aussi les enseignants. Évoquons ainsi la mise à disposition de dossiers pédagogiques ou la volonté de travail à long terme sur la formation de ces derniers par le biais de l'Institut de la formation en cours de carrière (IFC).

Les nouvelles ne sont clairement pas bonnes. J'ai compris qu'il était question d'une dépense facultative. J'en connais le concept et le principe et je sais donc le sort néfaste qui peut être réservé aux structures concernées. J'interpellerai Mme Glatigny à ce sujet. Il me semble important que les ministres de l'Éducation et du Sport communiquent pour structurer durablement cette approche dans notre enseignement, au bénéfice tant des élèves que des enseignants. Je ne doute pas vous soyez deux femmes de bonne volonté et vous pourriez certainement parvenir à un accord. Les efforts consentis dans ce domaine depuis plusieurs années doivent être pérennisés. Nous devons capitaliser sur ce qui a été fait et amplifier les mesures prises. J'espère que les choses iront en s'améliorant. Les 5 000 euros alloués sont loin d'être suffisants pour atteindre nos ambitions.

5.10 Question de M. Hervé Cornillie à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Valise pédagogique “Fêter les fêtes de fin d'année autrement”»

M. Hervé Cornillie (MR). – À la fin de l'année dernière, nous avons pris connaissance d'une initiative assez ingénieuse venue de Wallonie picarde et qui a donné lieu au développement d'outils pédagogiques destinés aux élèves pour appréhender les fêtes de fin d'année et contenir la propagation du virus. Madame la Ministre, j'aimerais faire le point avec vous sur cet outil pédagogique, en sachant que les prochaines vacances scolaires sont proches et que les inquiétudes du même genre surviennent. En effet, les vacances sont synonymes de relâchement et sont susceptibles de nuire aux efforts communs, ce qui serait malheureux.

Quatre enseignants ont développé cette valise pédagogique à l'initiative d'une *task force* wallonne picarde créée, sauf erreur de ma part, par des bourgmestres et des élus locaux. Elle visait à expliquer aux enfants et adolescents comment

éviter de prendre des risques, tout en passant les fêtes de fin d'année autrement. La page web de la valise pédagogique a connu un beau succès puisqu'elle dénombre plus de 1 700 visites provenant de la Wallonie picarde, mais également de Bruxelles, de Mons et même de Flandre qui s'est, elle aussi, intéressée à cet outil. La valise pédagogique n'a pas été modifiée après les fêtes, mais elle peut être exploitée à d'autres occasions en dehors de cette période. C'est ce qui motive ma question, à l'approche des congés de détente et de printemps. Ces outils pédagogiques font appel à des notions de sciences et de biologie, de mathématiques, de français, d'histoire, de compréhension de l'actualité, de citoyenneté... et s'inscrivent dans les efforts visant à lutter contre la Covid-19.

Avez-vous eu connaissance de cette initiative? D'autres actions du même type existent-elles en Fédération Wallonie-Bruxelles? Que pensez-vous de la valise pédagogique proposant de passer les fêtes autrement et, dès lors, pouvant aider à passer les vacances autrement? Quelle évaluation en faites-vous? Cet outil peut-il inspirer, voire faire naître d'autres initiatives? Quelles conclusions tirez-vous des résultats, jugés excellents par les porteurs de projets et les observateurs locaux? La démarche pourrait-elle prochainement essayer ailleurs en Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Ma réponse risque de vous décevoir quelque peu, Monsieur le Député. En effet, mes services n'ont pas eu connaissance de cette initiative. J'ai personnellement fait des recherches à la suite de votre question. Il est dès lors difficile de produire une évaluation autre que celle du web, à savoir qu'il y a eu plus de 1 700 visites, surtout en provenance de Wallonie picarde.

De prime abord, je ne peux qu'être favorable à ce type d'initiative pédagogique, sympathique et bienveillante, émanant d'acteurs institutionnels ou associatifs. Nous ne disposons pas non plus de recensement des actions et bonnes pratiques de ce genre en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les actions de sensibilisation à la pandémie sont multiformes et peuvent être initiées par une multitude d'acteurs. J'ai déjà souligné à plusieurs reprises combien le travail d'information et de sensibilisation sur la pandémie est essentiel pour que chacun en mesure les enjeux. J'ai moi-même veillé à multiplier les communications sur différents supports et participé à l'un ou l'autre projet, notamment, mais pas seulement, destiné aux jeunes.

M. Hervé Cornillie (MR). – Je ne peux effectivement pas vous demander de tirer des conclusions d'une initiative que vos services ne connaissent pas. Vous avez fait des recherches pour en savoir un peu plus comme vous en faites état dans votre réponse. Si vous y consentez, je ne peux que vous demander d'encourager vos services à s'y intéresser et à en faire une évaluation. En fonction de leurs conclusions, nous pourrions voir ultérieurement comment en tirer parti.

5.11 Question de Mme Anne Laffut à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Justification et contrôle de l'utilisation des subventions de fonctionnement»

Mme Anne Laffut (MR). – La circulaire 7888 «*Modalités de justification et de contrôle de l'utilisation des subventions de fonctionnement*» a été adressée aux établissements de l'enseignement fondamental subventionné le 21 décembre 2020. Si son principe est aisé à comprendre et si son bien-fondé n'est nullement remis en question, force est de reconnaître que les modalités sont peu explicites.

Dans le cas de ma commune, aucune des directions en place n'avait dû remplir pareille déclaration. Je ne pense pas qu'elle fasse exception au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles! Le moment me semble peu opportun d'accroître encore la pression sur des directions déjà fort sollicitées, d'autant que le délai pour remplir ce formulaire était fixé au 31 janvier. Comme la demande a été adressée aux directions à la fin du mois de décembre, cela leur laissait moins d'un mois pour la compléter. Tout cela alors qu'au sein de la commission de l'Éducation, on aborde régulièrement la charge de travail importante de ces directions! Avez-vous prévu des mesures particulières pour répondre aux obligations de la circulaire 7888?

En commission du Budget, votre collègue Frédéric Daerden a mentionné la création d'outils informatiques adaptés aux organismes administratifs publics auxquels étaient demandés des devoirs comptables. Cela sera-t-il également le cas ici? L'annexe renseignée dans la circulaire – qui comprend le modèle indicatif du compte final et les catégories d'affectation des moyens de fonctionnement et d'équipement – date de 1973. On est donc assez loin d'une informatisation et d'une facilitation pour ce genre de document.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, la transmission du compte final fait partie des obligations auxquelles sont soumis les bénéficiaires des subventions de fonctionnement. Cette obligation est rappelée et expliquée par les vérificateurs comptables lors des différents contrôles exercés sur place. Celle-ci avait d'ailleurs été rappelée à l'administration communale de Libin, après un contrôle au mois de février 2017. Malheureusement, le rappel de cette obligation par les vérificateurs comptables est peu suivi d'effet et retombe vite dans l'oubli.

Consciente que le cadre légal de 1973 qui entoure cette obligation est quelque peu dépassé, l'administration de l'enseignement a proposé plusieurs projets d'actualisation. Le but est de rappeler aux bénéficiaires leurs obligations avec un cadre légal plus en phase avec la réalité d'aujourd'hui. Ces projets n'ont cependant pas pu

voir le jour et l'administration n'a eu d'autre choix que de rappeler le cadre légal existant. Ce rappel devenait urgent, car, trop souvent, les bénéficiaires des subventions de fonctionnement ne remplissaient pas leurs obligations et les services de contrôle étaient mis dans l'embarras.

Les difficultés que pose le cadre légal existant sont connues et des actualisations vont prochainement être proposées; elles sont en cours d'élaboration par les services de l'administration. Dans l'attente, les services de contrôle font preuve de tolérance et offrent toutes les explications nécessaires pour aider les bénéficiaires des subventions de fonctionnement à compléter leurs comptes finaux.

Mme Anne Laffut (MR). – Ce rappel a eu lieu en 2017 et la direction de deux de nos écoles a changé depuis lors. Il est donc logique que cette circulaire leur fût inconnue. Il leur paraissait impossible de faire l'inventaire de toutes les factures dans le délai imparti. C'est un travail énorme qui tombait au plus mal.

Je prends note de votre proposition d'actualisation et de la tolérance dont vos services feront preuve. Toute forme de simplification et d'informatisation des données permettant de faciliter le travail d'encodage des directions sera la bienvenue.

5.12 Question de Mme Rachel Sobry à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Enseignement à distance et ateliers manuels»

Mme Rachel Sobry (MR). – Depuis plusieurs mois, l'enseignement s'adapte à la crise sanitaire selon des codes couleur et une hybridation de l'apprentissage. La situation est difficile à vivre pour tout le monde, surtout pour les élèves qui ne disposent pas du matériel informatique nécessaire au suivi des cours depuis leur domicile dans de bonnes conditions. En outre, certains apprentissages sont encore plus touchés par cette situation. C'est notamment le cas des élèves de l'enseignement professionnel et technique, dont une partie des cours consiste en des ateliers pratiques censés les former à certains métiers manuels.

À l'Institut Don Bosco de Liège, les professeurs tentent de s'adapter en réalisant des tutoriels vidéo afin que les élèves ne soient pas complètement déconnectés des ateliers pratiques. Bien que l'intention soit louable, un tutoriel pour apprendre les bases de la menuiserie, par exemple, ne remplacera jamais un exercice pratique permettant de développer le savoir-faire nécessaire. Hélas, certains élèves de l'institut liégeois ont déjà perdu 250 heures de cours pratiques. Les élèves de menuiserie, en soudure ou en mécanique n'ont aucun moyen de s'exercer chez eux; l'apprentissage des

méthodes et des techniques de travail est donc plus lent qu'en temps normal.

Madame la Ministre, les ateliers et cours pratiques de l'enseignement secondaire technique et professionnel sont-ils soumis à la même hybridation que les cours plus théoriques? Le cas échéant, une différence de traitement pour l'éducation aux métiers manuels ne serait-elle pas envisageable? Lorsque l'évolution de la crise sanitaire permettra un retour à une présence physique plus importante, ces cours jouiront-ils d'une primauté sur les cours plus théoriques? Comment éviter que l'importante perte d'heures de formation pratique porte préjudice aux élèves concernés?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Si le basculement en code rouge de l'organisation de l'enseignement obligatoire a nécessité la mise en place de procédures d'hybridation, la circulaire 7816 du 31 octobre 2020 précise toutefois que les modalités d'organisation relatives à la mise en œuvre de l'hybridation sont laissées à l'appréciation des équipes éducatives. Les établissements ont donc dû effectuer des choix pour appliquer concrètement les dispositions, qu'il s'agisse de la présence des élèves à l'école ou de l'organisation des cours théoriques ou pratiques.

Les équipes pédagogiques ont fait preuve d'une réelle créativité en réalisant, notamment, des tutoriels vidéo. Toutefois, l'organisation des horaires des élèves reste de la responsabilité des directions et des pouvoirs organisateurs (PO). Certains établissements ont réservé l'enseignement présentiel aux cours de pratique professionnelle, tandis que d'autres ont fait le choix de l'organiser une semaine sur deux ou de diviser la semaine en deux et trois jours.

Je suis persuadée que l'ensemble du corps pédagogique met tout en œuvre afin de permettre aux élèves d'acquérir les compétences de base malgré la perte d'heures de cours à l'école ou de pratique professionnelle. Au-delà des acquis d'apprentissage attendus, les élèves qui traversent la crise sanitaire développent d'autres compétences telles que l'adaptabilité, la flexibilité, le sens de l'organisation ou encore la rigueur, qui constitueront des atouts majeurs dans la poursuite de leur apprentissage et de leur insertion socioprofessionnelle. De telles compétences ne sont évidemment pas mesurables et il est encore trop tôt pour évaluer objectivement les conséquences de la crise, qui est malheureusement toujours en cours.

Mme Rachel Sobry (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour cette réponse complète. Je vous rejoins entièrement sur le fait que la crise aura au moins permis aux élèves d'acquérir des compétences extrascolaires qui leur serviront également à l'avenir.

(M. Jean-Pierre Kerckhofs prend la présidence)

5.13 Question de M. Jean-Philippe Florent à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Rapport de la Ligue des familles sur le harcèlement scolaire»

5.14 Question de Mme Latifa Gahouchi à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Harcèlement scolaire. Procédure instaurée au sein des établissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

5.15 Question de Mme Caroline Cassart-Mailleux à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Proposition de la Ligue des familles d'un cadre légal contre le harcèlement scolaire»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Le harcèlement à l'école n'est pas une fatalité: c'est le message porté par la Ligue des familles, qui a publié sur son site, le 18 janvier dernier, une analyse sur le phénomène de harcèlement. Celui-ci n'a rien de nouveau; il touche un nombre important d'élèves et se développe en dehors des murs de l'école, notamment sur les différentes plateformes numériques. Pour la Ligue des familles, c'était aussi l'occasion de rappeler une large étude menée en 2014, laquelle révélait qu'un élève sur trois était concerné par le harcèlement en Fédération Wallonie-Bruxelles, victimes et auteurs confondus. Le message de la Ligue des familles portait sur trois mesures concrètes à mettre en œuvre: une organisation spécifique de la cour de récréation pour diminuer le risque de violences et promouvoir une répartition plus équitable de l'espace; la création d'espaces de paroles régulés pour apprendre aux enfants à exprimer ce qu'ils ressentent sans violence; l'intervention d'un conseil d'éducation disciplinaire pour appliquer une sanction lorsque c'est nécessaire.

En même temps, la Ligue des familles appelle la Fédération Wallonie-Bruxelles à renforcer ses dispositifs existants et, surtout, à créer un cadre légal contraignant pour inscrire ces objectifs de lutte contre le harcèlement dans les règlements d'ordre intérieur (ROI) des écoles. Nous sommes tous conscients de l'impact délétère et durable que ces formes de harcèlement peuvent avoir sur les victimes; nous savons qu'il s'agit d'un important enjeu de société. Ainsi, la circulaire 7688 du 19 août 2020 invite les écoles à répondre à des appels à projets liés au harcèlement.

Madame la Ministre, que pensez-vous des propositions avancées par la Ligue des familles? Comment peuvent-elles être articulées avec les

initiatives qui existent déjà en Fédération Wallonie-Bruxelles? La possibilité de créer un cadre légal et donc obligatoire pour les écoles est-elle étudiée par vos services?

Mme Latifa Gahouchi (PS). – Le harcèlement sous toutes ses formes est un fléau qu’il est impératif de combattre, en particulier dans nos écoles, car il touche nos enfants. Il conduit nos adolescents à commettre parfois des actes dramatiques et irréparables, qui sont en fait des cris de détresse. Madame la Ministre, je connais votre détermination dans ce domaine et je salue les différentes initiatives que vous avez déjà entreprises pour lutter contre le harcèlement et le cyberharcèlement. Je pense notamment aux appels à projets, qui bénéficient d’un budget annuel de plus de 400 000 euros, ainsi qu’au numéro vert d’écoute.

Je vous rejoins aussi totalement lorsque vous déclarez qu’il faut porter une attention structurelle durable et généralisable à toutes les écoles et que celles-ci doivent être mieux préparées à prévenir ces phénomènes. Dans la perspective de créer un modèle de label de reconnaissance basé sur les nouvelles méthodes axées sur le climat scolaire et son suivi, le travail réalisé par les délégués aux contrats d’objectifs et les directeurs de zone me paraît de bon augure pour réunir les différents opérateurs de terrain et viser l’efficacité.

Pourriez-vous nous en dire davantage sur ce label? Un plan d’action et un schéma directeur des procédures à suivre en cas de harcèlement scolaire vont-ils être communiqués à l’ensemble de nos écoles pour qu’elles soient prêtes à combattre ce fléau de la même façon? Pensez-vous obliger l’ensemble des établissements scolaires à instaurer ce label de reconnaissance ou cela sera-t-il laissé à l’appréciation des directions d’écoles? Je me montre très prudente, car je suis bien consciente, comme vous, que nous ne pourrions jamais imposer ce genre de choix.

Par ailleurs, dans un récent rapport intitulé «*Harcèlement à l’école: ce n’est pas une fatalité*», la Ligue des familles propose d’aller un cran plus loin en adoptant un décret obligeant les écoles à imaginer un plan d’action pour lutter contre le harcèlement. En cas de non-respect de cet hypothétique décret, l’école serait sanctionnée financièrement. Avez-vous pris connaissance de ce rapport? Que pensez-vous des propositions faites par la Ligue des familles?

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Un élève sur trois est victime de harcèlement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce phénomène est particulièrement virulent en ligne, à l’heure où le confinement et l’enseignement à distance à temps partiel sont la règle pour beaucoup d’entre eux.

Madame la Ministre, pour lutter contre ce phénomène, vous avez évoqué au début du mois dernier un plan global que vous comptiez soumettre rapidement au gouvernement, ainsi que la création d’un label décerné aux écoles qui lutte-

ront efficacement contre le harcèlement. Dans ce cadre, quelles mesures additionnelles viendraient compléter celles qui existent déjà? Des actions spécifiques au cyberharcèlement sont-elles prévues? Quels sont les experts que vous avez associés à cette réflexion? À quelle échéance ce plan global devra-t-il être présenté et implémenté dans les différentes écoles?

En outre, le 18 janvier dernier, la Ligue des familles a publié une analyse décryptant le phénomène du harcèlement scolaire et proposant des solutions structurelles pour lutter contre celui-ci. Elle propose trois mesures très concrètes pour y remédier: une meilleure organisation des cours de récréation, des espaces de parole régulés et un conseil d’éducation disciplinaire si les deux premières mesures ne sont pas suffisantes. Avez-vous pris connaissance de cette étude? Ces propositions feront-elles partie de vos critères pour l’obtention du label?

La Ligue des familles prône, en outre, la création d’un cadre légal pour contraindre toutes les écoles à installer ce dispositif dans les deux ans. Elle insiste pour que soit instauré un contrôle de cette obligation par les services d’inspection et pour que soit appliquée une sanction en cas de manquement. Qu’en pensez-vous? Compte tenu du nombre d’enfants qui souffrent de ce phénomène, ne serait-il pas intéressant d’étudier cette idée?

Pour clore mon propos, je voudrais vous faire part d’une expérience personnelle, car il me semble intéressant de porter à votre connaissance des expériences de terrain réussies. La petite école communale de mon entité a déjà instauré des mesures relatives à l’espace de la cour de récréation, et ces mesures fonctionnent assez bien. En l’occurrence, la cour de récréation a été aménagée selon un code couleur: certaines parties de la cour sont réservées aux jeux collectifs, d’autres permettent davantage aux enfants d’être libres de leurs mouvements, etc. Ceci montre que les pistes que nous venons d’évoquer sont concrètes et potentiellement efficaces, même si leur mise en œuvre n’est pas toujours simple.

Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation. – J’ai déjà exprimé à plusieurs occasions mon intention de revoir complètement la politique de prévention du harcèlement à l’école. Actuellement, nous disposons d’outils de fonds indispensables tels qu’un numéro vert, la plateforme «Harcèlement à l’école» ou encore un guide pour les écoles. Nous lançons aussi des appels à projets permettant de repérer de nouvelles bonnes pratiques, pour lesquels nous avons augmenté l’enveloppe de départ; leur budget annuel dépasse aujourd’hui les 400 000 euros.

Ma volonté est de développer un nouveau schéma qui permettra de structurer et généraliser un cadre commun de prévention pour l’ensemble des écoles. C’est à ce cadre que nous nous

sommes attelés, mais sa construction prend du temps. J'ai pris connaissance des propos de la Ligue des familles, qui m'ont fortement fait penser aux propositions que le Centre de ressource éducative pour l'action sociale (CREAS) préconise dans plusieurs ouvrages, notamment «*Prévention du harcèlement et des violences scolaires*». En réalité, il existe une multitude d'écrits, de propositions et de méthodes pour ce faire. Aujourd'hui, l'enjeu n'est pas de trouver quoi faire, mais plutôt comment le faire: dans quel cadre, quelle temporalité, quelle collaboration, à quelle échelle, etc.

Pour apporter une réponse concrète, nous nous sommes penchés sur les productions académiques récentes à ce sujet. Nous avons aussi mené des concertations avec des experts de Louvain et de Mons, avec des opérateurs historiques de l'appel à projets et avec les services de l'administration. Je cherche à prévoir un cadre suffisamment souple pour qu'il soit adaptable aux différents contextes scolaires, suffisamment organisé pour faciliter sa mise en œuvre dans les écoles et suffisamment ouvert pour permettre la coexistence de différentes approches. En effet, il ressort de nos échanges qu'il n'y a pas qu'une seule façon de lutter contre le harcèlement. Il m'apparaît capital de ne pas s'enfermer dans un modèle unique au risque de manquer notre but. De plus, la labellisation des écoles pourrait être perçue comme une démarche favorisant la marchandisation de l'offre scolaire. Ce n'est évidemment pas notre intention; nous allons donc encore affiner le modèle pour éviter autant que possible d'engendrer des effets secondaires indésirables.

Les écoles et leurs partenaires doivent être visés ensemble. La collaboration avec les parents, les centres psycho-médico-sociaux (PMS), la promotion de la santé à l'école (PSE) et le monde associatif qui entoure les écoles est un élément indispensable à la réussite des actions qui seront entreprises. Ensemble, ces différents acteurs ont besoin d'être informés, outillés et accompagnés à long terme.

Quant à une éventuelle obligation de résultat dans le chef des écoles, j'estime que cette dernière est un vœu pieux. La prévention contre le harcèlement est en réalité intimement liée à l'enjeu du climat scolaire. Les situations de harcèlement se déclenchent dans des contextes relationnels et communicationnels problématiques. À ce titre, travailler en milieu scolaire sur le harcèlement revient à interroger le contexte systémique qui habite l'établissement. C'est pour cette raison que la contrainte ne me semble pas être un bon moyen pour entraîner les écoles dans un projet émancipateur et constructif. Ce serait également contraire aux principes qui traversent le pilotage du système éducatif mis en place dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence.

Nos textes considèrent déjà l'école comme un lieu devant permettre l'épanouissement des

élèves. Les plans de pilotage et l'axe relatif au climat scolaire visent à ce que chaque école doive disposer d'un plan d'établissement qui réponde aux problématiques qui lui sont propres. En définitive, cette conditionnalité ressemble plus à l'expression d'une incapacité à proposer quelque chose qui fonctionne qu'à un point de départ d'une solution concrète.

Nous poursuivrons ce travail, car il est certain, comme le souligne très justement la Ligue des familles, que le harcèlement n'est pas une fatalité et que des solutions volontaires, concrètes et sérieuses doivent être proposées dans toutes les écoles. De manière très ferme, je m'y engage; je soumettrai une note au gouvernement dans les prochains mois, car c'est un combat qui ne peut plus attendre. Proportionnellement, ce sont les courriers traitant de harcèlement et de cyberharcèlement que mon cabinet reçoit en plus grand nombre; c'est aussi à ce sujet que j'envoie le plus de notes vertes à l'administration. C'est insupportable pour nous, acteurs de l'éducation! Je veux donc avancer vite, mais il faut proposer des réponses praticables pour les écoles. Je répète que j'ai l'intention de généraliser le cadre, car je pense que les appels à projets ne suffisent plus et que l'ensemble de nos écoles doivent être concernées.

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Madame la Ministre, je ne doute pas de votre volonté de combattre ce fléau. Vous dites que les appels à projets ont eu leur utilité et qu'il est temps de passer à la phase suivante; je partage ce constat et suis donc satisfait de votre envie de mettre en place un schéma pour structurer la lutte contre le harcèlement. Si l'obligation de résultat est trop difficile à imposer aux écoles, il faudrait peut-être plutôt exiger une obligation quant aux moyens affectés. Le chapitre sur le climat scolaire au sein des plans de pilotage pourrait en faire partie. Je resterai attentif aux prochaines actions du gouvernement dans ce domaine, en particulier à la note que vous préparez.

Mme Latifa Gahouchi (PS). – Madame la Ministre, les appels à projets constituaient une réponse à un moment donné, mais ils ont fait leur temps; aujourd'hui, le harcèlement a pris une ampleur phénoménale, comme semble l'indiquer la quantité effrayante de courriers que vous recevez à ce sujet. Ce fléau qui se répand dans les écoles faisait déjà partie de vos priorités lorsque vous occupiez une place de députée; je ne doute pas que c'est toujours le cas. Vous semblez avoir revu votre approche en écartant la labellisation, qui aurait pu mener à une certaine confusion ou à une concurrence entre les écoles, loin des objectifs de la lutte contre le harcèlement. Vous mettez d'avantage en avant le travail collectif et la nécessité d'outiller les équipes face à ce fléau. Lorsque j'étais échevine de l'Enseignement de Charleroi, j'ai mis en place certaines initiatives dans les cours de récréation, mais ce n'est plus suffisant. Il

faut obtenir des réponses structurelles praticables pour tous les établissements.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Madame la Ministre, je suis, moi aussi, interpellée par le fait qu’une majorité des courriers que vous recevez ont trait au harcèlement. Une solution doit être trouvée rapidement pour répondre à ces différentes plaintes. L’étude de la Ligue des familles est intéressante, mais je pense qu’en effet, une certaine prudence s’impose à propos de la labellisation, qui peut conduire à une concurrence entre les écoles. Comme vous l’avez dit, des pistes de solution existent; il s’agit surtout de trouver comment implémenter ces solutions. Pour les professionnels du secteur de l’éducation, il est insupportable de devoir gérer les conséquences de ce fléau alors que cette responsabilité ne figure pas dans leurs missions premières. Il est donc indispensable de disposer d’un cadre réglementaire. Je vous réinterrogerai dans quelques mois pour connaître l’avancement de vos travaux. Je vous rejoins en tout cas sur l’urgence d’avancer et de prendre des mesures concrètes.

(Mme Latifa Gahouchi, présidente, reprend la présidence)

5.16 Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation, intitulée «Dossier d’accompagnement des élèves (DAccE)»

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Madame la Ministre, j’ai déjà eu l’occasion de discuter à plusieurs reprises avec vous de la mise en œuvre du dossier d’accompagnement des élèves (DAccE), outil indispensable pour assurer le suivi des facultés et des difficultés de l’élève depuis l’enseignement maternel jusqu’à la fin de l’enseignement secondaire. Il sera aussi d’une grande utilité pour renforcer la remédiation en cas de besoin.

Lors de la réunion du 12 mai 2020 de notre commission, vous m’avez précisé que l’instauration de ce dispositif serait finalisée pour la rentrée de septembre 2021. Dans l’intervalle, un phasage en quatre temps devait être réalisé. De mars à décembre 2020, les tests «usagers» se sont poursuivis. De janvier à février 2021 est menée une expérience-pilote dans des établissements volontaires. Des vacances de Pâques à la fin de l’année scolaire 2021, les DAccE des élèves inscrits en enseignement maternel et en première et deuxième années primaires sont rendus accessibles aux équipes éducatives et aux agents des centres psycho-médico-sociaux (PMS) concernés, afin de leur permettre de découvrir l’outil. Dès septembre 2021, lors de l’entrée en vigueur du tronc commun dans l’enseignement primaire, sera assurée l’opérationnalisation du DAccE en mode

«production» pour les classes maternelles et les première et deuxième années primaires.

Ce phasage avait pour but d’atteindre un double objectif: d’une part, permettre aux équipes éducatives et aux agents des centres PMS de disposer d’un temps d’appropriation de l’outil avant de passer à une utilisation généralisée et, d’autre part, agir en cohérence avec l’entrée en vigueur du tronc commun. Il est donc prévu que l’implémentation progressive du DAccE se fasse sur le rythme de celle du tronc commun, année après année. Or, compte tenu de la crise sanitaire, plusieurs chantiers du Pacte pour un enseignement d’excellence ont été reportés à la rentrée de septembre 2022, dont l’entrée en vigueur du tronc commun ainsi que les dispositifs qui l’accompagnent. J’imagine donc que la mise en œuvre du DAccE est également reportée d’un an. Toutefois, je constate que le gouvernement a adopté le 17 juillet 2020, en première lecture, et le 14 janvier 2021, en deuxième lecture, un avant-projet de décret portant création du DAccE.

Le dispositif du DAccE entrera-t-il en vigueur dès la prochaine rentrée de septembre 2021 ou est-il reporté, comme l’entrée en vigueur du nouveau tronc commun, à celle de 2022? Certaines étapes du phasage précité sont-elles également reportées? Si oui, à quand? Pourriez-vous à présent nous présenter concrètement en quoi consistera le DAccE puisque l’avant-projet de décret est déjà passé en deuxième lecture? Quelles seront les données à y entrer? Quels sont les acteurs qui pourront y entrer des données? Les parents d’élèves y auront-ils accès? Sur quel support le DAccE sera-t-il stocké? Comment prévoyez-vous de garantir la protection des données confidentielles qui y seront encodées? Pendant combien de temps les données resteront-elles inscrites sur le dossier de l’élève?

Enfin, un suivi de l’efficacité de ce dispositif sera-t-il instauré? Dans l’affirmative, sous quelle forme? Pourra-t-il être modifié au fur et à mesure? Comment les acteurs de terrain pourront-ils communiquer leurs éventuelles remarques sur son contenu et son fonctionnement en vue de son amélioration constante? Dans l’ordre du jour du gouvernement du 17 juillet 2020, au point portant sur l’adoption en première lecture de l’avant-projet de décret, un commentaire précise qu’un état des lieux serait réalisé et présenté au gouvernement pour décembre 2022, sans autre précision. Ce dossier est très important et demande de nombreuses précisions sur sa constitution et ses modalités.

Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation. – Madame la Députée, compte tenu de la crise sanitaire, plusieurs chantiers ont en effet fait l’objet d’un report, dont le démarrage du tronc commun. L’entrée en vigueur du DAccE est également concernée et connaît donc une nouvelle date d’application: septembre 2022. Le phasage prévu pour l’application du DAccE aux différents

niveaux d'enseignement est effectivement modifié en conséquence de cette décision de report, mais conserve la progressivité initialement prévue.

Les étapes propres au développement du projet en tant que tel ne sont pas reportées d'un an exactement. Mais nous profitons de l'année supplémentaire pour étendre la durée de certains développements, par exemple, le temps prévu pour les phases de test, ainsi que pour les formations. L'année de report permettra également d'affiner encore les étapes et les temps de communication initialement prévus à l'adresse des professionnels de l'enseignement et des familles.

Pour mémoire, le Pacte pour un enseignement d'excellence préconise un modèle d'école inclusive reposant notamment sur une approche évolutive, dans le cadre de laquelle la lutte contre l'échec et le redoublement joue un rôle essentiel. L'approche retenue repose notamment sur des outils et des méthodes de soutien à la réussite, en particulier des outils préventifs ou alternatifs qui aident à déceler rapidement les difficultés ou les besoins spécifiques des enfants à mettre en œuvre des réponses à y apporter et favorisent la continuité lors des transitions.

L'avis n° 3 du Groupe central prévoit, à l'instar des solutions adoptées dans de nombreux autres pays, la création d'un dossier d'accompagnement de l'élève conçu sous la forme d'un dossier unique pour chacun d'entre eux, dès la première année maternelle et tout au long de son parcours scolaire. Ce DAccE est destiné à assurer le suivi du parcours et des apprentissages de chaque élève en contribuant au renforcement du dialogue entre les équipes pédagogiques et les centres PMS, mais aussi avec les parents.

Ainsi, le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire a fait l'objet d'une révision complète, dans laquelle est prévue la nouvelle procédure de maintien, décrite au titre III, chapitre 1^{er}, article 2.3.1-6. Les dispositions qui en posent le principe prévoient explicitement la création d'un dossier d'accompagnement de l'élève et un lien de conditionnalité entre l'utilisation de ce dossier et une décision de maintien. Les données centrales que devra contenir un DAccE concernent donc les difficultés d'apprentissage persistantes d'un élève et les solutions mises en œuvre par l'équipe éducative pour y remédier. J'aurai l'occasion de vous présenter cela plus avant lors de la discussion du projet de décret.

Le DAccE est généré au départ de l'Administration générale de l'enseignement (AGE) et conservé par celle-ci. L'arrêté du gouvernement qui sera pris en exécution du décret fera office de règlement d'utilisation et déterminera pour chaque utilisateur du DAccE les types d'accès autorisés. Ces accès s'opéreront par les comptes CERBERE des membres du personnel. Cette solution exige une validation par l'usage de

la carte d'identité et constitue à ce titre le niveau de sécurisation le plus élevé. Ce règlement d'utilisation précisera en outre la question que vous vous posez sur la durée de conservation des données.

Le DAccE est un des points névralgiques du Pacte pour un enseignement d'excellence. Il s'intègre à ce titre dans son schéma d'évaluation général. Outre l'évaluation prévue par le décret que vous pointez, le texte prévoit également la collecte anonyme de données à des fins statistiques qui permettront au Service général du pilotage du système éducatif (SGPSE) de procéder aux évaluations utiles au développement futur de l'outil.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos réponses. La crise sanitaire a mis en évidence toute l'importance de la remédiation individualisée pour les élèves en difficulté. Cela démontre d'autant plus la pertinence de créer cet outil. Je regrette donc un peu que le DAccE n'entre pas en vigueur à la prochaine rentrée et soit reporté à celle de 2022. Cet outil ne pourrait-il pas être déjà testé et même généralisé dès la prochaine rentrée? Cela permettrait en effet d'être une mesure parmi d'autres pour faire face aux conséquences néfastes de la crise sanitaire chez nos élèves. Je ne manquerai en tout cas pas de suivre avec attention ce dossier et de vous poser les questions auxquelles vous n'avez pas encore pu apporter de précisions.

5.17 Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Gestion informatisée des dossiers informatiques des enseignants»

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Madame la Ministre, j'ai eu l'occasion à plusieurs reprises de vous interroger sur l'allègement de la charge administrative qui pèse sur les directions, et en particulier en ce qui concerne les dossiers des membres du personnel de l'enseignement et la simplification des processus de paie au sens large, allant de l'encodage des membres du personnel dans le système jusqu'au versement de leur salaire.

Comme le prévoient la Déclaration de politique communautaire (DPC) et le chantier 17 du Pacte pour un enseignement d'excellence, la simplification administrative représente un enjeu, certes technique, mais majeur en vue de la modernisation de notre enseignement. La dématérialisation permettra moins d'encodage, moins d'erreurs, une rapidité de traitement de l'information et moins d'envois. Cette démarche est importante eu égard aux problèmes déjà rencontrés, comme les retards de paie des enseignants en raison de l'encodage manuel. L'objectif est surtout de permettre aux directeurs de se concentrer sur leur

leadership pédagogique et éducatif et non sur les démarches administratives.

Vous m'avez indiqué que l'Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC) et l'Administration générale de l'enseignement (AGE) travaillaient conjointement à l'élaboration des interfaces informatiques. Vous précisez qu'il a été décidé de travailler par modules, chacun d'entre eux correspondant à un processus participant au processus de paie au sens large. Vous ajoutiez que la priorisation de ces modules était en cours de réflexion.

En mai dernier, vous m'annonciez que la première phase du projet, à savoir la création d'un lien avec le registre national, était sur le point d'aboutir, pour être effective dès la rentrée de septembre. En décembre dernier, vous précisez à mon collègue, M. Bellot, que le travail portait sur la structure informatique, permettant de réceptionner les demandes des chefs d'établissement et de les acheminer vers un agent des services de gestion.

Madame la Ministre, pouvez-vous me confirmer que le lien avec le registre national est bien établi en vue de la simplification de la réception des données personnelles des enseignants par l'administration? Quel est le résultat de la réflexion entamée sur la priorisation des modules relatifs aux diverses étapes du processus de paie des enseignants? Me confirmez-vous la mise en service progressive de la gestion informatisée dès septembre 2020, malgré les retards potentiels liés à la crise sanitaire? Enfin, pourriez-vous me présenter un calendrier et me préciser la date prévue pour la finalisation de ce chantier?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, SENS-FLUX est le projet qui vise à créer un lien entre le registre national et l'application SENS, qui recense la signalétique des membres du personnel de l'enseignement. Je vous confirme que ce lien a bien été établi. En effet, depuis le 1^{er} septembre 2020, une série de données relatives à la signalétique des membres du personnel sont directement communiquées par le registre national à l'administration: le nom, le ou les prénoms, le sexe, l'adresse, le lieu et la date de naissance, la nationalité, l'état civil et, le cas échéant, la date de décès. Ces données sont mises à jour automatiquement et quotidiennement par le registre national. La circulaire 7724 du 3 septembre 2020 a informé les établissements scolaires de cette avancée importante en matière de simplification administrative et des implications que la mise en œuvre de cette liaison avait sur les informations qu'ils nous transmettaient jusqu'alors.

En ce qui concerne la priorisation des modules relatifs aux diverses étapes du processus de paie des enseignants, les travaux d'analyse et de développement ont commencé, avec la thématique

signalétique qui se divise en deux étapes: SENS-FLUX et SENS-ÉCOLES. La priorité a été donnée à cette thématique puisque la signalétique est la première étape dans la constitution du dossier du membre du personnel. En outre, elle constitue un véritable *win-win* en matière de simplification administrative, pour l'administration et les chefs d'établissements. La première étape de cette thématique était donc la création du lien entre l'application SENS et le registre national, ce qui a été fait. La seconde étape SENS-ÉCOLES consiste à dématérialiser le processus d'immatriculation des membres du personnel. Cette étape est en cours d'analyse. En ce qui concerne le développement informatique, l'AGE dépend toujours des ressources que l'ETNIC est en mesure de déployer sur ses projets.

Le second module qui sera développé concernera la thématique «Maladie». Sa mise en œuvre peut être rapide, car les flux nécessaires à sa mise en place, FLUX-AMED, existent déjà et les maladies sont toutes gérées dans l'outil de gestion de l'administration DESI. Les modules relatifs aux formalités des différentes étapes de carrière des enseignants — désignations, congés, absences, disponibilités, nominations, fin de carrière — seront priorités en fonction des développements et résultats des premiers et des ressources techniques disponibles pour le projet.

Bien conscients de la nécessité de dématérialiser les échanges entre les établissements scolaires, les pouvoirs organisateurs et l'administration, tout particulièrement dans le cadre d'une crise sanitaire telle que nous la vivons, les services de l'AGE mettent tout en œuvre pour que les premières étapes de la dématérialisation soient effectivement déployées dès la rentrée prochaine.

Dès lors que la planification des développements futurs dépend des avancées des développements en cours et des ressources technologiques allouables au projet, il n'est pas possible à ce stade de vous donner un calendrier précis ni une date de finalisation du projet. Il s'agit toutefois d'un des enjeux majeurs de modernisation, auquel il est prévu de consacrer une attention toute particulière, tous les acteurs de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles étant demandeurs de ces avancées.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces précisions sur une thématique qui, comme je l'ai déjà dit, est assez technique. C'est un pas supplémentaire vers l'allègement de la charge administrative qui pèse sur les directions d'écoles. Lors de la précédente réunion de commission et en séance plénière, nous débattons d'un projet de décret sur la fin de carrière des directeurs. Il faut aussi combattre les causes de ces difficultés pour les directeurs. Je vous remercie à nouveau pour toutes ces avancées et ne manquerai pas de suivre ce dossier avec attention.

5.18 Question de M. Jean-Philippe Florent à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Tutorat pour les nouveaux enseignants issus de parcours non pédagogiques»

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – De nombreuses écoles peinent à trouver des enseignants et un tiers des fonctions sont jugées en pénurie. De surcroît, c'est un métier qui connaît un taux de rotation relativement élevé, puisque 30 % à 40 % des jeunes enseignants le quittent au bout de deux ans. Attirer également des professionnels qui n'ont pas les titres requis est un véritable enjeu. Des personnes qui ont eu des parcours variés, qui sont en réorientation, avec ou sans formation pédagogique, peuvent très bien, sous certaines conditions, s'orienter vers le métier d'enseignant. Plusieurs initiatives de la Fédération Wallonie-Bruxelles vont en ce sens. J'ai consulté avec intérêt la page «PourquoiPasProf» du site www.enseignement.be qui tend à encourager ces nouvelles vocations. La Première a diffusé le témoignage d'une nouvelle enseignante en reconversion dans une école bruxelloise. Celle-ci expliquait l'importance primordiale d'avoir été suivie et coachée par un autre professeur. Ce tutorat lui a permis de trouver rapidement ses marques, de se constituer un cours, d'appréhender une classe pour la première fois, etc.

Madame la Ministre, quels sont les dispositifs de tutorat existant actuellement de manière organisée et structurelle en Fédération Wallonie-Bruxelles? Un plan de tutorat généralisé est-il envisagé? C'est particulièrement important pour ces enseignants qui n'ont pas eu de stage ou de suivi de formation pédagogique. En outre, la réflexion pourrait très bien englober le jeune professeur en début de carrière. Même pour ceux qui ont réalisé des stages et suivi une formation pédagogique, l'entrée en activité n'est pas toujours simple.

Quels sont les outils visant à assurer l'intégration des nouveaux professeurs? Par ailleurs, quelle connaissance avez-vous de ces personnes en réorientation? Quels sont leurs profils, leurs parcours, leur moyenne d'âge? Un plan global d'accompagnement pour faire baisser le taux élevé de rotation est-il en œuvre en Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Monsieur le Député, en parcourant la page «PourquoiPasProf», je constate que plusieurs initiatives ont été prises pour encourager les vocations de professeurs et ainsi assurer la promotion des métiers de l'enseignement. L'accompagnement des enseignants, particulièrement au début de leur carrière professionnelle, est essentiel. C'est ce qui a été corroboré dans le cadre des travaux du Pacte pour un enseignement d'excellence.

Un dispositif d'accueil et d'accompagnement des nouveaux enseignants existe dans les établissements scolaires depuis quelques années. Il comprend, entre autres, la désignation d'un référent qui peut assister le membre du personnel nouvellement engagé dans son insertion socioprofessionnelle et l'exercice de ces fonctions. Les pouvoirs organisateurs (PO) peuvent aujourd'hui allouer du capital-période ou NTPP (nombre total de périodes professeurs) pour la désignation ou l'engagement de délégués référents pour les membres du personnel débutants, y compris temporaires. Ces enseignants référents bénéficient également de formations qui leur permettent de s'outiller pour exercer au mieux leur rôle.

L'Institut de la formation en cours de carrière (IFC) propose également, en début d'année scolaire, une journée d'accueil et de formation pour les enseignants débutants. Cette journée peut, le cas échéant, être complétée par des initiatives propres à chaque fédération de PO ou à Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE). Si un plan global visant à diminuer le taux de rotation des enseignants dans les écoles, à renforcer l'attractivité du métier et à faciliter l'engagement de nouveaux enseignants n'est pas encore formalisé aujourd'hui, des initiatives ont néanmoins été concrétisées. Je pense par exemple à la stabilisation plus rapide des enseignants débutants ou encore à la lutte contre le morcellement de la charge ainsi qu'à la favorisation de l'accès à l'emploi à temps plein.

Dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle continue, j'ai proposé que les jeunes enseignants, quel que soit leur titre, puissent bénéficier d'une attention soutenue en début de carrière. Nous aurons l'occasion d'y revenir au moment de l'analyse de ce texte. Si le chantier 12 du Pacte accorde une attention particulière aux jeunes enseignants, il est cependant prématuré de vous fournir plus de précisions à ce stade. Plus spécifiquement, pour les enseignants sans titre pédagogique, je constate que les institutions d'enseignement supérieur s'intéressent à ce public cible. C'est ainsi que les programmes de formation, tels que ceux initiés par le PO de la ville de Bruxelles ou encore «GO teaching» de la Haute École Louvain en Hainaut (HELHa), s'adressent aux candidats qui sont en possession d'un diplôme de bachelier ou de master et qui souhaitent s'orienter ou se réorienter vers l'enseignement. Il s'agit là d'initiatives intéressantes en période de pénurie, pour répondre conjoncturellement à une partie du problème. Cependant, je reste attachée à des solutions structurelles qui prennent en considération la priorisation des titres.

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Merci pour cette réponse complète, Madame la Ministre. Je constate que des initiatives se mettent en place. J'ai été particulièrement séduit par cette idée de tutorat de cette école bruxelloise, ce qui a permis à cette enseignante de trouver ses marques. J'estime

que cette initiative mériterait d'être pérennisée et structurée. Vous travaillez sur un plan global qui n'est pas encore formalisé, mais qui est en cours de préparation. Je suis ravi d'apprendre que le chantier 12 du Pacte s'attellera à cette question. Mon groupe politique et moi-même y serons attentifs.

5.19 Question de M. François Bellot à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Normes d'encadrement pour les récréations»

M. François Bellot (MR). – À l'heure actuelle, il n'existe pas de normes générales ou précises concernant la surveillance dans les cours de récréation de l'enseignement fondamental. En réponse à une question d'une directrice d'école, la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) de la Fédération Wallonie-Bruxelles a bien confirmé qu'il n'existait pas de normes chiffrées fixées par le législateur quant au nombre minimal requis pour le personnel encadrant la surveillance des élèves.

L'organisation de l'encadrement des récréations pour garantir la sécurité des élèves incombe aux pouvoirs organisateurs (PO) et aux directions des écoles. Pour ce faire, les directions ne peuvent donc prendre appui sur aucun document réglementaire. N'est-ce pas étonnant? N'est-il pas nécessaire d'uniformiser les règles pour faciliter le travail des équipes éducatives, des PO et autres acteurs gravitant autour de l'école, tels que les parents ou les équipes mobiles?

Une uniformisation des règles clarifierait les choses en cas d'accident impliquant un enfant, ou en cas de plainte relative à un manque de surveillance. Cela rassurerait les PO, car il en va de leur responsabilité d'organiser la surveillance en bon père de famille et de prévoir un nombre suffisant de surveillants en vue d'encadrer et de garantir la sécurité des élèves. Un PO doit tenir compte du nombre d'enfants, de leur âge ainsi que de la configuration des lieux. Or, ces critères varient fortement d'une implantation à l'autre au sein d'une même école et donc d'un même PO.

Seule une étude réalisée en Fédération Wallonie-Bruxelles par l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) permet aux écoles de se comparer entre elles et de voir si elles se trouvent bien dans une moyenne acceptable. Selon ce rapport de l'ONE, la moyenne d'enfants par accueillant à l'école maternelle serait de 28.

Madame la Ministre, avez-vous déjà été interpellée à ce sujet par les directions d'écoles qui seraient demandeuses? Que pensez-vous de l'idée de fixer un taux d'encadrement général pour l'ensemble des établissements scolaires, en tenant compte du nombre d'enfants et des différents cycles? Quelles sont les possibilités en termes de personnel disponible?

À titre de comparaison, les coordinateurs de l'accueil temps libre (ATL) doivent, selon le décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire, «tendre» vers un encadrement d'un accueillant pour 18 élèves. Il ne s'agit donc pas d'une mesure obligatoire, et ce nombre ne peut malheureusement pas être garanti ni partout ni tout le temps. Néanmoins, pourrait-il être à la base d'une réflexion? En outre, des synergies et une mutualisation des moyens et du personnel entre les secteurs scolaire et extrascolaire ne pourraient-elles pas être envisagées, afin d'améliorer la qualité de l'encadrement des enfants, notamment durant le temps de midi?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Monsieur le Député, l'administration reçoit effectivement des questions des écoles et des PO, relatives aux normes d'encadrement prévues pour assurer la sécurité des élèves durant les récréations et le temps de midi. La réglementation en vigueur ne détermine pas de normes d'encadrement pour les surveillances.

En application du décret du 13 juillet 1998 portant organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire et modifiant la réglementation de l'enseignement, le PO peut charger les instituteurs maternels et primaires d'assurer la surveillance des élèves, quinze minutes avant le début des cours et dix minutes après leur fin, pour autant que la durée totale de leur prestation de travail en classe, de surveillance et de mission de services à l'école et aux élèves ne dépasse pas 1 560 minutes par semaine.

Conformément à l'arrêté de l'exécutif de la Communauté française du 18 juillet 1991 relatif aux surveillances de midi dans l'enseignement maternel, primaire ordinaire et spécialisé, des subventions sont octroyées aux écoles maternelles et primaires du réseau libre subventionné, en vue de rémunérer les personnes à qui est confiée la surveillance des élèves pendant le temps de midi. Chaque école peut bénéficier d'un certain nombre d'unités de surveillance subventionnées. Ce nombre d'unités de surveillance par école est calculé sur la base de la population scolaire et du nombre d'implantations à comptage séparé de chaque école, ainsi que du nombre de jours pendant lesquels une surveillance est réellement organisée.

Le nombre d'unités de surveillance s'établit comme suit: une unité pour l'école comptant moins de 100 élèves régulièrement inscrits; deux unités pour celles comptant de 100 à 199 élèves régulièrement inscrits, et ainsi de suite par tranche supplémentaire de 100 élèves régulièrement inscrits. Le nombre d'unités de surveillance est octroyé par école sur la base de la population scolaire totale. Si le nombre d'unités de surveillance est inférieur au nombre d'implantations à comptage séparé, le nombre d'unités de surveil-

lance est augmenté au prorata du nombre d'implantations à comptage séparé.

Une unité de surveillance représente la surveillance du temps de midi, limitée à soixante minutes par jour d'ouverture de l'école où cette surveillance est organisée. Pour l'année scolaire 2019-2020, le taux horaire des prestations de surveillance de midi de cinq euros, indexé en janvier de chaque année par rapport à l'indice des prix à la consommation de janvier 2006, est de 6,48 euros.

Une réflexion portant sur la fixation des normes minimales permettant d'améliorer l'encadrement des surveillances de midi et de les intégrer dans le temps scolaire, pourrait être pertinente. Toutefois, ne perdons pas de vue la diversité et la spécificité des situations vécues par les écoles. En effet, la configuration des lieux d'implantation de chaque école a des conséquences sur l'encadrement nécessaire pour garantir la sécurité des élèves.

Votre question sur la mutualisation des moyens et la réunion des forces vives renvoie à l'un des objectifs de la Déclaration de politique communautaire (DPC) et à un des chantiers au moins du Pacte pour un enseignement d'excellence. De manière générale, la question de la complémentarité des temps scolaire et extrascolaire doit être approfondie en bonne intelligence avec la ministre Linard, compétente pour le temps extrascolaire.

M. François Bellot (MR). – Madame la Ministre, vous évoquez une réflexion en cours sur les normes techniques. Il serait intéressant d'élaborer une grille d'analyse en fonction des différentes situations. En effet, on constate çà et là, tantôt un nombre très important d'élèves par surveillant, tantôt, à la suite d'incidents, un nombre plus réduit d'élèves par surveillant. Pourquoi ne pas développer un vade-mecum qui ferait l'inventaire des situations existantes, sans nécessairement fixer de normes très rigides? Celui-ci permettrait aux PO d'ajuster le nombre maximal d'enfants par surveillant tout en prenant l'analyse de risques en considération.

5.20 Question de M. Matthieu Daele à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Mise en œuvre du plafonnement du coût des sorties et voyages scolaires»

5.21 Question de Mme Delphine Chabbert à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Plafonnement des activités réalisées dans le cadre scolaire»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Madame la Ministre, la Constitution belge prévoit en son article 24 que l'accès à l'enseignement est gratuit jusqu'à la fin de l'obligation scolaire. Pourtant, cet engagement ne se traduit pas dans la réalité. Le coût de l'éducation constitue encore actuellement un problème pour de nombreuses familles. Dans sa Déclaration de politique communautaire (DPC), le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles indique sa ferme intention d'avancer vers une réelle gratuité de l'enseignement. Pour ce faire, il s'engage notamment à plafonner le coût des sorties et des voyages scolaires. Dès lors, il est prévu de réunir les représentants des parents, des élèves et des enseignants et tous les acteurs du monde scolaire et associatif, tels que le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, la Ligue des familles ou le Délégué général aux droits de l'enfant, afin de programmer la mise en œuvre progressive de cette nouvelle politique publique de la gratuité, en ce compris, le plafonnement du coût des sorties et des voyages scolaires.

D'un point de vue réglementaire, l'article 100 du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, dit décret «Missions», prévoit que les frais relatifs aux activités culturelles et sportives ainsi qu'aux séjours pédagogiques avec une ou plusieurs nuitées, déplacements compris, inscrits dans le projet pédagogique ou d'établissement, peuvent toujours être mis à la charge des parents d'élèves. Cependant, le décret du 14 mars 2019 visant à renforcer la gratuité d'accès à l'enseignement a introduit la possibilité pour le gouvernement de fixer le montant total maximal, toutes taxes comprises, qu'une école peut réclamer par élève pour une année d'étude, un groupe d'années d'étude et/ou sur l'ensemble des années d'étude, et ce, pour les trois niveaux d'enseignement.

Pour le moment, seuls les plafonds de l'enseignement maternel ont été fixés. Le montant maximum est de 100 euros par élève pour les séjours pédagogiques avec nuitées, déplacements compris, et ce, pour l'ensemble du cursus maternel. Ce plafond a été introduit le 1^{er} septembre 2019 dans l'enseignement maternel spécialisé ainsi que dans les classes d'accueil et de première année maternelle de l'enseignement maternel ordinaire. Il a été étendu aux élèves de deuxième année maternelle ordinaire en cette année scolaire 2020-2021 et concernera tous les élèves de l'enseignement maternel à partir du 1^{er} septembre 2021. À l'heure actuelle, le gouvernement n'a pas encore pris de décision en ce qui concerne les niveaux d'enseignement primaire et secondaire.

Madame la ministre, pouvez-vous m'indiquer si un calendrier a désormais été fixé pour la mise en œuvre de la gratuité dans les niveaux d'enseignement primaire et secondaire? Pouvez-

vous m'indiquer si un plafond identique ou différent est envisagé pour les coûts des sorties et voyages scolaires pour ces niveaux d'enseignement?

La mise en œuvre du plafonnement du coût des sorties et des voyages scolaires inquiète plusieurs opérateurs, dont les centres de rencontres et d'hébergement (CRH) de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces organisations de jeunesse ont pour mission d'organiser des activités résidentielles, d'accueillir des jeunes en groupe ou individuellement et de favoriser la rencontre entre eux. Les CRH sont très appréciés des écoles et sont fréquentés par de nombreuses classes lors de séjours scolaires. Si un plafond était appliqué sans compensation pour ces CRH, il risquerait de mettre à mal la pérennité de leurs activités. Simultanément à ce plafonnement des coûts, des compensations sont-elles envisagées afin de permettre au CRH de considérer l'avenir avec sérénité?

Mme Delphine Chabbert (PS). – La gratuité scolaire est un droit inscrit dans la Constitution et constitue un levier puissant d'émancipation et d'égalité des chances. Sa mise en œuvre est une priorité pour le groupe PS; elle doit se faire de manière progressive et réfléchie, en concertation avec les acteurs de l'enseignement. Durant la précédente législature, un travail a été entamé dans le cadre des travaux sur le Pacte pour un enseignement d'excellence pour développer une stratégie visant à tendre vers la gratuité scolaire.

L'année dernière, la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté le décret du 14 mars 2019 visant à renforcer la gratuité d'accès à l'enseignement. Ce texte interdit aux écoles de réclamer aux parents des frais pour les fournitures et plafonne le coût de plusieurs activités réalisées à l'extérieur de l'école. Ce décret constitue une formidable avancée. Grâce à lui, la gratuité scolaire s'installe dans les écoles et soulage petit à petit les familles d'un coût difficilement gérable pour les plus fragiles d'entre elles.

Depuis le 1^{er} septembre 2019, les frais facultatifs sont interdits dans l'enseignement maternel et des plafonds ont été fixés en première année maternelle. Ces plafonds ont été introduits en deuxième année maternelle lors de la rentrée de 2020 et le seront pour la troisième à la rentrée de 2021. Les frais demandés par les écoles pour les activités scolaires, culturelles et sportives ne peuvent désormais plus dépasser le montant de 45 euros par élève et par an. Quant au coût des séjours pédagogiques, il ne peut plus dépasser 100 euros par élève sur l'ensemble de la durée des années maternelles. Dans les enseignements primaire et secondaire, aucun plafond n'a encore été instauré. La gratuité scolaire s'installe étape par étape et il faudra plusieurs années de patience pour que le dispositif bénéficie à tout le public scolaire.

La DPC démontre une intention forte du gouvernement d'instaurer la gratuité scolaire. Le

gouvernement a d'ailleurs pris de nombreux engagements: poursuivre et renforcer les mesures, fixer un échéancier de mise en œuvre de la gratuité, réunir l'ensemble des acteurs de l'enseignement autour de cet objectif, déterminer les frais et le niveau d'enseignement concernés, amplifier les expériences de repas chauds gratuits sur le temps de midi dans les écoles, plafonner le coût des sorties et voyages scolaires; réformer le système de l'allocation d'études dans l'enseignement secondaire pour favoriser son accessibilité.

Madame la Ministre, vos services ont-ils enregistré des plaintes relatives à des abus concernant les frais scolaires pour l'année scolaire 2019-2020 et le début de l'année 2020-2021? Ce phénomène prend-il de l'ampleur? Pour cette même période, des écoles ont-elles été sanctionnées pour non-respect du cadre légal? La Ligue des familles demande depuis longtemps un contrôle renforcé dans les écoles afin de repérer les infractions.

Voici un an, vous nous avez informés avoir chargé votre administration d'investiguer sur les pratiques des écoles en matière de frais scolaires et d'analyser les recours existants pour les parents. Quels sont les résultats de cette investigation?

Existe-t-il une évaluation des mesures prises depuis l'année dernière en faveur de la gratuité scolaire? À ce jour, est-il possible d'identifier des pistes d'amélioration du dispositif pour la gratuité scolaire en cours dans les premières années de maternelle? Comment les mesures prises en faveur de la gratuité scolaire sont-elles communiquées aux écoles? Quel est l'état d'avancement des travaux liés au plafonnement des activités dans l'enseignement primaire? Les acteurs du monde de l'enseignement y sont-ils associés?

Enfin, de nombreuses familles n'ont pas recours aux droits en matière d'allocations d'études dans l'enseignement secondaire. Une démarche proactive envers les écoles, les familles et les élèves est-elle engagée pour faire davantage connaître ce droit?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Le calendrier prévoit d'étendre la gratuité scolaire aux élèves de troisième année maternelle dès la rentrée du mois de septembre 2021, de sorte qu'à cette date, tout le niveau maternel sera concerné. Le groupe de travail chargé de ce dossier a rédigé une note au départ de l'historique des données déjà prélevées dans les enseignements maternel, primaire et secondaire. Une enquête dans les écoles permettra de prélever des informations complémentaires spécifiques au niveau primaire. Les résultats de cet exercice sont attendus pour le mois de mai 2021.

Toutes les données extraites permettront ensuite au groupe de travail de préciser les propositions de plafond pour l'enseignement primaire. Je serai alors en mesure d'entamer la préparation d'un texte réglementaire, comme ce fut le cas pour

le maternel. Les plafonds concernent les activités extérieures avec nuitées ainsi que les activités culturelles et sportives, comme le prévoit le décret du 14 mars 2019. Monsieur Daele, pour ce qui est de votre question relative aux conséquences de ces plafonds sur les centres de vacances, je vous invite à interroger ma collègue Bénédicte Linard.

Madame Chabbert, au cours de l'année scolaire 2019-2020, 659 demandes ont été traitées par le Service de la gratuité de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO). Parmi celles-ci, 94 % correspondaient à une demande d'information ou de précision quant à la réglementation relative à la gratuité de l'accès à l'enseignement obligatoire et 5 % ont abouti à l'ouverture d'un dossier de plainte à l'encontre d'un établissement scolaire. Enfin, pour 1 % d'entre elles, ces demandes ont été relayées vers d'autres services, car elles n'étaient pas liées à une problématique de non-respect de la réglementation relative à la gratuité de l'accès à l'enseignement. En ce qui concerne l'année 2020-2021, 31 dossiers de plainte ont été ouverts à ce jour.

Lorsqu'une infraction est constatée, les établissements sont interpellés et contraints de mettre leurs pratiques en conformité. Plusieurs écoles ont dû rembourser des montants trop perçus lors de la mise en œuvre du décret du 14 mars 2019. Cependant, le gouvernement n'a jusqu'ici jamais été saisi d'une proposition de sanction.

Les dispositions du décret ont clairement soulevé de nombreuses questions, tant chez les acteurs de l'école que chez les parents. Concernant les mesures entrées en vigueur dans l'enseignement maternel, j'ai donc souhaité que le Service général de l'inspection (SGI), en collaboration avec la DGEO, mène une mission d'avis comprenant notamment une analyse des éventuelles difficultés rencontrées dans les écoles à propos de la gratuité. La mission a été effectuée par le SGI auprès d'un échantillon représentatif des écoles organisant un niveau maternel, tant dans l'enseignement ordinaire que dans l'enseignement spécialisé. Il en ressort que dans la majorité des écoles, le prescrit légal est bien respecté et que la subvention octroyée a permis la disparition presque totale des listes de matériel dans le maternel. Le décret du 14 mars 2019 a aussi engendré une réflexion sur la pertinence des achats à effectuer.

Dans le même ordre d'idée, la fixation des plafonds pour les sorties et les séjours a conduit les équipes éducatives à envisager de manière plus adéquate la plus-value pédagogique de ces activités. Toutefois, pour environ deux tiers des écoles de l'échantillon, des difficultés persistent dans l'organisation des sorties d'un jour en raison des frais liés au transport, en particulier dans les zones isolées ou pour les écoles de petite taille.

Le coût de la scolarité à la charge des familles d'un élève du niveau maternel a donc fortement diminué grâce aux nouvelles mesures. Le rapport établi à la suite de cette mission d'avis, ainsi que les questions adressées au Service de la gratuité, ont par ailleurs permis d'identifier les principales difficultés des établissements scolaires et, dès lors, de clarifier plusieurs aspects du prescrit légal à travers la circulaire 7644 du 2 juillet 2020 intitulée «*La gratuité en pratique*». Ainsi, nous avons fait la distinction entre les frais scolaires et extrascolaires et clarifié l'utilisation de la subvention spécifique, notamment dans la possible intervention dans les frais liés aux sorties et séjours, ou encore de la durée de son utilisation.

Un groupe de travail a été constitué pour préparer la rentrée de septembre 2021 à partir des constats posés. En ce qui concerne le suivi plus systématique des mesures de gratuité, une mission de contrôle sera réalisée par le SGI en collaboration avec le Service de la vérification comptable dès la rentrée 2021 dans tous les niveaux, types et formes d'enseignement sur une durée de quatre ans. Un rapport intermédiaire sera établi sur la base des écoles examinées chaque année et un rapport final sera rédigé au terme de la période de quatre ans.

Pour ce qui est des plafonds dans l'enseignement primaire, il est prévu de mener un complément d'enquête qui s'ajoutera aux informations collectées lors de la première enquête de terrain, à partir de laquelle les plafonds ont été établis pour l'enseignement maternel. Il sera ensuite possible de déterminer les plafonds du niveau primaire. Enfin, au sujet des allocations d'étude dans le secondaire, je vous confirme que le dossier est à l'étude pour améliorer l'accès du plus grand nombre à ce dispositif d'aide.

M. Matthieu Daele (Ecolo). – La réflexion par rapport à la mise en œuvre de ces mesures ne peut pas être séparée de leurs conséquences. Une analyse intégrée doit être menée. Or, vous souhaitez donner des réponses séparées. Toutefois, les CRH sont des centres de jeunes et non des centres de vacances. Ils relèvent dès lors plutôt des compétences de la ministre Glatigny. Je vous invite à prendre en compte ces spécificités, l'ambition du plafond étant d'offrir un accès à tous à ces activités et non d'empêcher les élèves d'y accéder.

Il s'agit bien de mettre en œuvre une gratuité intelligente et réfléchie pour qu'elle atteigne son objectif. Nous attirons votre attention sur une conséquence qui pourrait être indésirable et qu'il est plus intéressant de prendre en considération dès l'entame de la réflexion plutôt qu'en cours de route et de devoir corriger ensuite. Madame la Ministre, je vous encourage à veiller à ce que le plafonnement des coûts n'empêche pas l'accès des élèves à des activités extrascolaires, en particulier celles des CRH qui réalisent un travail formidable. Je vous invite à le découvrir avec moi sur le terrain, quand vous le souhaitez. Les solutions doi-

vent être envisagées afin que la gratuité atteigne son objectif, qui est essentiel.

Mme Delphine Chabbert (PS). – Je suis ravie d’entendre que le décret du 14 mars 2019 a incité les établissements à entamer une véritable réflexion sur les achats de matériel scolaire et sur l’adéquation des activités. Le fait d’imposer des plafonds n’a pas pour optique de brider les écoles qui organisent des activités pour les élèves. Je suis convaincue que le message finira par passer, grâce aux subventions, à la pédagogie et à l’accompagnement des acteurs afin qu’ils changent leurs pratiques. Madame la Ministre, à vous entendre et à voir les actions réalisées, le parcours effectué en matière de gratuité scolaire est historique en Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous ne le disons pas suffisamment.

Nous voudrions que le changement s’opère plus vite, que les écoles cessent d’utiliser les frais scolaires ou les montants des voyages pour sélectionner les élèves, que chaque élève ait droit à du matériel scolaire de qualité gratuit dans tous les niveaux d’enseignement et, finalement, que les familles soient débarrassées des questions d’argent à l’école parce que celles-ci n’ont rien à y faire. Affirmer que tout cela va s’accomplir d’un seul coup serait un mensonge. Votre réponse le démontre, les mesures prises depuis la rentrée précédente sont concrètes. Elles entraînent une baisse des frais de matériel scolaire et un plafonnement des activités en maternelle. Un échancier a été fixé pour établir ce plafond en primaire. Je vous encourage, Madame la Ministre, à franchir ces étapes et à poursuivre votre action en faveur de la gratuité scolaire, qui est fondamentale pour des questions d’émancipation, d’égalité des chances et de respect des droits des élèves.

5.22 Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation, intitulée «Lumumba et la décolonisation belge dans les programmes scolaires»

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Madame la Ministre, il y a environ deux semaines, nous commémorons les 60 ans de l’assassinat de Patrice Lumumba, le premier Premier ministre de la République du Congo.

L’historien malien Doulaye Konaté disait: «Connaître son histoire, c’est choisir son avenir». Il est important pour les citoyens belges de s’approprier leur histoire nationale, d’en accepter les zones les plus sombres. Une méconnaissance, des généralisations abusives et des raccourcis simplistes créent une incompréhension par rapport à la colonisation, ce qui engendre régulièrement des tensions, des conflits. Une meilleure connaissance partagée par tous permettrait sans doute d’apaiser les tensions entre les communautés qui constituent notre pays.

L’État belge ne peut pas nier son implication dans les crimes liés à la colonisation et à la décolonisation, notamment l’assassinat de Patrice Lumumba. Aujourd’hui, un large consensus se dégage dans la communauté historique, pour souligner le rôle prépondérant de la Belgique dans ce crime barbare. Or, cet assassinat ne représente pas «seulement» un crime parmi d’autres. Il est le révélateur d’une volonté typiquement néocoloniale de garder un certain contrôle sur un territoire que le Premier ministre ne cachait pas vouloir développer de manière réellement indépendante. En tant que citoyens du 21^e siècle, nous ne sommes pas responsables, à titre personnel, de la colonisation. Mais il est fondamental que cette période de notre histoire soit reconnue et étudiée dans nos écoles.

Si la décolonisation doit bien être abordée au cours d’histoire, le référentiel scolaire sur les compétences terminales et savoirs requis prévoit d’«identifier les principaux éléments constitutifs d’un processus de décolonisation et d’un processus de type néocolonialiste». Le professeur a la liberté pédagogique d’utiliser comme exemple n’importe quelle décolonisation, comme en Algérie, en Inde, etc. Même si une certaine logique voudrait que la décolonisation belge soit cet exemple, en pratique, nous constatons qu’énormément d’élèves n’ont pas ou ont peu de connaissance de notre histoire coloniale.

Madame la Ministre, quel est l’état de la réflexion sur l’étude de l’histoire coloniale belge, en ce compris la décolonisation et l’assassinat de Patrice Lumumba, dans les futurs référentiels scolaires?

Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation. – Monsieur le Député, avant toute chose, il me semble essentiel de rappeler une fois encore la distinction claire entre les référentiels et les programmes. Si les référentiels fixent le cadre réglementaire et, à ce titre, relèvent bien de mes compétences en tant que pouvoir régulateur, les programmes sont, eux, élaborés sous la responsabilité des pouvoirs organisateurs (PO) et des fédérations de pouvoirs organisateurs (FPO) et développent, quant à eux, des méthodologies pédagogiques. Bref, de manière tautologique et comme on le dit souvent ici, les référentiels définissent le «quoi» et les programmes le «comment».

Comme vous l’indiquez et comme cela a déjà été relevé dans votre commission, les référentiels actuels sont particulièrement vagues concernant l’histoire de la colonisation du Congo. Des enseignants pourraient, en effet, complètement l’ignorer en centrant leur cours sur d’autres pays et, malgré tout, ils demeureraient dans le cadre du référentiel, en tout cas, celui des humanités générales qui date de 1999. Celui des humanités professionnelles et techniques, qui date de 2014, mentionne par contre explicitement et clairement

dans ses repères temporels l'histoire de la colonisation du Congo.

La Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit que l'histoire de la colonisation du Congo, du Rwanda et du Burundi soit développée dans les référentiels. Les négociateurs de la DPC avaient bien conscience que certains élèves n'abordent pas cette partie de notre histoire. Le travail est en cours pour les référentiels du tronc commun. Je peux vous assurer que Patrice Lumumba, à travers le mouvement de l'indépendance du Congo, devra faire partie du référentiel et donc des savoirs et attendus pour les élèves de 15 ans.

Sans préjuger du travail qui sera encore à mener pour les référentiels de l'enseignement secondaire supérieur, il me semble clair que l'histoire de la colonisation et de la décolonisation devra être approfondie et problématisée. Les élèves issus du tronc commun disposeront ainsi des éléments de base et, dans la logique spiralaire qui préside à la construction des référentiels, ces attendus seront repris et développés ultérieurement. Les référentiels seront le reflet de l'état actuel de l'historiographie sur cette question.

Quant aux programmes actuels, il n'existe pas d'état des lieux précis sur cette question. Cela demanderait un travail considérable d'investigation de la part du Service général de l'inspection (SGI) qui devrait analyser comment la dizaine de programmes par réseau et par filière décline les référentiels, mais aussi comment ces programmes sont eux-mêmes développés en classe. Je l'ai déjà précisé ici même, mais il me semble important de le répéter: il y a déjà de nombreux enseignants qui dispensent d'excellents cours sur cette question, notamment du fait de la multiplication d'outils pédagogiques particulièrement pertinents et actuels. Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, je peux citer notamment ceux mis à disposition par la cellule «Démocratie ou Barbarie». Je sais aussi que le Musée BELvue va présenter, dans les prochaines semaines, un outil qui fera référence.

En réalité, de plus en plus d'élèves sont confrontés à cette période durant leur scolarité, du fait notamment des développements de l'actualité et des débats sur la colonisation ou le racisme structurel.

Avec les nouveaux référentiels du tronc commun, l'ambition sera que tous les enseignants et tous les élèves passent par ces savoirs et ces attendus, sans exception, sans tabou et sans œillères.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse qui me rassure dans un certain sens. Vous avez évidemment raison en ce qui concerne les programmes et les référentiels. Vous aurez d'ailleurs remarqué que, dans l'énoncé de ma question, j'ai employé le terme «référentiels». Il s'agit bien des

référentiels parce qu'il est évidemment question ici du «quoi» et pas du «comment». Ce point qui peut paraître un détail est à mes yeux fondamental.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, l'assassinat de Patrice Lumumba n'est pas un fait divers, fût-il sordide. C'est le résultat de la conception de certains selon laquelle il fallait garder le contrôle sur les populations et les territoires de la colonie, de manière à s'enrichir et jouer un rôle important dans la machine économique. Je rappelle que, sur les 23 plus grandes fortunes belges actuelles, 11 se sont créées sur le dos des populations congolaises et sur la période coloniale. C'est assez fondamental pour comprendre les débats actuels.

On parle beaucoup de développer l'esprit critique, ce qui est essentiel. Cependant, l'esprit critique ne se décrète pas, il se développe lorsque l'on connaît un certain nombre de faits et c'est véritablement fondamental.

5.23 *Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Report des évaluations externes non certificatives en primaire et secondaire (circulaire 7926) et adaptation des épreuves externes certificatives»*

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Par la circulaire 7926 du 21 janvier 2021, il a été décidé de reporter à octobre 2021 les épreuves centralisées non certificatives en lecture et production d'écrits en primaire et en lecture en quatrième année secondaire. Par la même occasion, les épreuves du même type prévues en mathématiques à cette époque sont reportées à octobre 2022. Initialement, ces épreuves étaient prévues en octobre 2020 et avaient été reportées à février 2021 à la suite de la crise sanitaire. Il ne viendrait évidemment à personne l'idée de nier le caractère très particulier de cette crise, mais les importantes mesures du passé, ou en cours, ont justement produit des situations très disparates. L'intérêt de ces épreuves est d'obtenir un état des lieux des connaissances des élèves à un moment donné de la situation. Cette photographie pourrait être utile pour ajuster les stratégies de remédiation et les adapter au terrain.

Madame la Ministre, quel motif a guidé ce choix de reporter d'un an les épreuves externes non certificatives? En l'absence de ces épreuves, quelle méthode comptez-vous adopter pour établir un diagnostic des différentes situations locales et éventuellement des grandes tendances globales qui pourraient se dessiner? Vous avez par ailleurs annoncé que les épreuves externes certificatives sont quant à elles maintenues et seront adaptées aux points de programme considérés comme essentiels. Cela me semble une décision de bon sens. Comment cette information précieuse a-t-elle été

envoyée aux équipes éducatives? Quelles directives ont-elles été données pour que les enseignants s’y adaptent?

Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation. – Les évaluations externes non certificatives ont été reportées par le décret du 9 décembre 2020 portant confirmation de divers arrêtés de pouvoirs spéciaux du Gouvernement de la Communauté française en matière d’enseignement obligatoire conformément à l’article 4, alinéa 1^{er}, du décret du 17 mars 2020 octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID-19 et portant modification des arrêtés de pouvoirs spéciaux du Gouvernement de la Communauté française n° 33 du 18 juin 2020 relatif à l’aménagement du calendrier des évaluations externes non certificatives pour l’année scolaire 2020-2021 dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID-19 et n° 34 du 18 juin 2020 dérogeant à certaines dispositions relatives au pilotage du système éducatif dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID-19.

L’objectif de ce report visait à satisfaire les besoins actuels des écoles en cette période de crise sanitaire. À cet égard, les représentants des fédérations de pouvoirs organisateurs (PO), de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) et de la Direction générale du pilotage du système éducatif (DGPSE) ont, lors des travaux de la commission des évaluations, exprimé beaucoup de réserves sur la faisabilité pour l’ensemble des écoles de mobiliser deux ou trois périodes en présentiel afin de faire passer ces épreuves nécessitant en plus des temps de correction, d’interprétation et d’appropriation des résultats par les équipes pédagogiques sans lesquels le dispositif perd tout son intérêt.

Il a en outre été estimé que disposer d’un retour sur les niveaux de maîtrise des compétences en lecture et en production d’écrits en milieu d’année scolaire ne correspondrait pas aux besoins prioritaires du terrain dans le contexte de crise. Les mêmes évaluations passées en début d’année scolaire seraient probablement mieux accueillies par les équipes pédagogiques et utiles dans les stratégies à initier au bénéfice des élèves. Par ailleurs, les épreuves externes certificatives n’étant pas annulées à ce stade, leurs résultats devraient permettre d’obtenir, pour un nombre d’élèves conséquent, la photographie de l’état des connaissances et des compétences précieuses pour le pilotage de notre enseignement.

D’autres données pourront par ailleurs être exploitées pour établir un diagnostic de la situation, telles que celles relatives à la certification et à l’absentéisme ou encore celles récoltées par les délégués aux contrats d’objectifs (DCO) lors de leurs visites dans les écoles. Ce travail d’analyse est continuellement effectué par l’administration.

En ce qui concerne les matières essentielles pour cette année scolaire, le document «*Essentiels*

et balises diagnostiques pour la rentrée 2020» a été diffusé aux écoles en septembre 2020. Je me suis par ailleurs plus récemment appuyée sur différents moyens de communication pour rappeler l’information en vue de diminuer la pression qui règne actuellement sur les enseignants et les élèves. Je continuerai de le faire. Le document est également disponible en ligne sur le site www.enseignement.be et a fait l’objet d’une nouvelle communication lors de la diffusion des dates de la passation des épreuves externes certificatives de 2021. À cet égard, les concepteurs de chaque épreuve certificative ont minutieusement vérifié leur correspondance avec les essentiels.

Dans l’optique d’optimiser la préparation des élèves et de rendre les épreuves moins anxiogènes, les circulaires relatives à l’organisation des épreuves seront publiées prochainement. Elles doivent être bientôt discutées avec les acteurs. Elles contiendront des recommandations spécifiques adressées au conseil de classe au cas où ces essentiels n’auraient pu être enseignés dans certaines écoles ou classes en raison de la situation sanitaire.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Madame la Ministre, j’entends bien les réserves que vous mentionnez quant à la faisabilité. Je les comprends. L’état des lieux des connaissances aura lieu en juin, ce qui n’est pas idéal. Au sujet des autres aspects abordés, il est important de ne pas avoir des vues uniquement sur l’absentéisme et le décrochage, mais aussi sur la pédagogie. À l’impossible, nul n’est tenu. La photographie viendra assez tard. Vous avez diffusé le document sur les essentiels. J’attire néanmoins votre attention sur le fait que, manifestement, les informations n’ont pas circulé. J’ai eu beaucoup d’échos, y compris de collègues directs. Ils ne sont pas au courant.

5.24 *Question de Mme Joëlle Maison à Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation, intitulée «École comme lieu de repérage de l’inceste»*

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Selon l’Organisation mondiale de la santé (OMS), 20 % à 24 % des petites filles et 5 % à 11 % des petits garçons sont victimes d’inceste. De plus, 70 % des cas d’inceste toucheraient des enfants de moins de 6 ans. Selon la définition proposée par SOS Inceste et l’Université des femmes, l’inceste est une violence sexuelle dont l’auteur est un des parents ou un membre de la famille, même par alliance, de la victime.

La publication du livre de Camille Kouchner «*La Familia Grande*», en ce début du mois de janvier, a ouvert la voie à une impressionnante vague de témoignages. Elle fut d’une ampleur telle que le chef de l’État français a annoncé la prise immédiate de mesures visant à prévenir, à

dépister, à accompagner la libération de la parole et à aider à réparer, notamment en proposant le remboursement intégral des soins psychologiques aux victimes d'inceste.

Les commissions de coordination de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), instituées par les articles 4 à 8 du décret du 12 mai 2004 relatif à l'aide aux enfants victimes de maltraitance, ont pour mission d'améliorer les procédures de prise en charge des situations de maltraitance, mais elles ne traitent pas de cas individuels et spécifiques.

Aussi le décret de 2004 renvoie-t-il aux centres psycho-médico-sociaux (PMS) et aux services de promotion de la santé à l'école (PSE) – dont on sait à quel point ils sont aujourd'hui débordés –, à SOS Enfants ou à tout autre éducateur ou conseiller compétent, pour obtenir une aide face à un cas de maltraitance. Chacun de ces intervenants a des compétences et un champ d'action plus larges que la seule question de l'inceste. Il n'y a peu ou pas de démarches ni de réflexions au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de lutter spécifiquement contre ce fléau.

Les conséquences de l'inceste sont nombreuses et ravageuses: une espérance de vie moindre, des risques de santé accrus comme les maladies auto-immunes ou l'obésité, des risques de précarité, des perturbations psychologiques graves et pérennes.

Madame la Ministre, à la lumière de ces éléments et considérant le déni social de l'inceste, j'aimerais savoir si votre gouvernement s'est déjà penché sur l'initiative française visant à prévoir deux visites de dépistage et de prévention spécifiques aux suspicions d'inceste, à l'école primaire et secondaire. D'autres mesures ont-elles déjà été prises ou évoquées? Dans l'affirmative, quelles sont-elles?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, je suis moi aussi très sensible à ce fléau et j'ai été bouleversée à la lecture des témoignages #MeTooIncest sur les réseaux sociaux. Les pourcentages que vous reprenez dans votre question laissent à penser qu'il y a plusieurs enfants victimes d'inceste par classe, et cela nous ramène à la problématique scolaire.

L'inceste est avant tout une violence faite à un enfant. La lutte contre la maltraitance infantile, qu'elle soit physique, psychologique ou sexuelle, est une priorité qui doit s'inscrire dans un processus de collaboration avec l'ensemble des secteurs concernés par les enfants et les jeunes.

Dans ce cadre, diverses initiatives ont vu le jour. Le protocole de collaboration entre les centres PMS et les acteurs du secteur de l'aide à la jeunesse favorise et encadre les relations dans les cas de maltraitance suspectée et, plus largement, le décret du 12 mai 2004 vise à coordonner les

actions entre l'ensemble des acteurs dans ce domaine, tous secteurs confondus.

Pour la problématique de l'inceste et de son dépistage, je vous renvoie à la ministre Bénédicte Linard qui a la tutelle sur l'ONE et qui est compétente pour la promotion de la santé à l'école.

Mme Joëlle Maison (DéFI). – J'ai conscience de tout ce qui pèse sur l'école. Nous avons parlé précédemment de harcèlement. Madame la Ministre, je ne partage pas votre opinion selon laquelle la lutte contre le harcèlement est une obligation de moyens et non une obligation de résultat. Le harcèlement comme l'inceste abîment, tuent parfois, et empêchent aussi d'apprendre.

Les effets de l'inceste sont ravageurs. Vous et moi avons été émus par ces témoignages. Il faut aussi tenir compte du conflit de loyauté dans lequel se trouve emprisonné l'enfant, qui l'empêche de parler ou qui le place dans une situation où sa personnalité est meurtrie à tout jamais.

Les chiffres que j'ai cités émanent de l'OMS. Selon une étude française, entre 5 % et 10 % des adultes déclarent avoir été victimes d'inceste pendant leur enfance, soit deux enfants par classe! C'est sidérant! Maintenant que la loi du silence a été brisée se posent des questions d'éducation, de prévention et de répression. Il ne faut pas se jeter sur des modifications législatives après des faits d'une telle ampleur. Il faut surtout prévenir et réfléchir.

Les spécialistes indiquent qu'un enfant victime d'inceste, quel que soit son âge, présente des signes physiques ou psychologiques tout à fait caractéristiques. J'interrogerai effectivement Mme Linard à propos de la prévention. Nous avons vu tous les moyens que nos sociétés ont été capables de débloquent, y compris paralyser un pays, pour protéger les plus faibles. Sur un million d'enfants scolarisés en Fédération Wallonie-Bruxelles, entre 50 000 et 60 000 seraient victimes d'inceste. Je ne comprendrais pas que l'ensemble des responsables concernés par les questions de prévention, de santé et de protection de l'enfance ne mettent pas tous les moyens en œuvre pour protéger nos enfants.

5.25 Question de Mme Joëlle Maison à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Masques inclusifs»

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Madame la Ministre, l'obligation du port du masque constitue pour les enfants atteints de surdit , mais aussi de fa on g n rale pour les enfants porteurs de handicap, une barri re suppl mentaire   leur int gration, car elle met fortement   mal la lecture labiale, voire la rend totalement impossible. Les expressions du visage constituent un outil essen-

tiel à la communication et un irremplaçable complément au langage des signes. Ces difficultés sont d'autant plus marquantes en milieu scolaire, où la communication entre enfants et enseignants est rendue particulièrement difficile.

Une nouvelle forme de masque, le masque inclusif, a récemment été homologuée en France. Il est destiné en priorité aux professeurs enseignant aux élèves sourds et malentendants. La France entend ainsi équiper tous les agents d'accueil au contact du public concerné. Elle espère atteindre la production de 80 000 masques par mois. Plus de trois modèles ont d'ores et déjà été homologués et deux autres devraient être rapidement. Cela permettra de mieux répondre à la demande, mais aussi de faire baisser le coût de ce masque textile à bande transparente autour de dix euros en moyenne l'unité. Nous ne pouvons que nous réjouir que les choses avancent positivement de l'autre côté de la frontière.

Ici, la réalité est tout autre. Les enseignants n'ayant pas de masques adaptés, les enfants se sentent perdus, de plus en plus isolés. Ils doivent faire face à une perte d'autonomie et de repères, couplée à un sentiment d'angoisse et à une fatigue extrême. Aussi, d'après divers retours de terrain, une tendance à la «course au programme» se marque dans divers établissements avec l'hybridation, au détriment d'une bonne compréhension de la part des élèves. Cette tendance est aussi observée dans l'enseignement ordinaire, bien sûr, mais est d'autant plus pénible pour les enfants porteurs de handicaps et sourds en particulier.

En décembre, le ministre Frédéric Daerden a annoncé la commande de 10 000 masques avec bande transparente. Aussi, vous aviez autorisé depuis septembre le non-port du masque pour les élèves, si cela représentait une trop grosse difficulté pour eux ou si le port était impossible pour des raisons médicales. Pourtant, sur le terrain, bon nombre d'enseignants ne sont pas favorables à une telle mesure, de sorte que les élèves restent contraints de porter leur masque en permanence.

Selon la Fédération francophone des sourds de Belgique, la surdité toucherait 8,9 % de la population. Concernant les enfants plus spécifiquement, deux enfants sur mille naissent sourds ou malentendants. Cela signifie qu'en Belgique francophone, entre 50 et 120 enfants sourds ou malentendants naissent chaque année. Il nous incombe de les aider au mieux, afin qu'ils trouvent leur place dans un monde entendant.

Madame la Ministre, dans quelle mesure les élèves ont-ils déjà été fournis en masques spécifiques? Comment la répartition a-t-elle eu lieu? D'autres commandes sont-elles en cours? Une communication particulière a-t-elle eu lieu auprès du public cible concernant les différentes règles en vigueur? Avez-vous connaissance de réticences de certains professeurs quant à la possibilité pour les

élèves de retirer leur masque? Le cas échéant, comment entendez-vous y remédier?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, la lecture labiale et les expressions du visage sont cruciales pour ceux qui comptent sur la communication visuelle, que ce soit en lisant sur les lèvres ou en utilisant la langue des signes. On ne se rend pas compte à quel point les personnes malentendantes entendent avec les yeux.

La disposition relative à des aménagements permettant d'ôter le masque à des fins de lecture labiale pour les sourds et malentendants et prévue dans l'arrêté ministériel du 28 juillet 2020 modifiant l'arrêté ministériel du 30 juin 2020 portant des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19 m'a permis d'appliquer cette même mesure dans l'enseignement obligatoire.

J'ai dès lors pris une série de mesures afin de permettre à tous les élèves en situation de handicap de bénéficier d'un assouplissement de l'obligation du port du masque dès la rentrée de septembre 2020. Dans l'enseignement fondamental, dans les situations de communication nécessitant une lecture labiale ou une visibilité d'expression du visage avec les élèves en situation de handicap, les membres du personnel sont autorisés à porter un écran facial. Dans l'enseignement secondaire, l'obligation du port du masque peut être levée pour les élèves en situation de handicap, étant dans l'impossibilité de porter un masque ou dont l'état médical l'empêche. Les membres du personnel sont également autorisés à porter un écran facial.

Ces dispositions ont été communiquées aux écoles par circulaire. La Région bruxelloise et la Région wallonne ont commandé 20 000 masques transparents. Ils sont distribués au bénéfice des populations sourdes par les services agréés. Je peux donc supposer que les élèves sourds en ont également bénéficié. En outre, le gouvernement, lors de sa séance du 28 janvier 2021, a décidé d'octroyer une nouvelle enveloppe budgétaire complémentaire pour soutenir les écoles et faire face aux frais engendrés par la crise sanitaire. Les pouvoirs organisateurs pourraient tout à fait dédier une partie de l'enveloppe qui leur est allouée à l'achat de masques transparents.

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Madame la Ministre, je vous remercie pour l'ensemble de ces informations. La décision selon laquelle les membres du personnel dans l'enseignement fondamental et dans l'enseignement secondaire peuvent porter des visières ou des écrans faciaux est évidemment très positive pour les élèves, en particulier ceux qui ont des besoins spécifiques et qui sont sourds. La même remarque vaut pour les assouplissements. Comment faire respecter cette possibilité de non-port du masque? Sur le terrain, ce n'est pas évident. Je comprends qu'il soit diffi-

cile de répondre à cette question. La livraison des 20 000 masques par les Régions est une bonne nouvelle, tout comme le soutien complémentaire qui permettra éventuellement aux écoles qui en auraient besoin de se fournir en masques spécifiques.

5.26 Question de Mme Joëlle Maison à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Soutien aux académies, bulles d'oxygène pour les jeunes»

5.27 Question de Michele Di Mattia à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Situation et perspectives pour l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR) (suivi)»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Madame la Ministre, l'une de vos priorités est de renforcer le lien entre l'école et la culture. Le parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) constitue par ailleurs une pierre angulaire du Pacte pour un enseignement d'excellence.

Comme bon nombre d'entre nous, les artistes pédagogues exerçant dans les académies perçoivent que l'état psychologique de nos élèves s'aggrave de jour en jour. Les côtoyant en groupes très restreints, parfois en individuel, et ce, depuis plusieurs années, une relation de confiance s'est tissée. Les élèves s'expriment, se confient. La détresse est générale; certaines réalités sont d'ailleurs très lourdes à porter.

Dans un contexte de confinement social, culturel, sportif, festif, affectif, mais aussi d'activités extrascolaires, les enseignants de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR) et le cours qu'ils dispensent sont devenus une véritable bulle d'oxygène, l'unique activité et bien souvent le seul contact hors famille en qui ils ont confiance et à qui ils peuvent parler librement. Ces enseignants sont de plus en plus désemparés par rapport à cette situation. Ils ont une conscience exacerbée du rôle essentiel qu'ils ont à jouer en cette période, et l'assument d'ailleurs avec conviction.

La plupart d'entre eux sont rassurés d'avoir été intégrés aux dernières circulaires et soulagés que les pouvoirs organisateurs aient enfin été encouragés à mettre à disposition les connexions internet et le matériel existant dans les bâtiments. La situation est toutefois loin d'être idéale: aucune intégration à l'aide au numérique à l'horizon, alors que le travail se fait aussi à distance; achat de matériel sur fonds propres; location d'espaces cloud à titre personnel, etc. Ces éléments, conju-

gués aux discriminations structurelles bien connues que les enseignants de l'ESAHR subissent au quotidien depuis tant d'années, contribuent à éroder leur énergie et leur motivation.

Madame la Ministre, où en sont les réflexions de votre gouvernement par rapport à une alternative à la prime informatique, singulièrement pour les enseignants de l'ESAHR qui sont déclarés non éligibles à cette dernière? Que proposez-vous comme solutions pour que ces enseignants se sentent reconnus, au-delà des gestes positifs que vous avez déjà esquissés à leur égard ces dernières semaines? Enfin, pourriez-vous dresser un état d'avancement de la réflexion du groupe de travail 501 et du module y afférent?

M. Michele Di Mattia (PS). – Des solutions conjoncturelles ont été proposées, Madame la Ministre, notamment pour permettre aux professeurs et aux étudiants de l'ESAHR qui rencontraient des difficultés de connexion de bénéficier d'un accès gratuit, un wifi public Proximus. En réponse à une question que je vous ai posée au mois de novembre et qui était jointe à celles d'autres collègues parlementaires, vous vous étiez également positionnée en faveur d'un accès pour les enseignants de l'ESAHR, aux mêmes plateformes numériques déjà utilisées par leurs homologues de l'enseignement de plein exercice. Enfin, à l'issue de la période d'inscription, vous constatiez une baisse générale de plus ou moins 4 %, laquelle faisait apparaître d'importantes disparités entre les établissements sur le territoire de la Fédération.

Madame la Ministre, où en est la concertation avec les fédérations de pouvoirs organisateurs et les représentants syndicaux du secteur? Quelles sont les priorités qui ont été dégagées?

D'après les informations dont dispose l'administration, l'offre d'un réseau wifi public gratuit destiné aux enseignants et aux élèves ne disposant pas d'une connexion à domicile a-t-elle rencontré un franc succès? Dans l'affirmative, la mise en œuvre de la disposition s'est-elle faite sans encombre?

Concernant les plateformes d'*e-learning*, les services de l'administration ont-ils pu dégager des solutions qui permettent aux membres de l'ESAHR d'y avoir pleinement accès?

Pouvez-vous faire le point sur les avancées du groupe de travail qui planche sur l'aménagement des locaux partagés par l'ESAHR et des établissements organisant d'autres types d'enseignements?

Enfin, le comptage du 31 janvier 2021 pourrait avoir un impact important sur les dotations de la future année académique. Pourriez-vous partager l'analyse des chiffres dont vous disposez? La baisse de 4 % s'est-elle accentuée au regard des chiffres les plus récents? Dans l'affirmative, pré-

voyez-vous un moratoire destiné à bloquer les dotations de l'ESAHR?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, Monsieur le Député, vos questions à propos de l'ESAHR sont nombreuses et je ne doute pas de votre engagement à soutenir cet enseignement tout au long de votre mandat. J'y suis attentive moi aussi, même si j'ai parfois le sentiment que certains semblent minimiser le dialogue que j'essaie d'instaurer entre mon cabinet et les représentants des académies. Je reste déterminée à faire bouger les lignes, malgré le contexte actuel particulièrement compliqué.

L'accès aux solutions numériques est essentiel étant donné qu'une part significative des cours artistiques destinés aux élèves de plus de douze ans doit se donner tantôt en présentiel tantôt à distance. Comme je l'ai rappelé dans la circulaire 7921, Proximus a eu l'excellente initiative d'offrir des codes d'accès temporaires et gratuits à son réseau public wifi aux établissements d'enseignement, dont ceux de l'ESAHR, pour qu'ils les redistribuent aux élèves et étudiants qui ne disposent pas d'une connexion internet à domicile. De mon côté, j'ai invité les pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement de plein exercice à autoriser les enseignants de l'ESAHR donnant cours dans leurs locaux à avoir accès au matériel informatique nécessaire à l'organisation des cours à distance.

En ce qui concerne les moyens directement offerts par la Fédération Wallonie-Bruxelles, la plateforme d'hybridation des apprentissages interactifs (Happi) devrait enfin être accessible aux établissements de l'ESHAR, moyennant quelques adaptations techniques qui devront être effectuées en collaboration avec les technopédagogues des fédérations de pouvoirs organisateurs de l'ESHAR. Happi permet le stockage de contenus dans une optique d'*e-learning* et les contenus doivent être définis par chaque établissement. J'adresserai prochainement une circulaire aux pouvoirs organisateurs et aux directions de l'ESHAR pour le rappeler.

Un autre projet en cours vise à mettre également la plateforme e-classe à la disposition des enseignants de l'ESHAR. Si e-classe contient déjà des contenus et des ressources pédagogiques, y compris dans les matières artistiques, son utilisation par l'ESHAR nécessite cependant des adaptations. Un groupe de travail associant l'inspection pédagogique et des enseignants a été constitué à cet effet.

En matière de formation en cours de carrière, six modules de formation en *e-learning* ont pu avoir lieu en octobre et en novembre 2020 pour un total de 56 participants. À la suite de la circulaire 7876 du 16 décembre 2020 autorisant le présentiel en petit nombre pour les formations à caractère numérique, les formations annulées de

novembre ont pu être reportées au début de l'année 2021. Un module de formation de trois jours a déjà été organisé en janvier dernier et trois autres modules le seront dans le courant du mois de février pour des groupes d'une dizaine de participants. L'objectif sera d'améliorer encore l'offre pour 2021-2022.

Même si le nombre de participants est limité, l'aspect qualitatif de ces modules ne doit pas être négligé. Les enseignants formés pourront aussi servir de relais pour les pratiques d'*e-learning* dans leurs établissements. Ces derniers mois auront donc permis de passer des intentions aux actes. Le processus engagé sera poursuivi en tenant compte des spécificités de l'ESHAR.

Concernant l'extension de l'octroi de la prime informatique de 100 euros aux catégories de personnel non visées actuellement par le décret, dont le personnel de l'ESHAR, j'avais fait estimer le coût de la mesure et j'ai soumis ma proposition au gouvernement lors des derniers travaux budgétaires. Elle n'a malheureusement pas pu être retenue pour des raisons budgétaires étant donné le contexte actuel, mais aussi parce qu'une extension de la prime n'aurait pas été opportune alors qu'une refonte globale du dispositif d'octroi de la prime pourrait être envisagée.

Monsieur Di Mattia, il est prématuré de vous communiquer les conclusions de discussions relatives à la problématique du partage des locaux entre les établissements de plein exercice et ceux de l'ESHAR, car ces discussions sont toujours en cours.

Les priorités dégagées dans le cadre des concertations avec les représentants des pouvoirs organisateurs et des organisations syndicales ont été concrétisées par l'adoption en première lecture, par le gouvernement, d'un projet d'arrêté présenté dans le cadre des pouvoirs spéciaux en vue de contrer les effets négatifs de la pandémie dans l'ESHAR. Le dispositif prévoit la reconduction des dotations de périodes de cours déterminant le nombre d'emplois d'enseignant pour l'année scolaire 2021-2022, sur la base de ce qui a été accordé aux établissements pour la présente année scolaire.

En ce qui concerne les dotations de périodes pour les années scolaires 2022-2023 et 2023-2024, le nombre d'élèves réguliers enregistrés au 1^{er} janvier 2021 ne sera pas pris en considération. Le calcul du lissage prenant en compte une moyenne du nombre d'élèves enregistrés durant les trois dernières années scolaires, les chiffres de la présente année scolaire 2020-2021 seront neutralisés de manière à éviter les effets éventuels de la pandémie sur la répartition des périodes de cours entre les écoles. J'ai également demandé que les normes de rationalisation ne s'appliquent pas en 2020-2021, avec pour conséquence qu'aucun établissement ne pourra être fermé ou déclaré en voie de fermeture en septembre 2021.

La reconduction, en 2021-2022, du nombre d'emplois de surveillant éducateur et de directeur adjoint, accordés par la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2020-2021, est également prévue. Le texte devrait être adopté par le gouvernement le 11 février 2021 et il devrait faire l'objet d'un décret de confirmation.

S'agissant de la formation complémentaire à suivre pour l'obtention du barème 501, l'administration a proposé un cadre légal qui est actuellement étudié par mon cabinet. L'objectif est d'organiser la formation dès l'année scolaire prochaine sur la base de l'avis remis par le Conseil général de l'ESHAR et du dossier pédagogique élaboré par le Conseil général de l'enseignement de promotion sociale (CGEPS). Ce module de 60 périodes pourrait être utilisé. Mon cabinet est actuellement en discussion avec celui de ma collègue Valérie Glatigny.

Pour conclure, je tiens à réitérer ici l'intérêt que j'accorde à cet enseignement dont j'ai pu constater la formidable résilience des membres de son personnel. Le gouvernement s'est fortement impliqué auprès des gouvernements des autres niveaux de pouvoir pour que les académies puissent poursuivre leurs activités en insistant particulièrement sur le fait qu'elles constituent une structure d'enseignement, au même titre que d'autres enseignements de nature non obligatoire.

Les spécificités de l'ESHAR ont permis, depuis le début de la crise, d'obtenir des protocoles et des règles aménagés et distincts de ceux de l'accueil extrascolaire. Même si les contraintes se resserrent, cela reste le cas dans les accords de la semaine dernière, comme en témoigne l'autorisation de poursuivre des activités en intérieur pour les plus de treize ans.

Dans une période de crise, il faut pouvoir faire des choix en fonction des recommandations des experts et de la balance des risques. Les virologues et les épidémiologistes nous ont demandé avec insistance de limiter au maximum les mélanges de groupes d'enfants et les contacts entre adultes en dehors de l'enseignement obligatoire. Pour les experts, il s'agissait d'une condition indispensable pour maintenir l'ouverture des écoles. Ni mes collègues ministres chargées des Sports, de la Jeunesse et de l'Accueil extrascolaire, ni moi-même ne pouvions rester sourdes à cet appel que nous avons chacune décliné dans nos protocoles, tant sur les aspects relatifs à la taille des groupes que sur le choix d'une activité hebdomadaire par enfant.

Mme Joëlle Maison (DéFI). – J'ignore si le secteur minimise vos efforts, Madame la Ministre, mais le ressenti des enseignants de l'ESAHR est qu'ils sont les oubliés de l'enseignement, de manière structurelle. Ce ressenti ne date pas de votre entrée en fonction. Je le perçois et je l'entends depuis que je suis députée, c'est-à-dire depuis six ans et demi. Ils sont aussi les oubliés de cette pan-

démie, surtout au début puisque, lors du premier confinement, rien ne leur a été adressé si ce n'est un billet de dispense de service.

En rédigeant ma question, Madame la Ministre, j'ai essayé de traduire le sentiment positif suscité par les circulaires qui s'adressent plus fréquemment à eux depuis lors, par les injonctions de partage de ressources données aux pouvoirs organisateurs. J'ai envie de mentionner les choses qui se passent bien quand c'est le cas. Les initiatives que vous décrivez dans votre réponse sont favorables. Les projets d'*e-learning* ou Happi avancent; c'est positif. Je sais que vous déployez de l'énergie à titre personnel.

Il n'en reste pas moins que la question de la prime numérique que vous avez proposée au gouvernement n'a pas été acceptée. Vous aviez toutefois annoncé que le gouvernement évaluerait une autre solution, plus adéquate. Nous ne la voyons pas venir. Les outils et les barèmes avanceront à partir de l'année prochaine, mais cela ne concernera que la moitié des enseignants de l'ESAHR. Ces choix ont été posés avant vous, Madame la Ministre.

La circulaire tombée hier comme un couperet après une semaine d'incertitude n'arrange rien à la sinistrose qui règne dans les académies, parmi le personnel et les chefs d'établissements, mais aussi au sein des élèves et des parents. Nous avons parlé de santé mentale et souligné à quel point les élèves ont besoin d'un lieu de parole, d'écoute, d'échange, de culture. Les académies sont ces lieux-là.

Et aujourd'hui, les élèves qui fréquentent les académies doivent choisir. Et choisir, c'est renoncer. Choisir entre une formation musicale, un lieu où l'on peut échanger, et une activité sportive, par exemple, c'est renoncer. À titre personnel, je ne comprends pas cette mesure. Pas plus que le fait d'infliger cette disposition aux académies, un enseignement non obligatoire qui subit déjà une perte de fréquentation des élèves. Des académies risquent de fermer à court et à moyen terme. Je ne comprends pas le sort qui leur est réservé.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Je ne peux pas vous laisser prononcer cette dernière phrase. Je viens de vous répondre que ce ne serait pas le cas. Aucune académie ne va fermer ni à court ni à moyen terme à cause de la pandémie. Ce n'est pas vrai.

Mme Joëlle Maison (DéFI). – La fréquentation baisse. Vous avez accordé un gel des dotations au moment des discussions budgétaires, pour un an ou deux. Et après, que va-t-il se passer? Les professeurs ne vont pas rester en fonction s'il n'y a pas d'élèves qui fréquentent les académies. Ce signal n'est pas positif. Il y a une désaffection de la part des parents. La moitié des élèves vont choisir une activité sportive, avec des conséquences délétères pour les académies.

Je ne vous en impute pas la responsabilité à titre personnel. Je ne comprends toutefois pas cette décision. Je vous remercie, après les échanges que nous avons eus la semaine dernière, d'avoir veillé à ce que la formation musicale et l'instrument forment un tout et que les élèves ne doivent pas choisir entre les deux. Il s'agit d'un élément positif.

Pour le reste, la décision n'engage pas votre responsabilité puisqu'elle a été prise par le Comité de concertation (Codeco). Cependant, les décisions de cet organe n'ont pas de force obligatoire. L'arrêté ministériel ne précise pas qu'il faut choisir une activité. Je ne comprends donc pas ce choix de la circulaire, même si vous vous êtes inscrite dans un mouvement global de respect des décisions du Codeco.

M. Michele Di Mattia (PS). – Les éléments de réponse que j'ai entendus me réjouissent. Il est clair que le moral des enseignants et des parents n'est pas au beau fixe. Les mesures que vous avez prises vont toutefois dans le bon sens. Je vous en félicite! Pour vous soutenir dans votre démarche, je reste bien évidemment à l'écoute des acteurs du terrain et je vous soumettrai les propositions et suggestions qu'ils formuleront.

5.28 Question de M. Kalvin Soiresse Njall à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Développement du mal-être chez les enseignants lié à la crise sanitaire»

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Madame la Ministre, nous avons beaucoup parlé des jeunes et des élèves, mais vous n'avez pas oublié les enseignants, ce dont je vous remercie. Ceux-ci s'interrogent aussi sur le sens de leur mission. Ils entrent dans l'enseignement dans le but de transmettre et de former les citoyens de demain. Aujourd'hui, ils se retrouvent à gérer une crise sanitaire qui a des impacts psychologiques et génère un mal-être qu'il faut gérer.

Les témoignages nous parvenant personnellement, mais aussi ceux relayés par les syndicats et les pouvoirs organisateurs (PO), confirment que le mal-être des enseignants lié à la crise sanitaire grandit de manière inquiétante. Cette situation n'est évidemment pas indépendante des multiples difficultés que vivent les élèves; elles sont en grande partie intimement liées. En effet, en dehors de leurs propres inquiétudes sur la situation sanitaire, les enseignants trouvent en face d'eux des publics d'élèves de moins en moins réceptifs.

Une angoisse existentielle s'installe face à la détresse des élèves, détresse que les enseignants doivent parfois gérer totalement ou en partie. Ils sont angoissés face au décrochage scolaire, à la surcharge de travail et à la surcharge psychologique. La situation est difficile dans l'enseignement secondaire, mais elle est encore

plus tendue parfois dans l'enseignement fondamental où le présentiel est à temps plein.

J'ai ouï dire qu'il arrive parfois que les classes des enseignants en quarantaine sont confiées à des collègues, ce qui entraîne des classes surchargées. Il faut en outre garder un œil attentif sur les problèmes de burn-out qui se profilent à l'horizon ou qui ont déjà commencé. Cette situation est aggravée par la concurrence entre les écoles qui courent après les professeurs disponibles dans le but de couvrir un maximum de programmes.

Les acteurs de terrain réclament de plus en plus la prise en compte de ce mal-être dans notre réflexion politique et la mise en place d'outils pour y répondre. Dans cette perspective, certains syndicats ont suggéré la création d'une plateforme où les enseignants peuvent trouver une oreille attentive à leur mal-être.

Madame la Ministre, dans le cadre des concertations avec les acteurs de l'éducation, avez-vous abordé la question du mal-être des enseignants? J'imagine que c'est le cas, puisque cette question est maintenant lancinante. Quels sont les retours de ces acteurs sur cette problématique? Quel est l'état de votre réflexion sur la proposition de plateforme d'écoute formulée par certains acteurs de terrain, dont des syndicats? Avez-vous, votre cabinet et vous-même, pu identifier d'autres pistes de solutions possibles?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – En cette période de crise sanitaire, je suis particulièrement attentive à la question du bien-être des enseignants. Je perçois les difficultés auxquelles ils sont confrontés à tous les niveaux d'enseignement. Par ailleurs, ces difficultés me sont relayées par les organisations syndicales lors de nos concertations.

J'ai choisi à plusieurs reprises de me tourner directement vers les équipes éducatives pour les soutenir en me rendant dans les écoles quand cela était possible. Nous avons organisé différentes réunions avec les équipes éducatives, notamment sur la manière donc se passait l'hybridation dans les écoles. Je l'ai aussi fait par l'intermédiaire des réseaux sociaux. Je voudrais encore une fois saluer l'investissement et le courage des enseignants, des éducateurs, des directions et de tous les membres du personnel qui permettent à nos écoles de continuer à assurer leurs missions dans les conditions sanitaires que nous connaissons.

Cependant, je suis bien consciente que cela ne suffit pas. Il est important, d'une part, de donner la possibilité à ceux qui en éprouvent le besoin de s'exprimer et, d'autre part, d'organiser la prise en charge des élèves en code rouge en prenant en considération les conditions de travail des enseignants. Ainsi, pour celles et ceux qui sont en perte de repères, ils peuvent s'adresser en première ligne au numéro vert 0800 20 000, spécifiquement dédié aux informations relatives au coronavirus.

Si une réponse ne peut leur être apportée, ils seront alors orientés vers la ligne Assistance Écoles au sein de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO).

Par ailleurs, mon cabinet étudie avec l'administration les possibilités d'exploiter Mon Espace pour diffuser des informations, notamment certaines parues sous la forme de circulaire. Cela permettrait de compléter l'envoi classique de circulaires invitant les PO à les diffuser à leurs membres du personnel d'un envoi direct vers ceux ayant renseigné une adresse électronique dans Mon Espace. Ce canal a son intérêt grandissant, soit pour dialoguer en complément et donc en soutien aux PO et aux directions d'écoles pour des éléments de gestion administrative et pécuniaire, soit pour diffuser des instructions générales nouvelles dans le cadre de la crise sanitaire.

Quant à la prise en considération des conditions de travail des enseignants pour les niveaux où l'hybridation est de mise, j'insiste sur le fait qu'à l'instar des précédentes, la circulaire 7868 précise que les modalités de mise en œuvre de l'hybridation sont laissées à l'appréciation des équipes éducatives et que les règles générales relatives à la charge des enseignants et des autres membres du personnel doivent être respectées.

Enfin, je vous rejoins sur le constat que cette situation de mal-être des enseignants n'est évidemment pas indépendante des multiples difficultés que vivent les élèves et qu'elles sont en grande partie liées. C'est la raison pour laquelle je suis intimement convaincue que les mesures d'accompagnement éducatif et psychosocial des élèves pour la seconde moitié de l'année scolaire 2020-2021, que je vais tout prochainement proposer à l'intention des écoles secondaires, auront un impact sur le bien-être des adultes qui les encadrent.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Madame la Ministre, je constate que des pistes se dégagent. Dans le sillage de ce que vous avez dit, j'aimerais saluer l'engagement et la passion des enseignants, des éducateurs et de tous les personnels de l'enseignement. Dans la mesure où les enseignants sont passionnés et au service de l'avenir de leurs élèves, ils ne peuvent être que touchés psychologiquement par la situation dramatique que vivent ces élèves. Il ne faut pas oublier ces enseignants. Nous avons vu et nous découvrons l'importance de revaloriser ce métier. Beaucoup se sont rendu compte, lorsque les écoles ont fermé, de l'importance de ce métier, au-delà des stéréotypes auxquels on le raccroche.

Vous avez parlé des plateformes d'écoute, du numéro vert Assistance Écoles. C'est déjà une bonne piste. J'espère que la réflexion sur les mesures d'accompagnement que vous avez annoncées pour les élèves se poursuivra pour améliorer l'assistance apportée aux enseignants et aux per-

sonnels de l'enseignement, afin de les accompagner au mieux dans ce métier essentiel.

(*M. Kalvin Soiresse Njall, vice-président, prend la présidence*)

5.29 Question de Mme Latifa Gahouchi à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Enquête TALIS»

Mme Latifa Gahouchi (PS). – Depuis 2008, l'enquête TALIS (*Teaching And Learning International Survey*) est menée sous l'égide de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). L'enquête TALIS 2018 en représente le troisième cycle et 48 pays y ont pris part. Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, il s'agissait d'une première participation. L'enquête permet de récolter, auprès d'enseignants et de chefs d'établissement du premier degré de l'enseignement secondaire, des données précises et représentatives sur les conditions d'enseignement et d'exercice du métier ainsi que sur les environnements d'apprentissage.

Les données ont été comparées avec celles de six autres pays ou entités, à savoir la Communauté flamande, l'Angleterre, l'Autriche, la France, la Finlande et les Pays-Bas, ainsi qu'avec des moyennes établies par l'OCDE. L'ensemble a donné lieu à une publication qui fournit de nombreuses indications sur les forces et les faiblesses de notre système éducatif. Les faiblesses qui ont été à la base des constats établis dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence et des réformes qui s'ensuivent sont largement confirmées. L'enquête met aussi en évidence le poids que représentent plusieurs problématiques particulières, comme les questions relatives à la gestion de la classe et au maintien de la discipline ou encore l'accompagnement des enseignants entrants.

Madame la Ministre, avez-vous pu prendre connaissance de cette enquête? Ses conclusions seront-elles analysées par la Fédération Wallonie-Bruxelles? Si oui, constitueront-elles la base d'une réflexion sur les actions à mener ou à modifier? Que pensez-vous de cette enquête?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Les résultats de l'enquête TALIS 2018 ont été diffusés en deux vagues entre 2019 et 2020. Une récente publication du magazine «PROF» offrait un aperçu des métiers d'enseignant et de chef d'établissement sur la base de données auto-rapportées. Les publications complémentaires sont également disponibles sur le site www.enseignement.be. Les constats posés par l'enquête TALIS 2018 objectivent les problématiques soulevées dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence. De cette manière, ils appuient encore davantage la nécessité des réformes en matière de travail collaboratif, de lea-

dership pédagogique ou encore d'innovation pédagogique.

La Direction générale du pilotage du système éducatif (DGPSE) travaille actuellement à l'élaboration d'un tableau analytique et synthétique répertoriant les domaines investigués, les indicateurs et items mesurés, la position de la Fédération Wallonie-Bruxelles et les mesures et réformes, décrétales ou non, y afférentes. Par ailleurs, j'ai récemment marqué mon accord pour réitérer l'inscription de la Fédération Wallonie-Bruxelles au prochain cycle de l'enquête qui doit se dérouler en 2024. Il s'agira de mesurer l'évolution et l'impact des réformes entreprises par apport aux indicateurs d'entrée récemment construits. Cette deuxième participation permettra également d'étendre le public cible à l'enseignement fondamental. Jusqu'à présent, seuls les enseignants et les chefs d'établissement du premier degré de l'enseignement secondaire étaient interrogés.

Je considère que la participation de Fédération Wallonie-Bruxelles à plusieurs enquêtes internationales de ce type, comme celles du Programme international pour le suivi des acquis (PISA) et du *Progress in International Reading Literacy Study* (PIRLS, Programme international de recherche en lecture scolaire) ou la *Trends in International Mathematics and Science Study* (TIMSS), est particulièrement bénéfique au pilotage de notre système éducatif. Elles nous donnent l'opportunité de mener des études longitudinales offrant des perspectives évolutives sur le temps long et comparer les résultats de la Fédération Wallonie-Bruxelles avec d'autres pays et régions proches ou confrontés à des difficultés similaires.

Mme Latifa Gahouchi (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces éléments de réponse qui me satisfont pleinement. Je suis heureuse d'entendre que vous avez déjà pensé à inscrire la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'enquête TALIS 2024 et que vous souhaitez élargir le public cible à l'enseignement fondamental. Cela permettra de faire évoluer notre système d'enseignement. En effet, les résultats de l'étude du PISA nous font régulièrement l'effet d'un coup de massue.

(Mme Latifa Gahouchi, présidente, reprend la présidence)

5.30 Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Existence de cours et d'animations sur les thématiques de l'environnement et de la biodiversité en Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, je vous ai interrogée voici quelques mois au sujet de l'éducation à l'environnement dans nos

écoles. La Déclaration de politique communautaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles prévoit que «les contenus scolaires et les compétences à acquérir intégreront le mieux possible les enjeux à venir: la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation de la biodiversité».

De nombreux enseignants, toutes disciplines confondues, mettent en œuvre des activités visant à aborder ces problématiques et à sensibiliser les élèves en la matière. Il semble exister des outils pédagogiques alimentant la réflexion des élèves et aidant les professeurs à élaborer des cours, des animations, des projets liés à la protection de l'environnement et à la préservation de la biodiversité.

Madame la Ministre, pourriez-vous nous indiquer qui sont les promoteurs de ces outils? Les écoles bénéficient-elles d'une liste d'associations qui proposent des animations concernant ces thématiques? Comment vous assurez-vous que les contenus proposés par les animations et les outils pédagogiques existants sont adaptés aux différents publics scolaires? Les associations proposant les animations doivent-elles disposer d'un label de qualité et de formation?

Par ailleurs, les référentiels du tronc commun sont en cours de rédaction. De quelle manière ont-ils intégré les thématiques liées à l'environnement et à la biodiversité?

Pour terminer, la ministre Céline Tellier avait fait part de son souhait de collaborer avec la Fédération Wallonie-Bruxelles pour développer dans les écoles les thèmes en rapport avec l'environnement et la biodiversité. Avez-vous déjà eu des contacts à ce sujet avec votre collègue chargée de l'environnement en Région wallonne? Si oui, quelles sont les démarches conjointes qui ont été envisagées?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – L'éducation relative à l'environnement et au développement durable s'impose de plus en plus au sein de nos écoles. Des outils, des listes de contacts et des moyens financiers sont mis à la disposition des établissements afin de les soutenir dans leurs démarches. Le site www.enseignement.be, particulièrement sa page dédiée à l'éducation relative à l'environnement, regroupe des informations liées à cette thématique, des administrations régionales chargées de l'environnement aux associations qui travaillent sur ce thème en passant par les acteurs de formation. La page propose également aux enseignants plus d'une centaine de fiches d'activités illustrant les portes d'entrée de l'éducation relative à l'environnement et au développement durable. Il est à noter que ces fiches ont été rédigées en collaboration avec le Service général de l'inspection.

Les animations et outils proposés sont reconus par les différents partenaires présents dans le cadre de l'accord de coopération en matière

d'éducation relative à l'environnement et au développement durable, ce qui est un gage de leur sérieux méthodologique. Il n'existe toutefois pas à l'heure actuelle de label agréant ces associations.

Quant à son lien avec le référentiel du futur tronc commun, l'éducation relative à l'environnement et au développement durable est incorporée au référentiel des sciences où les élèves se positionnent face à des enjeux sociétaux et planétaires liés entre autres à l'environnement, à la biodiversité, à la santé et à la consommation, en s'appuyant sur des méthodes, des modèles et des concepts scientifiques, et agissent en conséquence. Elle est également intégrée à la formation historique, géographique, économique et sociale. Ici, l'objectif est de permettre aux élèves de s'interroger en matière de développement durable à travers l'évolution des territoires, du climat et de l'environnement, de nos modes de consommation et de production.

Je terminerai en soulignant que les contacts avec les Régions sont fréquents, notamment par le biais de l'accord de coopération en matière d'éducation relative à l'environnement et au développement durable établi entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et les Régions wallonne et bruxelloise. Un comité de pilotage, coordonné par les trois administrations, élabore en ce moment le futur plan d'action pour 2021-2024.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Il serait intéressant d'instaurer une forme de labellisation. Cette manière de travailler en collaboration avec la Région wallonne est importante. Étant membre de la commission de l'Environnement, il m'arrive régulièrement de poser des questions à Mme Tellier à ce sujet. Des ponts peuvent être bâtis.

5.31 Question de M. Kalvin Soiresse Njall à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Sollicitation de parents par certaines écoles pour des paiements supplémentaires dans le cadre des remédiations»

Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Madame la Ministre, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a débloqué des moyens financiers supplémentaires visant à aider les écoles à faire face aux problèmes de remédiation et de suivi différencié des élèves. Ces aides ont été débloquentes en tenant compte des problèmes engendrés par la crise sanitaire. Il s'agit entre autres de faire face aux difficultés pédagogiques que connaissent les élèves à la suite des différents confinements et à l'année scolaire particulière que nous avons connue.

Des témoignages recueillis de différents parents, mais aussi des retours de la coalition des parents de milieux populaires, il nous revient que, dans certaines écoles, il est demandé aux parents

de déboursier des moyens supplémentaires pour l'organisation de remédiations. Tout le monde n'est évidemment pas logé à la même enseigne et les personnes défavorisées ne peuvent pas assumer ces coûts supplémentaires.

Avez-vous eu des échos concernant ces demandes de certaines écoles? Dans l'affirmative, quelle est votre réflexion sur le sujet? Avez-vous abordé cette question avec les acteurs de l'éducation qui sont le relais des écoles dans le cadre de la concertation organisée avec vous? Quelles sont les premières évaluations que vous faites de l'utilisation des fonds débloquentes par le gouvernement pour aider les écoles dans ce cadre? Les opérateurs de l'éducation vous ont-ils fait un retour sur l'utilisation de ces aides par les écoles?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Monsieur le Député, mon administration et moi n'avons pas connaissance de telles pratiques. Si elles étaient avérées, elles seraient interpellantes compte tenu des moyens débloquentes par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans ce cadre. À ce stade, je ne peux qu'inviter les parents concernés à saisir la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), afin de vérifier si ces demandes de paiement sont conformes au texte sur la gratuité et de contrôler dans un deuxième temps si l'école a fait usage de périodes de remédiation octroyées par le décret du 17 juillet 2020 visant l'octroi, pour l'année scolaire 2020-2021, de moyens supplémentaires permettant de déployer, suite à la crise sanitaire COVID-19, des pratiques de différenciation des apprentissages dans les écoles de l'enseignement fondamental et secondaire ordinaires relevant des classes 1 à 10 en vertu du classement établi par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 avril 2020 établissant le classement des implantations de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire en application de l'article 4 du décret du 30 avril 2009, organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française afin d'assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité. S'agissant de l'utilisation de ces périodes, nous avons déjà abordé le sujet en réponse à d'autres questions parlementaires en début de séance.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Madame la Ministre, votre réponse est très claire. Des acteurs de terrain m'ont rapporté ces faits. Certains parents, issus notamment de milieux populaires, ne connaissent pas toujours la procédure pour les signaler. Ils paient parce qu'on leur dit de le faire. D'autres sont mieux organisés. Je transmettrai le message et nous suivrons de près l'évolution de ce dossier, car il est difficile pour des parents ayant peu de moyens de déboursier des sommes supplémentaires. Une fois mise au courant de l'existence de telles situations, j'imagine que l'administration y remédiera, ce qui permettra

d'assurer une visibilité quant à l'utilisation des fonds octroyés dans le cadre des remédiations.

5.32 Question de M. François Bellot à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Lacunes en natation chez les enfants»

M. François Bellot (MR). – Bien que certaines piscines sont rouvertes, d'autres restent bel et bien fermées. Par ailleurs, le code rouge en vigueur dans l'enseignement primaire ordinaire et spécialisé est clair en ce qui concerne les activités extra-muros: elles sont suspendues dans le but d'éviter des sorties impliquant des mélanges de groupes-classes et d'écoles. Ces mesures évitent aux élèves de prendre les transports en commun et de se rendre dans un lieu fermé où plusieurs groupes peuvent être présents dans le cadre d'une activité en intérieur. Pour les cours d'éducation physique, si la charge d'un membre du personnel est fragmentée à plusieurs endroits, le pouvoir organisateur doit limiter autant que possible le nombre d'implantations fréquentées.

Dans les écoles rurales qui comptent plusieurs implantations, l'organisation des cours de piscine nécessite parfois la tournée d'un bus scolaire qui conduit les élèves de différentes écoles vers un même bassin de natation. Plusieurs écoles de communes différentes fréquentent donc la même piscine le même jour. Par conséquent, il est impossible d'éviter un mélange des classes, des implantations et des écoles. Ces sorties impliquent aussi des voyages dans un véhicule fermé, dont les possibilités d'aération sont réduites en plein hiver, et un mélange des surveillants entre eux.

Plusieurs établissements ont décidé d'annuler les cours de piscine. Les cours de gymnastique sont par contre assurés plus facilement, un professeur étant affecté à chaque implantation pour éviter une circulation entre les différents lieux et le mélange des bulles. Il est aisé de confier le cours d'éducation physique à des enseignants, quitte à l'adapter légèrement. La natation, en revanche, requiert des moniteurs spécialisés. Il n'est pas facile d'uniformiser les mesures, car la situation dépend surtout de la configuration des écoles. Dès lors, plusieurs parents et responsables de l'enseignement craignent que les enfants, surtout les plus jeunes, développent des lacunes en natation. Certains ont été coupés dans leur apprentissage et d'autres encore ne sont pas capables de nager.

Madame la Ministre, pensez-vous octroyer des aides aux écoles qui ont dû annuler les cours de natation? Cela permettrait de remédier au retard engendré dans cette discipline sportive. Pensez-vous proposer aux chefs d'établissement d'adapter les programmes de l'année 2021-2022, en ajoutant, par exemple, des heures de piscine au cursus scolaire? Je suis conscient que les appren-

tissages de base sont prioritaires et que la remédiation sera importante dans chaque matière. Néanmoins, il est possible que ce retard dans l'apprentissage de la natation puisse engendrer des problèmes futurs plus ou moins graves chez les enfants.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Monsieur le Député, les impératifs de remédiation seront effectivement nombreux à la sortie de la crise. Nous ne pouvons ignorer le cas de la pratique sportive, et de la natation en particulier, où certains retards pourraient être constatés. Cette problématique mérite également une attention plus générale. Bien avant la crise de la Covid-19, nous avons connu une telle situation à Bruxelles. Plusieurs piscines avaient fermé tour à tour pour être rénovées. Parfois, c'était des promotions entières d'élèves qui, n'ayant pas fréquenté suffisamment les cours de natation, ne savaient pas nager. Cela soulève des questions importantes, surtout dans le domaine de la sécurité.

Si plusieurs piscines ne sont pas ouvertes, d'autres le sont bel et bien et laissent entrevoir encore des possibilités. Les écoles situées à proximité peuvent notamment s'y rendre à pied. Cependant, je suis consciente que les circonstances rendent les cours de natation particulièrement difficiles en ce moment. Avec les acteurs de l'enseignement, j'entends bien réfléchir aux solutions pour remédier au déficit en matière de natation dans les prochaines années. Je vous remercie d'avoir attiré mon attention sur ce sujet.

M. François Bellot (MR). – J'ai rencontré les responsables de deux pouvoirs organisateurs qui envisageaient de proposer aux parents d'utiliser les heures extrascolaires pour que le plus d'élèves possible puissent rattraper leur retard dans des disciplines sportives. C'est une piste à creuser.

5.33 Question de M. Nicolas Janssen à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Stimulation de l'entrepreneuriat à l'école»

M. Nicolas Janssen (MR). – Au début du mois de décembre 2020, Madame la Ministre, vous nous avez détaillé les différentes manières dont l'esprit d'entreprendre est stimulé tout au long du cursus scolaire. En effet, «la créativité, l'engagement et l'esprit d'entreprendre» constituent l'un des sept domaines d'apprentissages qui composeront le tronc commun. Cet apprentissage est de nature transversale dans les futurs référentiels. Il est question d'esprit d'entreprendre et pas d'entrepreneuriat. Cela peut apparaître comme une argutie langagière, mais la nuance sémantique compte. Je me permets de vous poser la question en détail, car un acteur très engagé sur le sujet de

l'entrepreneuriat souhaitait être rassuré sur une série de points que je développe ici.

En Flandre, l'entrepreneuriat est une compétence à part entière et est stipulé comme tel. L'entrepreneuriat doit d'ailleurs apparaître en filigrane, que ce soit en chimie, en langues, etc. L'entrepreneuriat est donc un mot véhiculé dès le plus jeune âge et l'ouverture sur la carrière d'entrepreneur démarre dès l'enseignement primaire. Quand sera-t-il possible de prendre connaissance des référentiels pour mieux comprendre comment ce domaine d'apprentissage sera concrétisé?

Vous avez également rappelé l'existence en Fédération Wallonie-Bruxelles de différentes initiatives, telles que le plan d'action soutenu par la Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises (Sowalfin), le projet «*Story-me*» en Région de Bruxelles-Capitale ou encore le programme de l'ABSL Formation pour l'Université ouverte de Charleroi (FUNOC).

À ce sujet, j'ai entendu des inquiétudes concernant le soutien de ces programmes qui est complètement séparé de l'éducation. Ainsi, c'est aujourd'hui la Sowalfin qui gère les soutiens publics aux structures promouvant l'entrepreneuriat en Région wallonne, par exemple «100 000 Entrepreneurs» dans les écoles. Ces soutiens ne sont malheureusement pas liés à une stratégie à long terme et ne sont pas le fruit d'une élaboration commune avec les acteurs de l'enseignement. Certains acteurs ont obtenu des enveloppes pérennes; d'autres doivent renouveler chaque année leur contrat et n'ont donc aucune certitude financière à long terme. La Sowalfin ne semble pas avoir de stratégie assurant la cohérence avec le Pacte et avec les nouvelles compétences prévues dans les référentiels. En Région de Bruxelles-Capitale, les projets cités semblent également gérés sans concertation avec le ministère de l'Éducation.

Il est encore intéressant de comparer l'approche adoptée en Fédération Wallonie-Bruxelles à celle adoptée dans le nord du pays. En Flandre, la *Vlaamse agentschap innoveren & ondernemen* (VLAIO) soutient l'acteur principal, *Vlaamse jonge ondernemingen* (VLAJO). Ce soutien s'est construit en partenariat avec le secteur de l'éducation de telle sorte qu'aujourd'hui, la moitié des sièges dans le conseil de VLAIO est occupée par des représentants du monde éducatif. La vision promue est pensée sur le long terme, est cohérente et procède d'une stratégie d'amélioration du système éducatif en Flandre.

Je reviens en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le projet «*Story-me*», que vous avez évoqué au début du mois de décembre, est organisé uniquement par des acteurs privés; il ne couvre qu'une petite partie des élèves bruxellois et serait voué à disparaître dans les années à venir.

La Fédération Wallonie-Bruxelles envisage-t-elle de travailler avec d'autres instances, expertes en la matière, afin que l'objectif de développer un esprit d'entreprise soit présent dans toutes les filières? Une stratégie commune et de long terme verra-t-elle le jour? Comment des initiatives, telles que «*Step-2-You*», «100 000 Entrepreneurs» et «Les jeunes entreprises (LJE)», unanimement appréciées par les écoles, peuvent-elles imaginer grandir et augmenter leur impact à long terme?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Comme vous le savez, Monsieur le Député, le tronc commun rassemble sept domaines d'apprentissage, repris dans l'article 1.4.2-3 du décret du 3 mai 2019 portant les livres 1^{er} et 2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun: «le domaine “Français, Arts et Culture”»; le domaine “Langues modernes”»; le domaine “Mathématiques, Sciences et Techniques”»; le domaine “Sciences humaines et éducation à la philosophie et à la citoyenneté, religion ou morale”»; le domaine “Éducation physique, Bien-être et Santé”»; le domaine “Créativité, Engagement et Esprit d'entreprendre”»; le domaine “Apprendre à apprendre et poser des choix”».

Les cinq premiers sont incarnés par une ou plusieurs disciplines faisant l'objet d'un référentiel. Les deux derniers domaines sont transversaux et se traduisent dans l'ensemble des référentiels disciplinaires. L'esprit d'entreprendre y est bel et bien présent. En effet, si l'esprit d'entreprendre ne fait pas l'objet d'un référentiel en tant que tel, c'est parce qu'il est présent dans tous les référentiels disciplinaires. Ces derniers étant en voie de finalisation, tous les attendus qui sont susceptibles de participer à la construction d'un esprit d'entreprendre ont été identifiés.

Loin d'une perspective adéquationniste, il s'est agi pour les rédacteurs des référentiels de montrer comment les élèves pouvaient transformer des réflexions en actions et en projets effectifs. C'est ainsi que tout ce qui relevait de l'initiative, de la créativité, de l'innovation et de l'engagement ainsi que de la capacité de gérer et d'animer des projets en vue de la réalisation d'objectifs a été englobée dans cette visée transversale.

Concernant les différents projets que vous citez dans votre question, j'en ai demandé une évaluation à mon administration. Malheureusement, le contexte de la pandémie ralentit certains travaux et en ajoute d'autres, tant au Service général de l'inspection (SIG) qu'à celui de la Direction «Relations école-monde du travail» (DREMT). Il en résulte que cette évaluation ne m'a pas encore été transmise. Ces initiatives nécessitent une attention particulière dans le cadre des compétences à atteindre reprises au sein des référentiels. Par ailleurs, les effets de ces projets sur la motivation des élèves restent un élément essentiel à prendre en considération, surtout compte tenu des difficul-

tés qui me sont relayées à l'heure actuelle concernant l'accrochage scolaire des élèves.

5.34 Question de M. Jean-Paul Wahl à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Spécificité des réseaux d'enseignement»

M. Jean-Paul Wahl (MR). – Le cdH du Brabant wallon a récemment fait une proposition étonnante sur les économies que pourrait réaliser la province en supprimant l'enseignement provincial et en passant le relais à un autre pouvoir organisateur. Les réseaux libres pourraient être intéressés par certains établissements ou continuer à investir dans les bâtiments tout en cédant l'organisation de l'enseignement à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Autre possibilité encore: ralentir la formation en alternance. Tout cela est assez consternant.

Je suis partisan des synergies entre les réseaux. Lorsque j'étais bourgmestre dans ma commune, j'avais conclu un accord avec la province du Brabant wallon pour entreprendre au niveau communal le seul enseignement primaire qu'organisait encore la province. C'était une bonne opération tant pour la province que pour la commune puisque cela permettait de maintenir des rotations dans les villages et cela donnait plus de moyens et plus de vigueur à cet enseignement communal. Les synergies doivent exister. C'est le cas dans ma commune où tous les réseaux sont présents. La Fédération Wallonie-Bruxelles organise l'enseignement technique et professionnel et s'est arrangée avec l'enseignement provincial de manière à ce qu'il n'organise pas les mêmes formations.

Je souhaiterais, Madame la Ministre, avoir votre appréciation sur les propos du cdH du Brabant wallon. La députée provinciale socialiste Isabelle Kibassa-Maliba avait parfaitement répondu que l'enseignement organisé en Brabant wallon, ce sont sept écoles et un enseignement de promotion sociale, près de 1 200 professeurs et membres du personnel d'encadrement et du personnel d'équipe, 5 000 élèves et autant de parents. Elle avait ajouté qu'ils ne méritent pas d'être l'objet d'un quelconque marketing électoralopolitique. Il me semble assez étonnant de faire des déclarations telles que celles du cdH qui ont jeté le trouble parmi les enseignants, les parents et les élèves.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – La Déclaration de politique communautaire (DPC) s'inscrit dans la droite ligne du Pacte pour un enseignement d'excellence. Elle prévoit d'encourager la coopération et la collaboration entre les réseaux. Je suis convaincue qu'il existe des enjeux majeurs à cet égard, notamment dans la perspective de création d'écoles du tronc commun. J'ai conscience que cela nécessite un

travail de préparation conséquent. En effet, en fonction des projets et des caractéristiques des partenaires, les implications peuvent être nombreuses sur le plan constitutionnel, décrétoal, statutaire et budgétaire.

J'ai récemment chargé les services de mon administration de procéder à une analyse approfondie de ces dimensions dans le but bien spécifique d'identifier les freins et les opportunités à la création d'écoles du tronc commun. Ces éléments recoupent en partie votre question, Monsieur le Député. Le principe d'une cession, par la province du Brabant wallon, de son enseignement nécessiterait des aménagements de grande ampleur, dont certains sur le plan légal. C'est une opération qui ne s'improvise certainement pas et qui devrait faire l'objet, si le projet était dans les cartons de la province, ce dont je ne suis pas informée, d'une importante concertation préalable avec le pouvoir régulateur et les acteurs concernés.

M. Jean-Paul Wahl (MR). – Madame la Ministre, je ne sais pas si vous m'avez bien compris. Toujours est-il qu'il n'est certainement pas dans les intentions de la province de céder son enseignement. J'ai cité la déclaration de Mme Isabelle Kibassa-Maliba, députée provinciale chargée de l'enseignement, qui a dit tout le mal qu'elle pensait d'une cession de l'enseignement provincial.

J'espérais une position plus rassurante de votre part. En effet, les déclarations du cdH du Brabant wallon sèment le doute auprès des parents, des élèves et des enseignants. Je peux entendre qu'il y ait une synergie, mais il est hors de question de céder l'enseignement. Je rappelle les impératifs légaux!

Je partage totalement votre point de vue: il convient d'instaurer un maximum de synergies entre les réseaux organisés par l'enseignement public, les pouvoirs publics et l'enseignement libre. En tout cas, il faut très vite mettre fin à ce genre de rumeurs. Dans les circonstances actuelles, elles provoquent une inquiétude supplémentaire auprès de 5 000 élèves, de leurs parents et de 1 200 enseignants dans le réseau scolaire provincial de la province du Brabant wallon.

5.35 Question de M. Nicolas Janssen à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Avancement du chantier du rythme scolaire annuel»

M. Nicolas Janssen (MR). – Le débat sur les rythmes scolaires ne date pas d'hier. J'ai confiance qu'un changement interviendra prochainement. Madame la Ministre, vous avez affirmé à plusieurs reprises qu'il s'agissait pour vous d'une priorité. Nous en avons déjà discuté en commission en septembre dernier. Vous ne vouliez alors pas improviser une telle réforme et nous le comprenions bien évidemment.

Pourriez-vous me dire où vous en êtes dans ce processus de concertation, qui avait été suggéré par la Fondation Roi Baudouin? Avez-vous eu l'occasion de partager vos intentions avec votre homologue flamand et éventuellement de vous mettre d'accord avec lui sur des actions communes? Avez-vous élaboré une feuille de route?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Vous avez raison de le souligner, Monsieur le Député: la réforme des rythmes scolaires est inscrite dans la Déclaration de politique communautaire (DPC) et programmée dans l'avis n° 3 du Groupe central du Pacte pour un enseignement d'excellence, après avoir passé 30 ans dans les cartons des gouvernements successifs.

Aujourd'hui, je constate chez les acteurs de l'enseignement une unanimité favorable au changement des rythmes. Cela n'a pas toujours été le cas: nous le devons au travail préparatoire du Pacte, mais également à la conjoncture sanitaire, qui nous a permis d'expérimenter, bon gré mal gré, de nouveaux rythmes. Vu les implications aussi favorables pour nos enfants, nous ne pouvions faire fi de ce contexte. J'ai donc l'intention de mener à bien cette réforme et le gouvernement dans son ensemble a déjà convenu d'un agenda pour ce faire – nous parlons de la rentrée de septembre 2022.

Cette réforme représente un enjeu important pour l'amélioration des conditions d'apprentissage et de développement des élèves. Au-delà de l'univers scolaire, elle aura aussi des répercussions sur l'ensemble de la société. C'est la raison pour laquelle nous travaillons aujourd'hui activement à préparer ces changements bien en amont, pour permettre l'application la plus sereine possible de cette réforme dans tous les domaines de la société.

Le travail réalisé par la Fondation Roi Baudouin en 2018 est à cet égard tout à fait bénéfique puisqu'il nous a permis d'identifier très rapidement l'ensemble des acteurs que nous devons informer de nos intentions et entendre, pour repérer à qui de droit, les points d'attention à considérer d'ici à septembre 2022. Dans un souci de transversalité et d'optimisation opérationnelle, les cabinets de mes collègues ministres Valérie Glatigny et Bénédicte Linard ont participé à chaque concertation. Je profite de l'occasion pour les en remercier.

À ce jour, nous avons d'ores et déjà rencontré l'ensemble des groupes consultés en 2018, à savoir les acteurs de l'enseignement – pouvoirs organisateurs, organisations syndicales, associations de parents –, mais aussi les secteurs périphériques à l'école: le secteur de la jeunesse, des sports, de la culture et des loisirs, les représentants des jeunes et des familles – le Comité des élèves francophones (CEF), la Ligue des familles –, les représentants du monde économique – les fédérations intersectorielles –, les représentants des

cultes, ceux des transports publics wallons et ceux du transport scolaire wallon. Nous avons également déjà tenu une réunion spécifique avec l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) et avons encore prévu de voir les représentants du transport scolaire bruxellois et flamand. Nous avons également pris contact avec l'association Avocats.be, pour approfondir les pistes qui permettront de prévenir le plus en amont possible les adaptations nécessaires dans l'organisation des gardes dans les familles séparées.

Bien entendu, j'ai pris contact avec mes homologues flamands et germanophones pour connaître leurs intentions sur la question et leur faire savoir ma disponibilité à envisager une action commune dans la mise en œuvre des changements prévus. À ce jour, je n'ai pas reçu de réponse!

Pour la suite, nous prévoyons d'arrêter le modèle de réforme au gouvernement d'ici à la fin du printemps, afin de donner le temps aux différentes parties prenantes de se préparer pour la rentrée de septembre 2022. À cet égard, les concertations réalisées ont permis de confirmer que le délai de préparation, s'il était rapide, restait néanmoins réaliste. Une fois cette orientation prise, je communiquerai au secteur, en retour de nos échanges, le contenu de la décision. Enfin, nous préparerons avec l'administration l'ensemble des textes réglementaires à modifier, entamerons les adaptations nécessaires dans les applications métier et engagerons le travail sur la communication à grande échelle qu'il conviendra d'avoir d'ici à septembre 2022.

M. Nicolas Janssen (MR). – Je prends note de cette échéance de septembre 2022. Je suis quelque peu surpris par l'absence de réponse de la Flandre.

5.36 Question de Mme Latifa Gahouchi à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Startech's Days 2020-2021»

Mme Latifa Gahouchi (PS). – Les *Startech's Days* sont une compétition nationale visant à promouvoir les métiers techniques et technologiques. La crise sanitaire actuelle n'a pas permis la tenue de cette épreuve en 2020. Néanmoins, l'organisation de 2021 est encore programmée. Les filles et les garçons de 17 à 24 ans pouvaient s'inscrire jusqu'au 15 décembre 2020. La finale de la compétition devrait se dérouler en novembre 2021. Les gagnants de la compétition pourraient peut-être alors intégrer les *Red Bears* pour défendre les couleurs de notre pays lors de la compétition européenne *EuroSkills*, à Saint-Petersbourg, en 2022. L'enseignement technique souffre parfois de préjugés. Sa pertinence, sa qualité ou son adéquation avec la réalité du terrain sont ainsi remises en cause. Cette compétition ne constitue-t-elle pas une publicité importante et une

revalorisation appréciable des métiers techniques et de la qualité de l'enseignement dispensé au sein de nos établissements scolaires?

Madame la Ministre, avez-vous mis en œuvre une campagne de sensibilisation à l'attention des directions et des professeurs concernés par cette organisation afin de participer à cette compétition nationale? Les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles participent-elles à la compétition? Des moyens supplémentaires sont-ils mis à la disposition des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles prenant part à un événement de ce type? Combien d'établissements scolaires de notre réseau participent-ils à la compétition? Disposez-vous d'informations complémentaires?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – L'association *WorldSkills Belgium* organise la promotion des inscriptions aux *Startech's Days* en envoyant directement un courriel contenant une lettre explicative, trois affiches et dix prospectus à environ 1 500 destinataires. Son personnel se rend dans les écoles ou organise des séances d'information dans ou avec les cités des métiers. Il est également présent massivement sur les réseaux sociaux. Les campagnes sont diffusées sur VivaCité et le site de «*L'Avenir*».

À l'issue des finales du mois de novembre, le comité technique de *WorldSkills Belgium* désignera les jeunes sélectionnés pour participer au mondial des métiers *WorldSkills Shanghai 2022*. Il se basera sur les résultats obtenus en finale, ainsi que sur le parcours des jeunes au sein de sa *skills team*. Dans le contexte de la pandémie, toutes les compétitions internationales ont été décalées d'un an. *EuroSkills Saint-Petersbourg* se tiendra en 2023 au lieu de 2022. Il reste toutefois une inconnue sur l'organisation d'*EuroSkills Graz*. Cette compétition aurait dû se tenir en septembre 2020, mais a été reportée à janvier 2021 avant d'être finalement annulée. L'événement pourrait finalement avoir lieu en septembre 2021 si toutes les conditions sont réunies. L'équipe belge qui se rendrait à Graz serait constituée des vingt jeunes déjà sélectionnés en 2020.

Pour inviter les écoles à venir avec leurs élèves aux *Startech's Days*, *WorldSkills Belgium* enverra un courriel direct à 2 800 adresses. À cet égard, notons que les élèves de sixième primaire constituent déjà un public à sensibiliser positivement aux compétences relatives aux métiers techniques, technologiques et scientifiques. Par ailleurs, l'administration de l'enseignement éditera une circulaire invitant les écoles à se rendre aux *Startech's Days*. Les chiffres de cette année ne sont pas encore connus, puisque le délai des inscriptions a été prolongé jusqu'au 5 mars à cause de la crise de la Covid-19. Cependant, en 2019, 73 écoles, tous réseaux confondus, ont inscrit des élèves aux *Startech's Days*, dont 16 venant du réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE). Parmi ceux-ci, des élèves de 44 écoles, dont 8

issus de WBE ont été sélectionnés pour la finale. Aucun moyen supplémentaire n'est mis à la disposition des écoles participant à ce genre d'événements.

Si les compétitions internationales et les *Startech's Days* sont des événements importants pour promouvoir les filières qualifiantes et les métiers techniques – en témoignent 80 % des retours que nous avons par voie de presse et sur les réseaux sociaux –, *WorldSkills Belgium* a lancé, en décembre, une *web TV* dont les émissions hebdomadaires sont disponibles en avant-première tous les mercredis à 19h sur Facebook ou sur son site internet et visibles en permanence en *replay* sur ce même site. De plus, des capsules de trois minutes intégrées dans les émissions et intitulées *Stem by Skills* ont pour objectif, d'une part, de présenter de très nombreux opérateurs francophones actifs dans la sensibilisation aux compétences en *Science, technology, engineering and mathematics* (STEM) et, d'autre part, de présenter l'expérience de manière ludique pour donner l'envie aux jeunes de s'intéresser aux sciences, aux mathématiques, aux technologies ou à la numérisation, les virus, la cycloïde, les composants d'un téléphone portable, la pompe à chaleur, les robots, etc. Également visibles sur le site www.worldskills.be et sur la *web TV*, ces capsules sont un bel outil permettant aux enseignants d'aborder ces compétences en classe. Beaucoup de choses méritent d'être valorisées à cet égard.

Mme Latifa Gahouchi (PS). – J'ose espérer que les *Startech's Days* auront bien lieu cette année.

6 Ordre des travaux

Mme la présidente. – Les questions orales à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, de Mme Marie-Martine Schyns, intitulées «*Programmation des fonds FEDER 2021-2027*», «*Vaccination de certains élèves stagiaires de l'enseignement secondaire et des enseignants*», «*Projets "Alimentation équilibrée dans les écoles fondamentales"*», «*Réorientation des charges de mission en temps de pandémie*», «*Transformation de deux sites web d'exercices destinés aux élèves à la suite de la disparition d'Adobe Flash Player*» et «*Remplacements des enseignants absents (suivi)*», de Mme Isabelle Emmerly, intitulée «*Flagey Academy*», de M. Christophe Clersy, intitulée «*Challenge "J'me bouge pour mon école!"*», et de M. Mourad Sahli, intitulée «*Formation de premiers secours dans l'enseignement secondaire*», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 18h30.*